

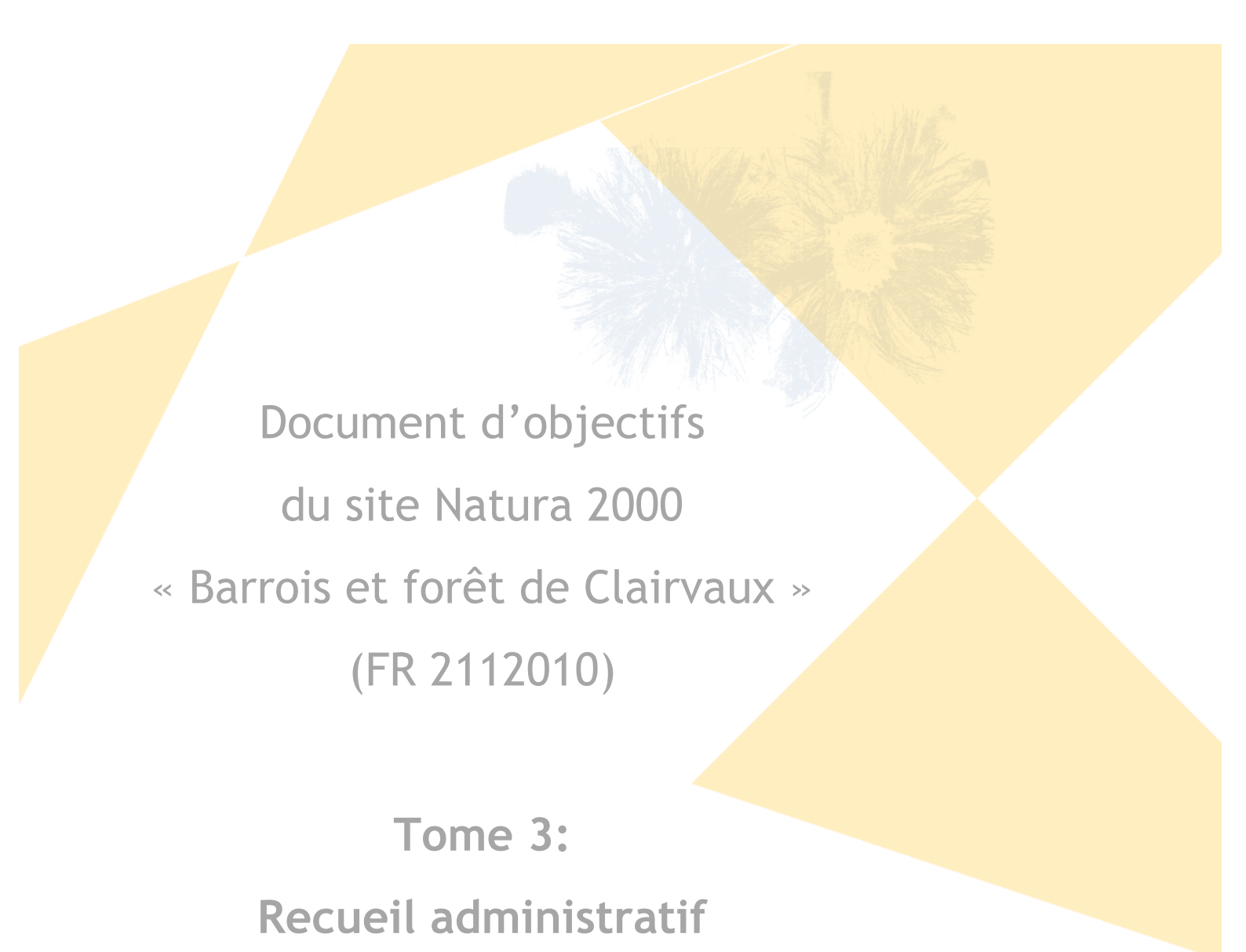
Document d'objectifs  
du site Natura 2000  
« Barrois et forêt de Clairvaux »  
(FR 2112010)

**Tome 3:**  
**Recueil administratif**

DREAL Champagne-Ardenne

Juin 2014





Document d'objectifs  
du site Natura 2000  
« Barrois et forêt de Clairvaux »  
(FR 2112010)

**Tome 3:**  
**Recueil administratif**

DREAL Champagne-Ardenne

---

Juin 2014



Responsable projet  
Aurélie Michel  
2 bis, rue Charles Oudille  
54603 Villers-lès-Nancy CEDEX

# Sommaire

---

Annexe 1. Liste des personnes et structures associées consultées lors de l'élaboration des diagnostics écologique et socio-économique du Docob « Barrois et forêt de Clairvaux »	3
Annexe 2. Calendrier des réunions	8
Annexe 3. Convocations et comptes-rendus des COPIL	9
Annexe 4. Comptes-rendus des ateliers thématiques	58
Annexe 5. Lettres d'information INFOSITE N° 1 et N° 2	127

**Annexe 1. Liste des personnes et structures associées consultées lors de l'élaboration des diagnostics écologique et socio-économique du Docob « Barrois et forêt de Clairvaux »**

Structure	Personne ressource	Coordonnées	Fonction	Contact téléphone	Contact Mail	Type de contact	Date du contact
<b>Administration</b>							
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	(M. Clovis Peureux) (M. Jonathan Sebban) <b>Mme Charlotte Braud</b>	Centre Patton 50 avenue Patton 51 000 Châlons en Champagne entrée C - 2ème étage - SMN	Technicien Natura 2000	03 51 41 64 15	charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr	Rencontre	06/04/2012 26/09/2013
Direction Départementale des Territoires de l'Aube (DDT10)	(M. Patrick Guillaume) <b>M. Yann PERI</b>	2 Mail des Charmilles 10000 TROYES	Référent Espaces Naturels	03 25 46 20 66	yann.peri@aube.gouv.fr	Rencontre	10/05/2012 16/05/2013
Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne (DDT52)	M. François-Xavier Deschervois M. Arthur Girardie	82 rue du Commandant Huguery BP 2087 52903 CHAUMONT CEDEX 9	Responsable du bureau Biodiversité, Forêt et Chasse	03 51 55 60 37 03 51 55 60 34	francois-xavier.deschervois@haute-marne.gouv.fr arthur.girardie@developpement-durable.gouv.fr	Rencontre	30/05/2012
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Champagne-Ardenne (DRAAF)	Mme Dominique Wersinger	Complexe agricole du Mont Bernard, Route de Suippes 51037 Châlons-en-Champagne	Ingénieur Agriculture et Environnement	03.26.66.20.67	dominique.wersinger01@agriculture.gouv.f	Téléphone	26/11/2013
<b>Collectivités / EPCI</b>							
42 communes et 5 communautés de communes concernées par le site	4 groupes de consultation					Rencontre groupée	04/10/2012 17/10/2012 26/10/2012 31/10/2012
Conseil Régional de Champagne-Ardenne (CR)	Anne Sophie Bonnin	5 rue de Jéricho - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex	service environnement	03 26 70 31 31 03 26 70 31 88	asbonnin@cr-champagne-ardenne.fr	Téléphone	12/11/2012 14/11/2012
	Sophie De Champsavin		Projet de charte régionale de la biodiversité	03 26 70 66 46	sdechampsavin@cr-champagne-ardenne.fr	Téléphone	11/12/2012
Conseil Général (CG) Aube	Mme Muriel Rousset	Conseil Général - BP 394 - 10026 TROYES Cedex	Chargée de projet	03 25 42 50 50	Mureil.rousset@cg10.fr cg-aube@cg10.fr	Mail	11/12/2012
Conseil Général (CG) Haute-Marne	M. Bruno Sido	1, rue du Commandant Huguery - BP 509 52011 CHAUMONT Cedex	Président	03 25 32 88 88	dea@haute-marne.fr bruno.sido@haute-marne.fr	Mail	11/12/2012
PNR Forêt d'Orient	M. Thierry Tournebize	Parc naturel régional de la Forêt d'Orient Maison du Parc - 10220 Piney-Aube-en-Champagne	Directeur adjoint - Responsable du Service Environnement - Conservateur d'une RNN et RNR	03 25 43 81 95	thierry.tournebize@pnrfo.org	Rencontre	18/10/2012



GIP Futur Parc National	M. Matthieu Delcamp	4 ruelle du monument 21290 Leuglay	Chargé de mission Biodiversité	03 80 93 10 92	gip.parcnational@orange.fr	Téléphone	3/10/2013 26/02/2014
<b>Environnement</b>							
Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne	M. Christophe Herve	Ferme des Grands Parts D 13 51290 Outines 03 26 72 54 47	chargé de mission	03 26 72 54 47	christophe.herve@lpo.fr	Mail	-
Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) - Service interrégional	M. Vincent Montibert	Rue de la Fontaine 52340 Biesles	Chef de service	03 25 01 87 10	sd52@oncfs.gouv.fr	Téléphone	04/12/2012
	M. Thierry Migout	15, avenue d'Echenilly10120 ANDRE LES VERGERS	Chef de service départemental	03.25.49.80.40	sd10@oncfs.gouv.fr	Téléphone	12/11/2012
Conservatoire d'Espaces naturels de Champagne- Ardenne (CENCA)	M. Yohann Brouillard	33 Boulevard Jules Guesde 10000 TROYES	Réfèrent - Chargé de missions Aube et Haute- Marne	03.25.80.50.50	ybrouillard@cen-champagne- ardenne.org	Rencontre	28/06/2012
Office National de l'Eau et des Milieux Naturels (ONEMA)	M. Eric Bouquet M. Patrick Collavini	15, avenue d'Echenilly 10120 ST-André-les-vergers	Chef de service Technicien	03 25 40 11 55	sd10@onema.fr	Téléphone	07/03/2013
	Mr Christophe Julien M. Druart Didier	Port de la Maladière BP 61 52002 CHAUMONT Cédex	Chef de service départemental et Technicien	03 25 31 87 51	christophe.julien@onema.fr sd52@onema.fr	Téléphone	11/01/2013
Agence de l'Eau Seine- Normandie	Mme Anne-Sophie Suisse	Agence de l'Eau Seine- Normandie Direction territoriale Seine-Amont	Chargée d'opération rivière	03 86 83 16 64	suisse.anne_sophie@aesn.fr	Téléphone	13/11/2012
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (CSRPN)	M. Bruno Fauvel	8 voie du Closeau 10140 Briel-sur-Barse	Réfèrent CSRPN pour le site 212 "Barrois" + membre asso locale (NCA) + bureau d'étude territorial naturaliste	03 25 27 45 44 06 03 38 16 51 (coord ONF) 06 28 68 07 83	fabienfa@wanadoo.fr	Mail	17/05/2013
CPIE Soulaines	M. Vincent Ternois	Domaine St Victor Place de l'hôtel de ville 10200 Soulaines-Dhuy	Coordinateur pôle environnement	03 25 92 28 33	vincateh@wanadoo.fr	Téléphone	19/02/2014
<b>Agriculture/Viticulture</b>							
Chambre départementale de l'Agriculture de l'Aube	M. Emmanuel Le Roy	2, bis rue Jeanne d'arc – BP 4080 10018 TROYES CEDEX	Chargé de mission biodiversité	03 25 43 72 72	emmanuel.leroy@aube.chamb agri.fr	Rencontre	29/01/2013
Chambre départementale de l'Agriculture de la Haute- Marne	(M. Renaudin) Mme Claire Doubre	Maison de l'Agriculture 26 avenue du 109ème R.I. 52011 Chaumont Cedex	Ingénieur environnement	03 25 35 00 60	cdoubre@haute- marne.chambagri.fr	Rencontre	04/02/2013
Syndicat de la propriété privée et rurale de l'Aube	M. Hubert Jeandarme				sdppr10@gmail.com	Mail	09/11/2012
Syndicat de la propriété foncière de Haute-Marne		Maison de l'agriculture 26 avenue du 106 ème R.I. 52011 Chaumont Cedex			sdppr52@gmail.com	Mail	09/11/2012

FDSEA Haute-Marne					fdsea.52@wanadoo.fr	Mail	09/11/2012
FDSEA Aube					fdsea10@wanadoo.fr	Mail	09/11/2012
Jeunes Agriculteurs de l'Aube	M. Sébastien Scohy	2 bis rue Jeanne d'Arc 10 000 TROYES		03 25 73 20 93	jeunes.agriculteurs.10@wanadoo.fr	Mail	09/11/2012
Jeunes Agriculteurs de la Haute-Marne	Mme Caroline Jeandon	26 avenue du 109è R.I. - BP 92130 - 52905 CHAUMONT CEDEX 9	Secrétaire	03 25 35 03 82	contact@ja52.fr, c.jeandon@ja52.fr	Mail	09/11/2012
Confédération paysanne de Haute-Marne					52@confederationpaysanne.fr conf52@orange.fr	Mail	09/11/2012
Confédération paysanne de l'Aube					lionel.robert6@wanadoo.fr	Mail	09/11/2012
Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)	Mme Edith Toulemonde Le Ny	43ter rue des Forges - 51200 EPERNAY	Ingénieur Terroir & Délimitation Unité Territoriale Nord-Est	03.26.55.95.00	e.toulemondeleny@inao.gouv.fr	Téléphone puis rencontre	18/12/2012 réunion groupée
Syndicat général des vignerons de la Champagne (SGVC)	Mme Laure Perrier	69, Grande rue de la Résistance, 10110 Bar-sur-Seine	Responsable de l'antenne de Bar sur Seine	03 25 29 85 80	Lperrier@sgv-champagne.fr	Téléphone puis rencontre	
Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)	M. Bruno Duron	5, rue Henri Martin 51200 Epernay	Chef de projet viticulture	03 26 51 19 30	bruno.duron@civc.fr	Téléphone puis rencontre	
<b>Sylviculture</b>							
Office National des Forêts (ONF)	M. Guillaume Schmitt	Agence de Haute-Marne, Avenue Ashton-Underlyne, 52 000 Chaumont.	Chargé de missions Natura 2000	03 25 03 30 17	guillaume.schmitt@onf.fr	Rencontre	28/06/2012 et Docs consultés le 17/04/13
	M. Eric Geoffroy	Cité Administrative des Vassales 38, rue Grégoire Pierre Herluison - BP 198 10006 Troyes Cedex	Responsable environnement	03 25 76 44 02	eric.geoffroy@onf.fr	Rencontre	28/06/2012 et Docs consultés le 11/04/13
	M. Vincent Godreau	Direction territoriale Bourgogne - Champagne-Ardenne 11 C, rue René Char - Quartier de la Toison d'or 21000 Dijon	Responsable BE	03 80 76 88 23	Vincent.godreau@onf.fr	Téléphone et Rencontre	21/02/2012
	M. Paul Brossault		Réfèrent national Cigogne noire, situé en Côte d'Or		paul.brosseault@onf.fr	Mail	04/02/2014

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) - Champagne-Ardenne	(Mme Marie Thiberville) (Mme Laurence Carnnot-Millard) M. Jean-Baptiste Richard	Maison régionale de la Forêt du Bois - complexe Agricole du Mont Bernard - Route de Suipe 51000 CHALONS en CHAMPAGNE	Chargé de missions Environnement	03 26 65 18 25	<a href="mailto:jean-baptiste.richard@crpf.fr">jean-baptiste.richard@crpf.fr</a>	Rencontre	17/10/2012
Syndicat départemental des Propriétaires Forestiers sylviculteurs de l'Aube	M. Christophe Pichery	SPFS de l'Aube - 4, rue de Gournay - 10000 TROYES	Conseiller technique	03 25 72 33 77	spfs.aube@wanadoo.fr c.pichery@groupementchampanois.fr	Rencontre	15/04/2013
Syndicat départemental des Propriétaires Forestiers sylviculteurs de la Haute-Marne	M. Dominique Barthélémy	Maison de l'Agriculture - 26, avenue du 109e RI - 52011 CHAUMONT Cedex	Conseiller technique	03 25 35 03 86 06 80 75 18 61	domblanbarthelemy@wanadoo.fr	Téléphone ou Rencontre	04/02/2013
M. Rapeneau - grand propriétaire forestier et viticulteur	M. Jean-François Rapeneau	Château de Bligny 10200 Bligny		03 25 27 40 11 06 0799 90 69	<a href="http://www.champagnechateau.debligny.com">http://www.champagnechateau.debligny.com</a>	Rencontre	07/06/2013
<b>Autres</b>							
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube	M. Marquot Louis M. Philippe Leclerc M. Philippe Hecht	Chemin de la Queue de la Pelle 10440 LA RIVIERE DE CORPS	Président d'honneur Technicien du secteur Directeur	03 25 71 51 11	chasseurs@fdc10.org hecht.p@fdc10.org	Téléphone	09/04/2013
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne	M. Didier Breton	16 rue des Frères Parisot BP 137 - 52004 Chaumont	Technicien	03 25 03 60 60 06 07 14 34 68	hautemarne.chasse@orange.fr	Téléphone	04/02/2013
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aube	M. Fabrice Moulet	89 rue de la Paix 10000 TROYES	Directeur	03.25.73.35.82	fedepeche10@wanadoo.fr	Téléphone	07/02/2013
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Marne	M. Martial Gil	Port de la Maladière BP 61 - 52002 Chaumont	Chargé de mission « milieux aquatiques »	03 25 32 51 10	martial.gil.fede52@wanadoo.fr	Téléphone	13/03/2013
Naturalistes Champagne-Ardenne (NCA)	M. Bruno Fauvel					Mail	17/05/2013
Nature Haute-Marne (NHM)					nature.52@laposte.net	Mail	15/10/2012
Association Aube Environnement		Chemin de la queue de la pelle - RN 60 10440 Rivière-de-Corps		06 89 04 01 31	fdc10@fdc10.org jl1058@hotmail.com	Mail	15/10/2012
FAPNATE (Fédération Audoise de Protection de la Nature et de l'Environnement)		Rue de l'Hôtel de Ville, 10170 Mery-sur-Seine		03 25 21 21 54	Pierre.Benoit@wanadoo.fr	Mail	15/10/2012

Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne	(Michel Guérin)	4 Cours Marcel Baron BP 2048 52 902 Chaumont Cedex 9	Directeur	03 25 30 39 00	mguerin@tourisme-hautemarne.com	Téléphone/mail	16/01/2013
Maison Départementale du Tourisme de l'Aube	M. Nicolas Denoyelle	34 quai Dampierre 10000 Troyes		03 25 42 50 00	bonjour@aube-champagne.com	Mail	16/01/2013
Office tourisme Région Bar-sur-Aube	Mme Isabelle Fourier	4 boulevard du 14 juillet, 10200 Bar-sur-Aube		03 25 27 24 25	officedetourisme@barsuraube.org	Téléphone	16/01/2013
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	M. Nicolas Magnin	CCI de la Haute-Marne 9 rue de la Maladière 52000 Chaumont		03 25 07 32 00	n.magnin@haute-marne.cci.fr	Mail	19/02/2014
	Mme Stéphanie Page-Fillion	CCI de Troyes et de l'Aube - Espace Régley 1 boulevard Charles Baltet BP 706 10001 TROYES CEDEX		03 25 43 70 00	fillion@troyes.cci.fr	Mail	19/02/2014
Armée (demande d'AOT)	Mme Céline LeFoulgocq	1 boulevard Clémenceau BP30001 57044 METZ Cedex 1		03 87 15 32 36	celine.migot@intradef.gouv.fr	Téléphone/Mail	12/11/2012
<b>Entreprises</b>							
Réseau de transport d'électricité	M. Thierry Lorion	Route de Luyères 10 150 Creney Près Troyes	Assistant technique	03 83 92 25 81	thierry.lorion@rte-france.com	Mail/téléphone	15/01/2013
Réseau ferré de France	M. Julien Loiselay		Chargé de mission environnement	03 88 23 30 70	julien.loiselay@rff.fr	Mail/téléphone	15/01/2013

## Annexe 2. Calendrier des réunions

Calendrier des COPIL, ateliers thématiques, groupes de travail et autres réunions	
Réunion	Date
Réunion de lancement avec le maître d'ouvrage (DREAL)	Mardi 17 avril 2012
COPIL de lancement	Mercredi 27 juin 2012
Réunion avec le maître d'ouvrage (DREAL)	Vendredi 17 mai 2013
<b>COPIL 2 : Présentation des diagnostics écologique et socio-économique et des enjeux de conservation</b>	<b>Jeudi 26 septembre 2013</b>
Groupes de travail "Enjeux et objectifs" n° 1	Mardi 29 octobre 2013
Groupes de travail "Enjeux et objectifs" n° 2	Lundi 16 décembre 2013
Atelier thématique « Milieux agricoles » en comité restreint (Chambres d'agriculture Aube et Haute-Marne, DDT, DREAL)	Jeudi 16 janvier 2014
Atelier thématique 1 : Milieux agricoles et aquatiques	Mardi 21 janvier 2014
Atelier thématique 2 : Milieux forestiers et aquatiques	Jeudi 13 février 2014
Atelier thématique 3 : Thématiques transversales	Jeudi 27 février 2014
<b>COPIL 3 : Validation des diagnostics écologique et socio-économique, des enjeux de conservation et des objectifs de développement durable ; Présentation et validation du programme d'action (mesures de gestion, de suivi et de communication) et de la Charte Natura 2000</b>	<b>Jeudi 12 juin 2014</b>



## Annexe 3. Convocations et comptes-rendus des COPIL



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L' AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ  
BUREAU BIODIVERSITÉ

Affaire suivie par Patrick Guillaume  
tél : 03.25.46.21.44  
courriel : patrick.guillaume@aubes.gouv.fr

TROYES, le **01 JUIN 2012**

**Le Directeur Départemental des  
Territoires**

à

**Mesdames et messieurs les membres  
du comité de pilotage**

**Objet :** Site Natura 2000 n°212 « Barrois et forêt e Clairvaux »  
Comité de pilotage

**P.J. :** Ordre du jour

Je vous invite à participer à la réunion du comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Barrois et forêt e Clairvaux » :

**Mercredi 27 juin 2012 à 14h30  
à salle de réunion de la communauté de communes de la région de Bar sur Aube  
Servipôle  
30, avenue du Général Leclerc – 10200 Bar sur Aube**

Vous trouverez en pièce jointe l'ordre du jour

L'animation sera assurée par le bureau d'études Biotope, prestataire retenu par la DREAL de Champagne-Ardenne.

Mes services se tiennent à votre disposition, si besoin est, pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur Départemental  
Pour le Chef du Service Eau et Biodiversité  
Le Chef du Bureau Biodiversité

Frédéric MIGNON



## **Ordre du jour du Comité de pilotage de lancement**

### **Elaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR212010 « Barrois et Forêt de Clairvaux »**

*Mercredi 27 juin 2012 à 14h30, dans les locaux de la  
Communauté de communes de Bar-sur-Aube*

---

- Introduction du Président de COPIL
- Présentation du bureau d'études Biotope
- Généralités sur le dispositif Natura 2000
- Présentation du site Natura 2000 FR 2112010 « Barrois et Forêt de Clairvaux » et de la justification de sa désignation
- Présentation de la démarche d'élaboration du Document d'objectifs Natura 2000
- Planning prévisionnel de l'élaboration du Docob
- Temps d'échange et questions diverses



## DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

Site Natura 2000 n°FR2112010 « Barrois et forêt de Clairvaux »

### COMITE DE PILOTAGE n°1

27 juin 2012 - Salle de réunion Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube

**Liste des présences :** Cf. Liste en annexe

Excusés : L'Institut national de l'Origine et de la Qualité (INAO), Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne, Communes de Villars-en-Azois, Montheries, Arsonval et Champignol-lez-Mondeville.

<b>Introduction</b>	<p>M. GUILLAUME, DDT de l'Aube, introduit la réunion en remerciant la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube, pour la mise à disposition de la salle afin de permettre la tenue de cette réunion. Il remercie l'ensemble des personnes présentes et liste les personnes excusées. Il présente l'objet de cette réunion de comité de pilotage et dresse un rapide historique du site.</p> <p>M. PEUREUX, DREAL Champagne-Ardenne, rappelle le contexte Natura 2000 dans lequel s'inscrit le site.</p>
<b>Plan de la présentation</b>	<p>M. FROC, directeur d'études du bureau d'études Biotope, présente les différents points qui seront abordés lors de la présentation :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>I. Généralités sur la démarche Natura 2000</li><li>II. Le site Natura 2000 de Barrois et forêt de Clairvaux</li><li>III. La démarche d'élaboration du Docob</li><li>IV. Planning prévisionnel de l'élaboration du Docob</li><li>V. Temps d'échange et questions diverses</li></ol>
<b>Présentation Natura 2000, du site et du Document d'objectifs (Docob)</b>	<p>Mme DESCAMPS, chef de projets Biotope, et M. FROC présentent le diaporama (cf. diaporama en annexe).</p>
<b>Temps d'échange et questions diverses</b>	<p>M. Marquot, Fédération des chasseurs de l'Aube (FDCA), explique que le site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » a été désigné « en urgence » pour pallier au manque de surface désignée au titre de Natura 2000 à l'échelle de la France, à la demande de l'Europe. Il semble donc exister des incertitudes quant à</p>



la présence réelle de certaines espèces d'intérêt communautaire listées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site. La liste d'espèce date en effet des inventaires réalisés en 1991 dans le cadre de la désignation de la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Barrois et forêt de Clairvaux ». La crainte par rapport à la notion d'espèces potentielles sur le site dont la présence n'est plus avérée à l'heure d'aujourd'hui, est soulignée en réunion. Les participants souhaitent savoir quand auront lieu les prospections de terrain qui pourront permettre de lever les doutes.

M. FROC et M. PEUREUX apportent des éléments de réponse :

- Le planning d'élaboration du Docob s'étale sur 24 mois. Les prospections de terrain sont prévues au printemps 2013 (mars à juin 2013), étant donné le fait que l'étude a été lancée trop tardivement en 2012 par rapport à la saison de terrain.
- Le diagnostic écologique se base à la fois sur les prospections de terrain mais aussi sur l'analyse de données existantes. Les données d'observations d'espèces d'intérêt communautaire mentionnées sur le site seront donc analysées et prises en compte dans l'état initial du Docob, en parallèle de la phase terrain.
- La phase de terrain aura pour rôle de vérifier la présence des espèces d'intérêt communautaire inscrites au FSD et le cas échéant, de modifier le FSD pour supprimer des espèces aujourd'hui disparue du territoire ou pour en ajouter de nouvelles.
- La synthèse du diagnostic écologique, comprenant les résultats des prospections de terrain et l'analyse de données existantes, sera présentée lors du prochain COPIL, prévu à l'automne 2013.

M. PICHERY, Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Aube, évoque le problème du foncier, et en particulier du décalage qui peut exister au niveau du périmètre Natura 2000 et du parcellaire cadastrale ; ce qui peut s'avérer problématique pour les propriétaires lors de la signature de contrats Natura 2000 ou de la Charte Natura 200. Il demande si cet aspect sera pris en compte dès le démarrage de l'étude.

M. PEUREUX, DREAL Champagne-Ardenne, explique que cette problématique sera traitée lors de l'animation du Docob, et non lors de la phase d'élaboration du Docob. C'est l'animateur qui sera chargé d'analyser les éventuels décalages du périmètre par rapport au parcellaire. M. PEUREUX précise qu'il s'agit toutefois de distinguer les ajustements de périmètre liés à l'épaisseur du trait (à l'échelle de cartes au 1/25 000 ème, cela représente un écart de plus ou moins 30 m sur le terrain) des modifications qui concerneraient l'ajout ou le retrait de surfaces importantes liées à des habitats d'espèces. Seul le premier cas est à envisager, sauf exception. M. PEUREUX rappelle qu'il s'agit là d'un travail conséquent et coûteux qui n'est pas demandé dans le cadre de l'élaboration du Docob. De plus



les ajustements de périmètre ne peuvent résoudre l'ensemble des problèmes de contractualisation eu égard à la nature des contrats (MAET/ilot agricole, contrat-charte/parcelle, ...) et des différents enjeux du site. Un compromis doit être trouvé entre les limites physiques du territoire et les spécificités administratives.

M. FROC précise qu'une mesure d'ajustement du périmètre (épaisseur du trait) sera rédigée dans le Docob, en listant dans la mesure du possible les points posant problème ou semblant peu cohérents (liste non exhaustive) avec le foncier. Cette action sera à lancer dès la première phase d'animation du site.

M. BROUILLARD, Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, souligne que pour le site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux », les limites ont été mieux définies que sur d'autres sites. En effet, à première vue, le périmètre s'appuie bien sur les lisières forestières, les routes...

M. GRAPPOTE, adjoint au Maire de Bar-sur-Aube, s'interroge sur la prise en compte de la révision de l'aire AOC Champagne et des contraintes qui en découlent.

M. PEUREUX répond qu'à sa connaissance, les critères de sélection des parcelles viticoles ne sont pas environnementaux, ni sur la base du zonage du patrimoine naturel, mais qu'ils s'appuient plutôt sur la géologie et la nature des sols. Le risque le plus important pour le site Natura 2000 et les oiseaux qu'il abrite, est que des prairies soient retournées au profit de la vigne.

M. BROUILLARD déclare qu'il s'agit en effet d'une problématique importante sur le territoire et que tout le monde a à l'esprit. Il est regrettable que l'INAO ne soit pas présent au COPIL pour apporter des informations et des réponses. Le point principal est de savoir si une extension de vignoble est envisagée sur le site, la révision de l'AOC sur les vignes existantes ne posant en effet pas de problème pour les espèces du site.

M. FROC explique que Biotope ira rencontrer l'INAO afin de connaître les différentes modalités du projet de révision de l'AOC (extension ou non du vignoble, état d'avancement de la procédure...).

Le poids économique important que représente cette révision d'AOC est rappelée. M. PEUREUX précise qu'à l'échelle du site Natura 2000, ce poids est à relativiser en fonction des potentielles surfaces d'extension du vignoble à l'intérieur du périmètre Natura 2000.

Suite à une question, M. PEUREUX explique que la DREAL dispose de façon certaine de l'ensemble des financements pour financer l'élaboration du Docob sur le site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » (cofinancement Etat-Europe).

Suite à une question, M. FROC explique les deux bulletins infosites, qui





présenteront notamment le site et l'état d'avancement de l'élaboration du Docob, seront édités en format papier à disposition de l'ensemble des collectivités concernées par le site Natura 2000. Ils seront par ailleurs distribués à chaque membre du COPIL sous format papier, et envoyés sous format informatique, afin de faciliter leur diffusion, et pour permettre la mise en ligne sur différents sites internet.

Mme THIBERVILLE (CRPF) souhaite obtenir des précisions sur l'organisation et l'élaboration du diagnostic socio-économique et sur les données qui y seront mentionnées. M. FROC explique que Biotope a établi une liste, en concertation avec les services de l'Etat, des principaux organismes à consulter. Cette liste n'étant pas fermée, elle est complétée au fur et à mesure de la prise de contact avec les acteurs du territoire. Les consultations sont basées sur une trame d'entretien permettant notamment de lister les pratiques et usages sur le site, les projets en cours, de connaître les attentes des acteurs vis-à-vis du Docob et de récupérer des données (données cartographiques, données sur les espèces...) et des études et documents de gestion (par exemple, des plans de gestion, des rapports d'évaluation des incidences Natura 2000...). Toutes ses informations seront synthétisées dans le diagnostic socio-économique du Docob et une cartographie de synthèse sera réalisée (atlas cartographique).

M. BROUILLARD souhaiterait savoir quel sera le détail de la définition des habitats d'espèces. M. FROC explique que la définition des habitats d'espèce se base sur la bibliographie et sur une pré-analyse cartographique avant d'aller sur le terrain à l'aide notamment d'orthophotos et d'autres données sur l'occupation du sol (données sur la structuration du peuplement (IFN), données Corine Land Cover...). Cette pré-analyse est confirmée, complétée et précisée en fonction des observations faites sur le terrain lors de la phase de prospection.

Suite à des remarques évoquant les Conseils scientifiques régionaux et leur rôle dans l'établissement des listes d'espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000, M. FROC et M. PEUREUX expliquent qu'il existe un référent du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour chaque site Natura 2000. Celui-ci est membre du COPIL et est intégré à l'ensemble de la démarche de consultation, de concertation et de validation. La DREAL précise par ailleurs que le Docob est systématiquement diffusé au CSRPN pour avis.

Suite à une question, M. FROC précise que des documents de travail intermédiaires seront produits avant chaque réunion (réunions de COPIL, ateliers de travail) afin que chaque participant puisse prendre connaissance de l'objet de la réunion et faire de ses remarques et compléments sur ces documents.



M. GUILLAUME, DDT 10, conclut la réunion et remercie les personnes présentes pour leur attention.

**Pour tout complément :**

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne**

**M. Clovis PEUREUX**

50 avenue Patton

51 000 Châlons-en-Champagne

Tel : 03.51.41.64.15

Email : [clovis.peureux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:clovis.peureux@developpement-durable.gouv.fr)

**Direction Départementale de Territoires (DDT) de l'Aube**

**M. Patrick GUILLAUME**

2 mail des Charmilles

10 000 Troyes

Tel : 03.25.46.21.44

E-mail : [patrick.guillaume@aube.gouv.fr](mailto:patrick.guillaume@aube.gouv.fr)

**Biotope Agence Nord-Est**

2 bis rue Charles Oudille

54 600 Villers-Lès-Nancy

Tel : 03.83.28.25.42

Fax : 03.83.27.13.61

Directeur d'étude : **M. Sylvain FROC**

E-mail : [sfroc@biotope.fr](mailto:sfroc@biotope.fr)

Chef de projet: **Mme Coraline DESCAMPS**

E-mail : [cdescamps@biotope.fr](mailto:cdescamps@biotope.fr)

# ZPS "Barrois et forêt de Clairvaux"

COPIL du 27/06/2012

Nom - Prénom	Organisme	Emplacement
DESCHERVOIS Florence Xavier	DDT Haute-Marne	<del>DDT</del>
ROUSSELET Bernard	ONCFS (Forêt)	<del>ONCFS</del>
MARQUOT LOUIS	F.D.C.A	<del>F.D.C.A</del>
BOUR Patrice	CCRB Bergères	<del>CCRB</del>
Boungoin Béatrice	Mairie de SPOY	<del>Mairie de SPOY</del>
PRIEUR Hervé	Maire de LAUVIGNAN	<del>Mairie de LAUVIGNAN</del>
Bernard CRAPOTTE	Adjoint Bour-WAUBE	<del>Adjoint Bour-WAUBE</del>
BARTHELEMY Jeanne	Suppléant les Forestiers Français du H & M	<del>Suppléant les Forestiers Français du H &amp; M</del>
KENNEL Jean-Michel	Maire de St Usage	<del>Maire de St Usage</del>
THIBERVILLE Marie	CRPF	<del>CRPF</del>
PICHERT Christophe	SPFAube	<del>SPFAube</del>
MATHIEU Christine	PARFO	<del>PARFO</del>
LE ROY Emmanuel	Chambre Agriculture de l'Aube	<del>Chambre Agriculture de l'Aube</del>
FARRELAN Patricia	Mairie Fontaine	<del>Mairie Fontaine</del>
NOEL Gilles	Mairie Ville sous la Ferte	<del>Mairie Ville sous la Ferte</del>
SILVESTRE Claude	Mairie DINTEVILLE	<del>Mairie DINTEVILLE</del>
Mairie BERNARD	DDT 10 / ASE / ISU	<del>DDT 10 / ASE / ISU</del>
CONSIGNY Emmanuel	DDT 10 / ASE	<del>DDT 10 / ASE</del>
BROUVIARD Johann	Conservatoire espaces naturels	<del>Conservatoire espaces naturels</del>
MAPPY David	ONF Haute-Marne	<del>ONF Haute-Marne</del>
ERIC GEOFFROY	ONF Aube-Maine	<del>ONF Aube-Maine</del>
Goussier Jean-François	Mairie Bazancourt	<del>Mairie Bazancourt</del>
Maria-Isabelle RIGOLLOT	CG - CCRB Barrois	<del>CG - CCRB Barrois</del>
Monique DEFFERT	Mairie de Fontette	<del>Mairie de Fontette</del>
Joly Philippe	Conseiller Con. AEP 04	<del>Conseiller Con. AEP 04</del>
JEANDARME Hubert	SDPPR 10	<del>SDPPR 10</del>
LTN DENAIS	Service Infrastructure Défense	<del>Service Infrastructure Défense</del>
PAWLIKOWSKA Xavier	Unité Soutien d'Infrastructure de la Défense Région en C.	<del>Unité Soutien d'Infrastructure de la Défense Région en C.</del>





**Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux » FR2112010**

Réunion de Comité de pilotage n°1

Bar-sur-Aube, le 27 juin 2012

1

**Bureau d'études  
Agence de communication  
Maison d'édition**

**Des équipes pluridisciplinaires à votre service**

Experts écologiques, paysagistes, cartographes, informaticiens, ingénieurs, photographes, experts en communication et formateurs

**Une palette de métiers**

- Expertise écologique et paysagère
- L'ingénierie environnementale (des projets d'aménagement (étude d'impact, étude d'incidence, suivi de chantier...))
- La gestion et la conservation des espèces et des milieux
- L'assistance à la mise en œuvre de politiques environnementales (ex Natura 2000)
- La communication graphique et stratégique - la photographie
- L'édition et l'admission
- La formation professionnelle
- L'organisation de missions scientifiques et de voyages

**Et pour plus de proximité**

Des établissements en région (Loire/Bretagne, Nord/le-de-France, Nord-Est, Sud-Ouest, Méditerranée, Centre, PACA, Réunion)



2



**PLAN**

- I- Généralités sur la démarche Natura 2000
- II- Le site Natura 2000 de Barrois et forêt de Clairvaux
- III- La démarche d'élaboration du Docob
- IV- Planning prévisionnel de l'élaboration du Docob
- V- Temps d'échange et questions diverses



3



**I – Généralités sur la démarche Natura 2000**

1979 → Adoption de la Directive Européenne 79/409/CEE dite Directive « Oiseaux »

Objectif : assurer la **protection des habitats** nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux rares ou **menacés** à l'échelle européenne

- Constitution d'un réseau de sites naturels garantissant la conservation des habitats de ces espèces: **les Zones de Protection Spéciale (ZPS)**
- Prise en compte des exigences économiques, sociales, culturelles



Pie-grèche écorcheur



Milan noir

5

**I – Généralités sur la démarche Natura 2000**

1992 → Adoption de la Directive Européenne 92/43/CEE dite Directive « Habitats / Faune / Flore »

Objectif : assurer la conservation des **habitats naturels**, de la **flore** et de la **faune sauvages** en Europe

- Constitution d'un réseau de sites naturels garantissant la conservation de milieux naturels, d'espèces de faune et de flore sauvages: **les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**
- Prise en compte des exigences économiques, sociales, culturelles

**L'Europe laisse aux États le soin de définir leur stratégie**

→ Chaque État est tenu à des obligations de résultats, mais pas de moyens.

6



7

### Quelques chiffres

En France (source : MEDDTL, 2011)

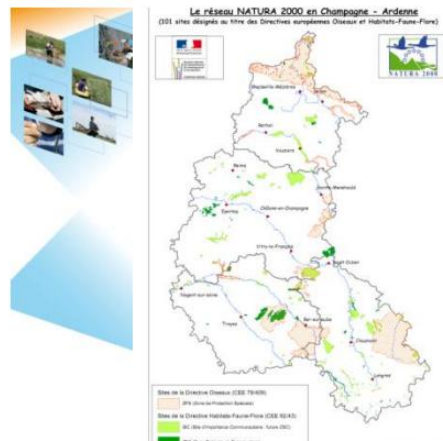
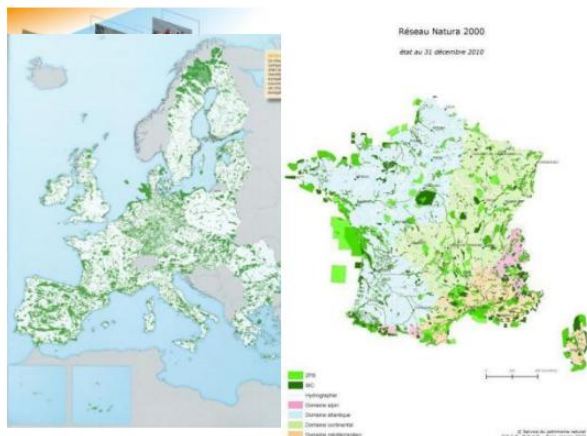
- 1 753 sites Natura 2000 terrestres\*
- 12,5 % de la surface de la France
- plus de 9 000 communes concernées\*\*

En Champagne-Ardenne (source : portail Natura 2000, 2012)

- 101 sites Natura 2000 dans la région
- 22 sites Natura 2000 dans l'Aube (dont 5 ZPS)

\*À cela s'ajoutent 207 sites marins (61 744 ha au total)  
 \*\* Communes contenant des surfaces Natura 2000 > 5 % des surfaces communales

8



10

### Deux aspects complémentaires pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000

- Une volonté nationale de gestion contractuelle et concertée des sites Natura 2000

→ Rédaction d'un document d'objectifs (= DOCOB) pour chaque site et mise en œuvre par des actions basées sur le volontariat

- Un volet réglementaire : évaluation des incidences pour certains projets susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000

11

### II- Le site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux »

**La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2112010 « Barrois et forêt de Clairvaux » désignée au titre de la Directive « Oiseaux »**






### La ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux »

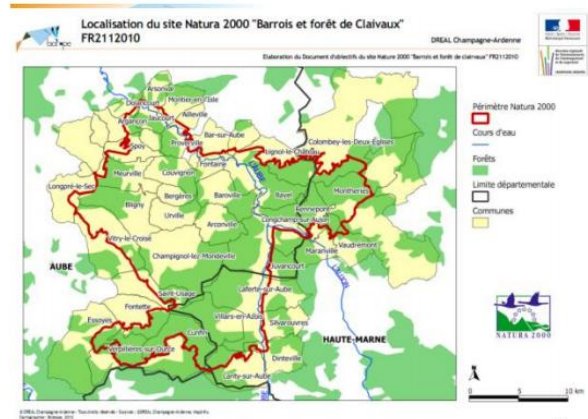
→ Désignée au titre de la Directive Oiseaux

- 2 départements : Aube (77 %) et Haute-Marne (23 %)
- 42 communes et 5 communautés de communes concernées pour une surface totale de 41 156 ha
- Environ 2/3 du site sont occupés par la forêt, le reste étant couverts par des terres arables (30 %), des prairies et des vignes



© Biotope - Photo prise lors d'un

13



### LISTE DES 22 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE INSCRITES AU FSD DE LA ZPS "BARROIS ET FORET DECLAIRVAUX"

Nom français	Nom latin	Statut
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	de passage
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	nicheur
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	nicheur
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	nicheur
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	de passage
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	sedentaire
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	nicheur
Circæte Jean-le-Blanc	<i>Circæetus gallicus</i>	de passage
Engoulevement d'Europe	<i>Caprimulgus europæus</i>	nicheur
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	de passage
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	de passage
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	sedentaire
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	de passage
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	nicheur
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	sedentaire
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	nicheur
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	de passage
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	nicheur
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	sedentaire
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	sedentaire
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	sedentaire
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	nicheur


15

### La ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux »

- 22 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées sur le site



16



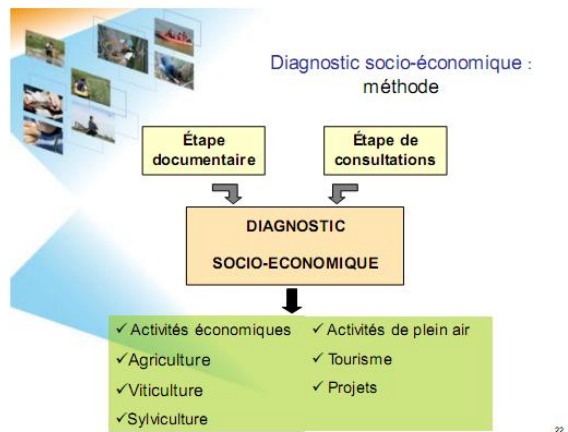
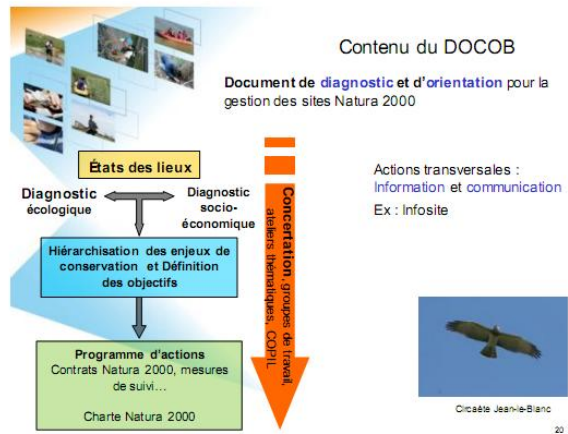
### Historique de la ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux »

- ❑ 1<sup>ère</sup> étape : désignation de la ZICO\* en 1991 sur 66 500 ha
- ❑ 2<sup>ème</sup> étape : classement de la ZPS en mars 2006
- ❑ 3<sup>ème</sup> étape : désignation du Préfet de l'Aube en tant que préfet coordonnateur en août 2007
- ❑ 4<sup>ème</sup> étape : désignation du Comité de pilotage en octobre 2008
- ❑ Désignation de Biotope en tant qu'opérateur et lancement de l'élaboration du Document d'objectifs (Docob) en avril 2012

\* ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

17





## IV- Le planning prévisionnel de l'élaboration du Docob

### Planning sur 24 mois

PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'ÉLABORATION DU DOCOB "BARROIS ET FORÊT DE CLAIRVAUX"		2012					2013													
		M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S
<b>PHASE 1 : Diagnostics</b>																				
	COFIL n°1 : Comité de pilotage de lancement																			
Diagnostic socio-économique	Bibliographie et Consultations																			
	Liste des activités, projets, attentes...																			
	Réunions de consultations des élus (4 groupes)																			
Diagnostic écologique	Identification des enjeux socio-économiques																			
	Synthèses données socio-économiques																			
	Récup. des données existantes - Bibliographie - Protocoles d'échantillonnage																			
	Prospections ornithologiques																			
	Synthèses données écologiques																			
	Cartographie synthétique																			
	Synthèse et hiérarchisation des enjeux - Bilan																			
	COFIL n°2 : Présentation des diagnostics																			
	Rédaction et diffusion de l'infoste 1																			

24

Planning sur 24 mois

PLANNING PREVISIONNEL DE L'ELABORATION DU DOCOB "BARROIS ET FORET DE CLAIRVAUX"		2013				2014				
		O	N	D	J	F	M	A	M	
<b>PHASE 2 : Objectifs et rédaction du Plan d'Actions du DOCOB</b>										
Elaboration des objectifs et priorités d'intervention	Elaboration des objectifs									
	Groupes de travail "Enjeux et Objectifs"									
Elaboration du programme d'action et du projet de Charte Natura 2000	Définition des priorités d'intervention									
	Ateliers thématiques									
	Fiches actions, chiffrage, cartographie									
	Charte Natura 2000									
	Cahier des charges type des mesures									
COPIL n° 3 : Validation du document d'objectifs	Conception des protocoles de suivis									
	Rédaction - Envoi du DOCOB au COPIL									
	Rédaction et diffusion de l'infoste 2									
Finalisation et reprogrammation	Dernières reprises - Finalisation du DOCOB									
	Recueil des éléments administratifs et techniques									
	Reprogrammation et sauvegardes informatiques									



25

**Contacts**



BIOTOPE – Agence Nord-Est  
 2 bis rue Charles Oudille  
 54600 Villers-Les-Nancy

Coraline Descamps : [cdescamps@biotope.fr](mailto:cdescamps@biotope.fr)  
 Sylvain Froc : [sfroc@biotope.fr](mailto:sfroc@biotope.fr)

**Téléphone** : 03.83.28.25.42 ou 06.11.83.63.14

27





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L' AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ  
BUREAU BIODIVERSITÉ

Affaire suivie par Yann PERI  
tél : 03 25 46 20 66  
courriel : yann.peri@aube.gouv.fr

TROYES, le **- 3 SEP. 2013**

Le Directeur départemental  
des Territoires

à

Mesdames et messieurs les membres du  
comité de pilotage

**Objet :** Site Natura 2000 n°212 « Barrois et forêt de Clairvaux »  
Comité de pilotage

**P.J :** Ordre du jour

Je vous invite à participer à la réunion du comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000  
« Barrois et forêt de Clairvaux » :

**le Jeudi 26 septembre 2013 à 9h30**

**à salle de réunion de la communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube  
Servipôle  
30, avenue du Général Leclerc – 10200 Bar-sur-Aube**

Vous trouverez en pièce jointe l'ordre du jour.

L'animation sera assurée par le bureau d'études Biotope, prestataire retenu par la DREAL de  
Champagne-Ardenne.

Mes services se tiennent à votre disposition, si besoin est, pour tout renseignement  
complémentaire.

Pour le Directeur départemental  
Le chef du service eau et biodiversité

Daniel COIFFIER



2 bis, rue Charles-Oudille  
54 603 Villers-lès-Nancy Cedex  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

## **A l'attention des membres du COFIL de la ZPS « Barrois et Forêt de Clairvaux »**

Objet : Organisation du deuxième Comité de pilotage du site  
Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux »

À Villers-lès-Nancy, le 22 août 2013

— Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs (Docob) du site Natura 2000 FR212010, dénommé Zone de protection spéciale « Barrois et Forêt de Clairvaux », vous êtes invités à participer au comité de pilotage de présentation des diagnostics.

Ce projet, porté par la DDT de l'Aube et la DREAL Champagne-Ardenne, a été confié au bureau d'études Biotope qui assurera l'animation de cette réunion. Celle-ci se tiendra le

**Jeudi 26 septembre 2013 à 9h30**

**Dans les locaux de la Communauté de communes de Bar-sur-Aube**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rappel de la démarche Natura 2000 ;
- Présentation et validation du diagnostic écologique du site ;
- Présentation et validation du diagnostic socio-économique ;
- Mise en évidence et hiérarchisation des enjeux de conservation ;
- Questions ou remarques diverses.

La référente pour cette étude au sein du bureau d'étude Biotope est Aurélie MICHEL dont les coordonnées sont les suivantes :

Biotope  
2 bis rue Charles Oudille  
54603 Villers-lès-Nancy Cedex  
Téléphone : 03.83.28.77.46 - Fax: 03.83.27.13.61  
Mail : amichel@biotope.fr

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence aux coordonnées ci-dessus. Nous sommes également à votre disposition pour répondre à vos questions quant à la réalisation du Docob.

L'ensemble des documents préparatoires à cette réunion sont disponibles sur ce lien :  
<https://docs.google.com/file/d/oB2CqEl4x4gMOZS1fboU3eVJxVDQ/edit?usp=sharing>

Comptant sur votre présence nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Aurélie MICHEL





## DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

Site Natura 2000 n°FR2112010 « Barrois et forêt de Clairvaux »

### COMITE DE PILOTAGE n°2

26 septembre 2013 - Salle de réunion Communauté de communes de la  
Région de Bar-sur-Aube

**Liste des présences :** Cf. Liste en annexe

Excusés : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) ; Ministère de la Défense ; Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne (représentée par FDC de l'Aube) ; Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ; Syndicat de la forêt de l'Ognon ; Communauté de communes des Rivières ; Communes de Montheries, d'Urville et de Cunfin

<b>Introduction</b>	M. SEBBAN, DREAL Champagne-Ardenne, introduit la réunion en remerciant la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube, pour la mise à disposition de la salle. Un tour de table est réalisé.
<b>Présentation</b>	<p>Melle MICHEL, chef de projets du bureau d'études Biotope, présente les différents points qui seront abordés lors de la présentation :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>I. Rappel de la démarche Natura 2000 et du contexte</li><li>II. Présentation du diagnostic écologique</li><li>III. Présentation du diagnostic socio-économique</li><li>IV. Synthèse des enjeux</li><li>V. Perspectives de travail</li><li>VI. Questions ou remarques diverses</li></ol> <p>Les participants sont invités à commenter et réagir pendant l'exposé, l'objectif étant de permettre à chacun de s'exprimer sur les enjeux de ce site, les atouts et les difficultés pour le développement économique du territoire et d'aboutir à une vision partagée.</p> <p>Melle MICHEL présente le diaporama (cf. annexe).</p>
<b>Echanges et questions diverses</b>	<p><u>Présentation du diagnostic écologique</u></p> <p>M. Fauvel (CSRPN) s'interroge sur le Busard cendré dont la population est indiquée comme isolée. S'agissant d'un rapace, cette analyse ne lui paraît pas pertinente. De plus, le niveau d'enjeu classé comme très fort ne lui semble pas justifié. Ce</p>

niveau d'enjeu impliquerait des objectifs forts sur les milieux agricoles de la ZPS alors qu'*a priori* la ZPS du Barrois n'a pas une responsabilité majeure pour cette espèce. Melle MICHEL s'entretiendra avec l'expert ornithologue pour apporter la justification du niveau d'enjeu choisi et vérifiera si une reproduction a été observée au cours des prospections menées en 2013.

M. Fauvel est également surpris que l'Engoulevent d'Europe n'ait pas été repéré au cours des prospections.

Une ambiguïté apparaît sur le diaporama présentée concernant les données ONF. M. Fauvel demande que soit bien précisé que ces données ne concernent qu'une liste précise (non exhaustive) d'espèces forestières.

Le Vanneau huppé n'est plus nicheur sur le site, mais l'a été.

Les méthodologies employées pour réaliser les prospections de terrain et les cartes présentant les résultats, notamment la carte de répartition par point d'écoute, sont bien présentes et détaillées dans le rapport. Seule la synthèse des résultats est présentée en séance.

Les participants sont invités à se référer à l'atlas cartographique transmis.

#### Diagnostic socio-économique

La pratique du quad est interdite en milieu forestier hors piste. Cette activité n'est pas marginale sur la ZPS, bien au contraire.

Les 4x4 semblent être utilisés dans les plaines agricoles pour traquer le gibier en période de chasse.

Concernant la carrière de concassé de calcaire à Bayel, les travaux ont démarré mais celle-ci ne sera mise en service qu'en 2015-2016.

La question de la date de la fauche tardive est évoquée. Celle-ci est réalisée, compte-tenu des espèces cibles et du type de milieu entre le 01 et le 14 juillet.

M. Renaudin (Chambre d'Agriculture) indique que la lutte contre le campagnol par l'utilisation de Bromadiolone nécessite un arrêté préfectoral et qu'il n'en existe pas, à sa connaissance, sur le secteur de la Haute Marne. Ce n'est pas une zone sensible.

M. Tournebize se demande si le PNR Forêt d'Orient est bien mentionné dans le document, ainsi que la cartographie des zonages d'inventaire et de protection. Melle MICHEL indique que ces informations sont bien présentes dans le document qui a été transmis.



En ce qui concerne l'activité viticole, les menaces évoquées doivent être pondérées. En effet, les vignes apportent une biodiversité pour certaines espèces d'oiseaux, notamment l'Alouette lulu.

M. Fauvel précise que l'Alouette lulu ne niche pas dans la vigne même, uniquement sur les bordures. Les pratiques culturales de la vigne quelle qu'elles soient font que les nids sont détruits.

Le milieu d'intérêt est autour de la vigne. L'Alouette est présente parce qu'il y a de la vigne mais ne survit que si les ourlets sont préservés.

La révision de l'AOC ne signifie pas forcément une extension. On ne sait pas aujourd'hui où seront les parcelles concernées et la révision va prendre de nombreuses années.

Concernant l'évolution de l'occupation des sols, il n'y a pas de retournement de prairie, ce sont essentiellement des pelouses calcaires qui évoluent en pinèdes. La limite haute de la vigne n'a pas évolué depuis 1900/1910 en termes de localisation. Ce sont bien les coteaux qui sont concernés.

M. Fauvel précise que les pelouses sont très fragmentaires et relictuelles.

M. Tournebize indique que des mesures simples de préservation des ourlets peuvent être envisagées.

Mme Toulemonde (INAO) rappelle que l'enherbement des « tournants » est obligatoire. Cette obligation n'est cependant pas toujours respectée.

M. Fauvel demande que l'on se concentre sur le vrai sujet, le tourisme est anecdotique pour la viticulture.

M. Pichery (CRPF) souhaite aborder dès aujourd'hui le sujet des travaux en période de nidification car il constitue la pierre angulaire de ce Docob et augure des discussions importantes.

Par ailleurs, si la filière bois est bien décrite, celui-ci souhaite que l'économie forestière soit également détaillée dans le rapport (m<sup>3</sup> et emplois générés). En effet, les réalités économiques sont liées aux besoins de la filière.

Les exploitants sont systématiquement « mis dehors » en hiver (portance des sols), si des mesures sont également prescrites en été, la situation devient compliquée.

L'absence de coupe de bois en feuille pour toutes les espèces en toutes saisons n'est pas une solution viable et ne tient pas compte des réalités économiques. L'objectif est bien d'identifier des zones prioritaires pour une intervention ciblée et proportionnée.

M. Tournebize rejoint cet avis et souligne l'importance de bien ajuster le curseur. Il insiste néanmoins sur les dégâts d'une coupe de bois en feuille en mai-juin sur certain secteur qu'il qualifie de catastrophe écologique.

L'adéquation entre les données de terrain et les actions proposées est fondamentale. Par exemple bien cibler les peuplements forestiers qui ont une importance spéciale et proposer des abattages différenciés.

64 % des forêts étant publique, M. Pichery espère que l'Etat va montrer l'exemple

en matière de conservation des oiseaux.

M. Fauvel rappelle que le programme « oiseaux des bois », conduit depuis plusieurs années, traite de ces questions.

Dans la forêt, il n'existe que peu ou pas d'outil d'intervention pour la ZPS. Ce constat fait dire que beaucoup de « papier » est produit pour peu d'interventions concrètes.

En forêt privée, aucun outil n'existe pour préserver un arbre qui abriterait un nid de Cigogne noire par exemple.

L'ONF rappelle que les techniciens interrompent les travaux forestiers en présence de nids d'espèces protégées.

M. Tourbebizze insiste sur l'importance des rus et vallons forestier, notamment pour la Cigogne noire. Cette problématique intéresse en particulier la forêt des Dhuits.

En page 73 du rapport est écrit que la surface prairiale est en légère extension. Cela paraît étonnant puisqu'on parle du problème du retournement des prairies dans les paragraphes précédents.

Si la surface augmente ou est stable, cela signifie qu'il y a des remises en herbe. Si c'est le cas, il serait intéressant de le souligner et le localiser.

M. Le Roy (CA10) se demande page 65 du rapport dans quelle catégorie d'occupation du sol les jachères sont inscrites.

M. Fauvel attire l'attention sur le terme de « prairie » qui peut intégrer les luzernes.

M. Renaudin indique que l'ivermectine est un insecticide utilisé pour traiter les parasitoses. Son utilisation a donc un effet négatif sur les insectes coprophages.

Le déparasitage est une nécessité, il existe cependant un certain nombre de molécules alternatives avec une possibilité de choix de produits qui n'ont pas les problèmes de l'ivermectine. Une sensibilisation des cabinets vétérinaires, qui sont prescripteurs, serait nécessaire.

Les techniciens de l'ONF souhaitent que les couleurs utilisées pour la randonnée pédestre et le quad ne soient pas identiques. Les enjeux sont très différents.

M. Tournebizze demande que soit précisé que l'agrainage ne porte pas atteinte à la Cigogne noire. C'est la surdensité du grand gibier qui porte atteinte aux milieux.

M. Fauvel s'étonne de certaines affirmations qui ne semblent pas fondées, notamment les habitats du Pic mar et noir qui ne sont pas bons mais dégradés.

Les espèces forestières ont de forts enjeux, ainsi que l'Alouette lulu. La ZPS a une responsabilité vis-à-vis de ces espèces.

La Chambre d'Agriculture s'interroge sur le niveau fort des enjeux pour des

espèces qui présentent des effectifs de 0 à 1 et le niveau « moyen à préciser » des espèces où les données sont insuffisantes. L'enjeu est en effet également moyen pour la Bondrée par exemple. Les participants demandent que l'évaluation du niveau d'enjeu soit précisée et argumentée.

Il y a 30 couples de Cigogne noire en France et la région Champagne-Ardenne constitue un bastion pour cette espèce. L'enjeu est très fort pour cette espèce avec un couple présent.

M. Tournebize souligne l'absence de pelouses calcicoles dans la typologie des milieux présentée.

M. Fauvel précise que le CENCA n'a *a priori* pas donné d'avis sur les enjeux d'espèce. Les informations transmises portent uniquement sur les espaces dont il assure la gestion.

M. le Sous-Préfet indique que pour l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (ETFNB), si la réglementation est amenée à changer, rien n'est arrêté aujourd'hui.

Page 124 du rapport est écrit que la forêt de Bossican appartient aux frères Rapeneau, viticulteurs. C'est une erreur.

De plus, la rivière du Pâtis passe à proximité de l'étang de Bligny mais ne l'alimente pas.

#### Planning

Le planning est desserré d'un mois pour éviter la période de réserve électorale qui sera vraisemblablement mise en place à partir de janvier. Seules des réunions techniques pourront avoir lieu de janvier à avril. Le COPIL n°3 aura donc lieu première quinzaine de mai.

#### Organisation des ateliers et groupes de travail thématiques

Mme LAMERANDT propose aux participants plusieurs choix d'organisation possibles :

- Thématique
- Géographique
- Transverse

Afin de ne pas avoir une vision unilatérale des choses, il est nécessaire d'échanger entre les professions agricoles, les forêts, ...

Les thématiques ne sont pas exclusives les unes des autres.

M. Pichery souhaite un échange sur la thématique forêt dans un premier temps compte tenu de la spécificité des outils disponibles.





	<p>Il est décidé de croiser dans deux premiers groupes la thématique de l'eau et des zones humides avec, d'une part le monde agricole, et d'autre part la forêt. Les thèmes des ateliers suivants seront définis dans un second temps au regard des enjeux qui émergeront de ces échanges.</p> <p><u>Questions diverses</u></p> <p>Plusieurs maires se demandent si la superficie de ce site est habituelle et à quoi correspond le périmètre du site.</p> <p>Des sites de plus grande superficie existent en France. La taille de la ZPS du Barrois n'est pas inhabituelle. La désignation de ce site a été réalisée sur la base des données connues en 2006. A l'époque, des arbitrages ont eu lieu avec des ajustements.</p> <p>M. Fauvel rappelle que le Docob donne un catalogue d'outils mais qu'il n'y a pas d'obligation.</p> <p>Les maires ressentent néanmoins l'évaluation des incidences sur le site Natura 2000 comme une contrainte réglementaire forte. De plus, les projets éoliens sont interdits en ZPS.</p> <p>M. Fauvel explique que l'éolien a sa logique propre. Le schéma régional éolien validé récemment cartographie les zones propices au développement éolien.</p>
<b>Conclusion</b>	<p>Au regard des différentes remarques et compléments demandés, M. Sebban décide de reporter la validation du tome I du DOCOB au démarrage du prochain COPIL. Les participants sont invités à prendre connaissance des documents transmis si tel n'était pas le cas et à se rapprocher de Biotope si des difficultés de téléchargement sont rencontrées.</p> <p>M. Le Sous-Préfet intervient en fin de séance pour rappeler qu'il ne s'agit pas de mettre en cause l'une ou l'autre des activités sur ce site, en connaissance des enjeux économiques. Il demande une grande précision sur la présence ou non des espèces. L'objectif est bien d'aboutir à un consensus pour mettre en place certaines actions tout en maintenant les activités économiques.</p> <p>En aucun cas ces mesures ne devront museler le développement des collectivités et des activités économiques.</p> <p>Il appelle à la plus grande prudence sur certaines thématiques. En particulier concernant la révision de l'AOC qui prendra plusieurs années pour aboutir et dont nous ne pouvons prédire à ce stade les implications.</p> <p>Dans les groupes du travail, au moment du diagnostic partagé, chacun devra s'exprimer. C'est de la responsabilité de chacun.</p>



## **Pour tout complément :**

### **Biotope Agence Nord-Est**

2 bis rue Charles Oudille

54 600 Villers-Lès-Nancy

Tel : 03.83.28.77.46

Fax : 03.83.27.13.61

Directeur d'étude : **Mme Aude LAMERANDT**

E-mail : [alamerandt@biotope.fr](mailto:alamerandt@biotope.fr)

**Chef de projet: Mme Aurélie MICHEL**

E-mail : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)

### **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne**

**M. Jonathan SEBBAN**

**Mme Charlotte BRAUD**

50 avenue Patton

51 000 Châlons-en-Champagne

Tel : 03.51.41.64.15

Email : [charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr](mailto:charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr)

### **Direction Départementale de Territoires (DDT) de l'Aube**

**M. Yann PERI**

**M. Claude GABELLA**

1, boulevard Jules Guesde

B.P. 769

10026 TROYES Cedex

Tel : 03.25.46.21.44

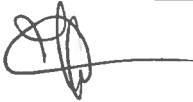







E-mail : [yann.peri@aube.gouv.fr](mailto:yann.peri@aube.gouv.fr)

### Réunion du Comité de Pilotage

Elaboration du document d'objectif du site  
Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » -  
Présentation des diagnostics

2 bis, rue Charles-Oudille  
54 600 Villers-lès-Nancy  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

Structure	Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail	Signature
CSRPN	FAUVEL Bruno	V. Président	—	
PNR Forêt d'Orient	TOURNEBIZE Thierry	dir. adj.	—	
SgV SGV CA 13	Laure FERRIER Falmut Joop	Responsable Côte de Bar repays 4045 etcs	—	
IDT 10	Perri J.	—	—	
DREAL CA	SEBBAN J.	Technicien N2000	—	
DREAL CA	BRAUD C.	Technicien N2000	—	
S/P Bar/Aube	BAILLARD B.	Sec. prof.	—	
ONF UT Cumin	FRATILA F.	Technicien	—	
ONF	E. GEOFFROY	Responsable Environnement	—	
ONF 52	MAPPES David	Technicien	—	
Villeaux-en-Azois	COURTAUT Joël	Maire	—	
Courignon	PRIEUR Hervé	Maire	—	
Provinsville	Rosselle Sébastien	Maire	—	
FONTAINE	FARFELAN Patrice	Maire	—	
FDCA	BREIZON HJ	Administrateur	—	
Mairie de Verpilleries	Nobili Pervenche	Maire	—	
Mairie de Fontette	DEFERT Maquie	Maire	—	

Structure	Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail	Signature
CRPF	CARNNOT Laurence	Ingénieur environnement	laurence.carnnot@crpf.fr	
Chambre d'Agriculture de l'Arde	LE ROY Emmanuelle	chargée de mission biodiversité	emmanuelle.roy@ ardeb.chambagri.fr	
chambre agriculture Ht Maine	RENAUDIN Christina	chargée missions	renaudin@ haute-maine- chambagri.fr	
chambre d'Agriculture Haute-Maine	DOUBRE Claire	" "	cdouble@ haute-maine- chambagri.fr	
SPFSA	PICHERY Christophe		cpichery@grapeport chambagri.fr	
Mairie de Bpigny	LORIN Th	maire	mairie-bpigny@orange.fr	
DDT 10	GABELLA Cléopâtre			
INAO	TOULEMONDE LÉNY Edith	Ingénieur Terrain et délimitation	e.toulemondeleeny@ inao.gouv.fr	



Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux » FR2112010

Réunion de Comité de pilotage n°2

Bar-sur-Aube, le 26 septembre 2013

**NATURA 2000**

1

Rappel du périmètre de la ZPS Barrois

Désignée au titre de la Directive Oiseaux

42 communes et 5 communautés de communes concernées pour une surface totale de 41 156 ha

22 espèces d'oiseaux d'intérêt européen identifiées sur le site

**NATURA 2000**

4

PLAN

- I- Rappel de la démarche Natura 2000 et du contexte
- II- Diagnostic écologique
- III- Diagnostic socio-économique
- IV- Synthèse des enjeux
- V- Perspectives de travail

Questions ou remarques diverses

**biotope**  
faune, flore & environnement

2

L'Etat désigne le site (Arrêté ministériel du 8 mars 2006)

La préfecture met en place le comité de pilotage (COFIL) (Arrêté ministériel du 15 octobre 2008)

Le comité de pilotage

Definit les objectifs et les actions : document d'objectifs (DOCOB)

Etat des lieux / Objectifs du site / Cahier des charges

Le préfet approuve le DOCOB

Met en oeuvre les actions

- Animer le site / Informer les habitants / Valoriser les actions
- S'engager pour de bonnes pratiques avec le charte Natura 2000
- Mettre en place des outils réglementaires
- Mettre en oeuvre les mesures de gestion et de construction

Evalue et rend compte

Bilan annuel du COFIL / Evaluation périodique

Evaluation Communautaire tous les 6 ans

Démarche ?

- > Consultation des acteurs locaux
- > Synthèse bibliographique
- > Consultation de documents
- > Inventaires ornithologiques
- > Analyses cartographiques
- > ...

5

I- Rappel de la démarche et du contexte du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux »

Contenu et avancement du DOCOB

Document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000

États des lieux

Diagnostic écologique ↔ Diagnostic socio-économique

Hierarchisation des enjeux de conservation et Définition des objectifs

Programme d'actions : Contrats Natura 2000, mesures de suivi, mesures de sensibilisation...  
Charte Natura 2000

Concertation, groupes de travail, ateliers thématiques, COFIL

**Réalisé**

- Etat des lieux présenté et à valider lors de ce COFIL
- Enjeux de conservation hiérarchisés présentés et à valider lors de ce COFIL

**A venir**

- Définition des objectifs et des priorités d'intervention en termes d'habitats d'espèce
- Réunion de travail à prévoir

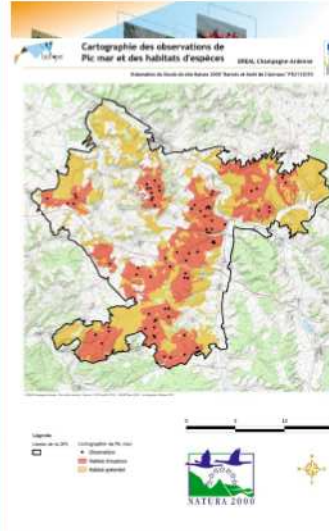
**A venir**

- A partir des objectifs, définition d'un programme d'actions et d'un projet de Charte concertés lors des ateliers thématiques

6



# Partie II : Diagnostic écologique



## Traitement des informations

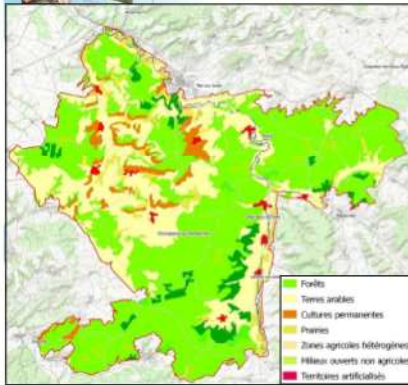
Traitement détaillé pour chaque espèce nicheuse d'intérêt européen :

- Evaluation des effectifs nicheurs
- Cartographie des secteurs occupés par l'espèce
- Identification des habitats d'espèces avérés et potentiels

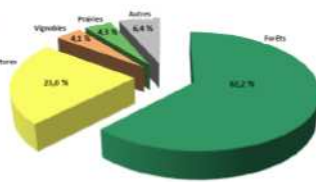
Autres espèces traitées sous forme de synthèse :

- Identification des secteurs et milieux occupés

## Occupation du sol



Type d'occupation du sol	Surface (en ha)
Forêts (données IFN)	25 596
Cultures (données RPG)	9 471
Vignobles (données INAO)	1 700
Prairies (données RPG)	1 754
Autres	2576,5
<b>Total</b>	<b>41097,5</b>



## Diagnostic écologique : résultats Habitats d'espèces

<b>Milieux boisés</b>	Bondrée apivore, Chouette de Tengmalm, Cigogne noire, Gélinotte des bois, Pic cendré, Pic mar, Pic noir
<b>Milieux ouverts/semi-ouverts (prairies, cultures, vergers et vignobles)</b>	Alouette lulu, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Milan noir, Edicnème criard, Pie-grièche écorcheur
<b>Milieux humides et aquatiques (étangs, vallées alluviales et rivières)</b>	Blongios nain, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe
<b>Milieux rupestres</b>	Grand-duc d'Europe



## Diagnostic écologique : méthode

- Liste de base : Formulaire Standard de Données de la ZPS



• Analyse des données disponibles : synthèse ornithologique réalisée par l'ONF, bibliographie, consultations

→ Définition d'un protocole d'échantillonnage adapté

• Prospections de terrain réalisées par Biotope entre mars et juin 2013 et ciblées sur les espèces d'Intérêt Européen inscrites au FSD comme nicheuses sur le site avec des effectifs relativement importants.

3 méthodes utilisées selon les espèces :

- Transects
- Points fixes
- Indice Ponctuel d'Abondance (IPA)

Géo-référencement au GPS

## Diagnostic écologique : résultats

### Espèces nicheuses d'intérêt européen

19 espèces d'intérêt européen nicheuses de façon certaine ou probable sur le territoire de la ZPS « Barrois et Forêt de Clairvaux »

Nom français	Statut
<b>Espèces du FSD (19)</b>	
Alouette lulu	nicheur
Blongios nain	nicheur
Busard Saint-Martin	nicheur
Chouette de Tengmalm	sedentaire
Cigogne noire	nicheur
Engoulevent d'Europe	nicheur
Gélinotte des bois	sedentaire
Marouette ponctuée	nicheur
Martin pêcheur	sedentaire
Milan noir	nicheur
Oedicnème criard	nicheur
Pic cendré	sedentaire
Pic mar	sedentaire
Pic noir	sedentaire
Pie-grièche écorcheur	nicheur
<b>Espèces à ajouter au FSD (4)</b>	
Bondrée apivore	nicheur
Busard cendré	nicheur
Busard des roseaux	nicheur
Grand-duc d'Europe	nicheur
Inventaires Biotope 2013	
←	Espèces contactées
→	Espèces non contactées





## Etat de conservation et importance de la ZPS pour les espèces nicheuses d'intérêt européen

Espèces nicheuses d'intérêt européen	Effectifs (couples)
Alouette lulu	40-100
Blongios nain	0-1
Bondrée apivore	15-40
Busard cendré	0-1
Busard des roseaux	0-1
Busard Saint-Martin	5-10
Chouette de Tengmalm	0-1
Cigogne noire	1-2
Engoulevent d'Europe	30-50
Gélinotte des bois	10
Grand-duc d'Europe	0-1
Marouette ponctuée	0-1
Martin-pêcheur d'Europe	4-5
Milan noir	0-1
Oedicnème criard	2
Pic cendré	10-30
Pic mar	100-350
Pic noir	50-100
Pie-grièche écorcheur	13-30

Estimation d'après les données issues de l'ONF, du CPNCA et des inventaires de Biotope en 2013

Espèces des milieux ouverts	Effectifs les plus importants
Espèces forestières	
Espèces des milieux rupestres (carières)	
Espèces des milieux aquatiques et humides	

- Le point sur les effectifs de quelques espèces :**
- Blongios nain : espèce présente dans les années 1980 sur l'étang de Bligny, non revue depuis
  - Chouette de Tengmalm : dernier contact dans les années 1990 ; habitat présent
  - Grand Duc : un couple dans une carrière
  - Engoulevent d'Europe : répartition irrégulière, estimée à moins de 50 couples par l'ONF
  - Oedicnème criard : 2 couples nicheurs en limite de la ZPS ; espèce plutôt de passage sur le Barrois

## Etat de conservation et importance de la ZPS pour les espèces nicheuses d'intérêt européen

Espèces nicheuses d'intérêt européen	Effectifs (couples)	Evolution	Etat de conservation	
			espèce	habitat
Alouette lulu	40-100	En expansion	Bon	Moyen
Blongios nain	0-1	Inconnue	Mauvais	Bon
Bondrée apivore	15-40	Inconnue	Préc. Insuff.	Moyen
Busard cendré	0-1	En régression	Mauvais	Moyen
Busard des roseaux	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon
Busard Saint-Martin	5-10	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon
Chouette de Tengmalm	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon
Cigogne noire	1-2	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon
Engoulevent d'Europe	30-50	En régression	Bon	Moyen
Gélinotte des bois	10	Inconnue	Mauvais	Mauvais
Grand-duc d'Europe	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon
Marouette ponctuée	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon
Martin-pêcheur d'Europe	4-5	Fluctuante	Bon	Bon
Milan noir	0-1	Stable	Bon	Bon
Oedicnème criard	2	Inconnue	Préc. Insuff.	Moyen
Pic cendré	10-30	En régression	Moyen	Moyen
Pic mar	100-350	Inconnue	Bon	Bon
Pic noir	50-100	Stable	Bon	Bon
Pie-grièche écorcheur	13-30	Inconnue	Préc. Insuff.	Moyen

Degré de conservation des caractéristiques importantes de l'habitat d'espèce X Possibilités de restauration

## Etat de conservation et importance de la ZPS pour les espèces nicheuses d'intérêt européen

Espèces nicheuses d'intérêt européen	Effectifs (couples)	Evolution
Alouette lulu	40-100	En expansion
Blongios nain	0-1	Inconnue
Bondrée apivore	15-40	Inconnue
Busard cendré	0-1	En régression
Busard des roseaux	0-1	Inconnue
Busard Saint-Martin	5-10	Inconnue
Chouette de Tengmalm	0-1	Inconnue
Cigogne noire	1-2	Inconnue
Engoulevent d'Europe	30-50	En régression
Gélinotte des bois	10	Inconnue
Grand-duc d'Europe	0-1	Inconnue
Marouette ponctuée	0-1	Inconnue
Martin-pêcheur d'Europe	4-5	Fluctuante
Milan noir	0-1	Stable
Oedicnème criard	2	Inconnue
Pic cendré	10-30	En régression
Pic mar	100-350	Inconnue
Pic noir	50-100	Stable
Pie-grièche écorcheur	13-30	Inconnue

Estimation d'après les consultations et les données de l'ONF

## Etat de conservation et importance de la ZPS pour les espèces nicheuses d'intérêt européen

Espèces nicheuses d'intérêt européen	Effectifs (Couples)	Evolution	Etat de conservation		
			espèce	habitat	Responsabilité
Alouette lulu	40-100	En expansion	Bon	Moyen	Préc. Insuff.
Blongios nain	0-1	Inconnue	Mauvais	Bon	Préc. Insuff.
Bondrée apivore	15-40	Inconnue	Préc. Insuff.	Moyen	Moyenne
Busard cendré	0-1	En régression	Mauvais	Moyen	Très forte
Busard des roseaux	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon	Préc. Insuff.
Busard Saint-Martin	5-10	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon	Préc. Insuff.
Chouette de Tengmalm	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon	Préc. Insuff.
Cigogne noire	1-2	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon	Préc. Insuff.
Engoulevent d'Europe	30-50	En régression	Moyen	Moyen	Préc. Insuff.
Gélinotte des bois	10	Inconnue	Mauvais	Mauvais	Préc. Insuff.
Grand-duc d'Europe	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon	Préc. Insuff.
Marouette ponctuée	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	Bon	Préc. Insuff.
Martin-pêcheur d'Europe	4-5	Fluctuante	Bon	Bon	Préc. Insuff.
Milan noir	0-1	Stable	Bon	Bon	Préc. Insuff.
Oedicnème criard	2	Inconnue	Préc. Insuff.	Moyen	Préc. Insuff.
Pic cendré	10-30	En régression	Moyen	Moyen	Préc. Insuff.
Pic mar	100-350	Inconnue	Bon	Bon	Préc. Insuff.
Pic noir	50-100	Stable	Bon	Bon	Préc. Insuff.
Pie-grièche écorcheur	13-30	Inconnue	Préc. Insuff.	Moyen	Préc. Insuff.

Pourcentage de la population régionale présente X Degré d'isolement de la population

## Etat de conservation et importance de la ZPS pour les espèces nicheuses d'intérêt européen

Espèces nicheuses d'intérêt européen	Effectifs (couples)	Evolution	Etat de conservation	
			espèce	habitat
Alouette lulu	40-100	En expansion	Bon	
Blongios nain	0-1	Inconnue	Mauvais	
Bondrée apivore	15-40	Inconnue	Préc. Insuff.	
Busard cendré	0-1	En régression	Mauvais	
Busard des roseaux	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	
Busard Saint-Martin	5-10	Inconnue	Préc. Insuff.	
Chouette de Tengmalm	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	
Cigogne noire	1-2	Inconnue	Préc. Insuff.	
Engoulevent d'Europe	30-50	En régression	Bon	
Gélinotte des bois	10	Inconnue	Mauvais	
Grand-duc d'Europe	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	
Marouette ponctuée	0-1	Inconnue	Préc. Insuff.	
Martin-pêcheur d'Europe	4-5	Fluctuante	Bon	
Milan noir	0-1	Stable	Bon	
Oedicnème criard	2	Inconnue	Préc. Insuff.	
Pic cendré	10-30	En régression	Moyen	
Pic mar	100-350	Inconnue	Bon	
Pic noir	50-100	Stable	Bon	
Pie-grièche écorcheur	13-30	Inconnue	Préc. Insuff.	

Taille de la population X Evolution de la population

### Autres espèces nicheuses

Présence de populations d'intérêt régional, voire national, pour plusieurs espèces patrimoniales, parmi lesquelles plusieurs sont en danger.

Notamment parmi les espèces inféodées :

- aux milieux ouverts (Vanneau huppé, Perdrix rouge, Pouillot de Bonelli, Bruant zizi)
- aux boisements (Grimpereau des bois).



Vanneau huppé

### Autres espèces migratrices et hivernantes

La ZPS ne constitue pas une zone de halte migratoire d'importance pour les espèces migratrices, comme les anatidés ou les limicoles.



Aigrette garzette



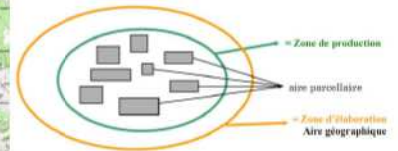
# Partie III : Diagnostic socio-économique



## Viticulture

1700 ha de vignes, soit 4 % de la surface du site

- 28 communes de la ZPS concernées par l'AOC Champagne
- AOC Champagne en cours de révision
  - 1<sup>ère</sup> étape : formalisation de l'aire géographique en 2 zones emboîtées entre 2003 et 2011
  - 2<sup>e</sup> étape : depuis 2011, révision de l'aire parcellaire
- Validation des aires



## Diagnostic socio-économique : méthode



## Sylviculture

Au total, près de 26 000 ha de boisement sur la ZPS



- **Occupation du sol**
  - 64 % de Forêt publiques : environ 16 338 ha
  - 36 % de Forêt privée : 31 forêts dotées d'un PSG pour une surface de 4913 ha et 6 forêts régies par le Code des Bonnes pratiques forestières (23,5 ha)

Type de peuplement	Surface (ha)	Proportion surface forestière (en %)	Proportion surface totale ZPS (en %)
Total Forêts caducifolies (hors peupleraie)	21134,17	82,53	51,33
Total Forêts mixtes	2372,21	9,27	5,76
Total Résineux purs	1540,91	6,02	3,74
Total autres Résineux	421,14	1,65	1,02
Total Autres (Peupleraie, etc.)	137,947	0,539	0,335
<b>TOTAL</b>	<b>25596,38</b>	<b>100,00</b>	<b>62,19</b>

- **Gestion forestière sur la ZPS**
  - Principalement forêts de production
  - Pratique courante de l'affouage
  - Prise en compte de l'avifaune, notamment, par la conservation de quelques vieux arbres dépérissants ou morts
  - Forêt impactée par la tempête de 1999 et la tornade de 2012

## Diagnostic socio-économique : Identification des principales activités

### Agriculture

Surface agricole du site (hors vignes) : environ 11 747 ha, soit 29 % de la ZPS

#### Occupation du sol

- Majeure partie des parcelles agricoles en cultures : céréales (orge, blé), colza
- Diminution des prairies et de l'élevage

Type d'occupation agricole du sol	Surface (ha)	Proportion surface agricole (%)	Proportion surface totale de la ZPS (%)
Total Cultures	9471	81	23
Total Prairies	1754	15	4,3
Autres	522	4	1,3
<b>Total</b>	<b>11 747</b>	<b>100 %</b>	<b>28,8 %</b>

#### Problématiques liées aux Prairies

- Pratique de retournement de prairies au profit de cultures
- Maintien des éléments fixes du paysages (haies, bosquets, arbres isolés...)

## Tourisme







## Parcs éoliens

- Plusieurs parcs éoliens et projets entourant la ZPS
- Problématique importante pour l'avifaune via plusieurs types d'impacts (perte d'habitat, mortalité, dérangement, etc.)



## Loisirs de Nature

### • Chasse

- Concerne essentiellement le grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier)
- Présence de sociétés de chasse communales, de chasses privées et de Groupes d'Intérêt Cynégétique

- Problématiques liées à l'équilibre sylvo-cynégétique et aux dégâts de gibier en terrain agricole

### • Pêche

- 6 AAPPMA sur les principaux cours d'eau du site (Aube et Aujon)
- Pêche privée majoritairement présente



25

## Diagnostic socio-économique : Synthèse des activités humaines et analyse de leurs effets

Activités	Pratiques	Effets négatifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Effets positifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Espèces concernées
	Maintien des espaces herbagers (non transformation en culture ou en plantation forestière)		Conservation d'habitats d'espèces (sites de nidification et aires d'alimentation)	
	Entretien de l'ouverture des milieux par le pastoralisme, la fauche ou le débroussaillage		Maintien de conditions favorables aux espèces de infodées aux milieux ouverts (lutte contre l'enrichissement naturel)	Espèces caractéristiques des espaces prairiaux dont Milan royal, Pie-grèche écorcheur, Alouette lulu...
Activités agricoles - Elevage	Retournement de prairies	Disparition d'habitat d'espèces		
	Fertilisation	Appauvrissement des communautés végétales composant les prairies, et donc des cortèges d'insectes, base de l'alimentation des espèces d'oiseaux insectivores		Passereaux insectivores
	Lutte contre le Campagnol terrestre utilisant la Bromadiolone	Empoisonnement des espèces charognardes suite à l'ingestion de cadavres de Campagnols		Milans, autres rapaces

28



## Loisirs de Nature

### • Randonnée et loisirs motorisés

- Plusieurs sentiers de randonnée traverse la ZPS
- Championnat de Motocross organisé chaque année sur la commune de Champigno-lez-Mondeville
- Quad pratiqué mais de façon marginale

### • Autres activités

- Balltrap
- Parapente
- Activités de découverte proposées par le CPNCA



26

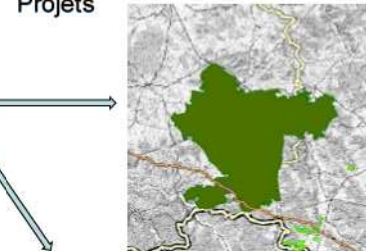
Activités	Pratiques	Effets négatifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Effets positifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Espèces concernées
	Pâturage	Dégradation des milieux en cas de surpâturage	Ressources alimentaires pour les espèces insectivores : insectes coprophages et liés au bétail Zones de chasse pour les rapaces	Pie-grèche écorcheur, Alouette lulu... Milans, autres rapaces
Activités agricoles - Elevage	Fauche	Fauche précoce très impactante sur les nichées d'espèces d'oiseaux prairiaux	Fauche tardive permettant l'envol des nichées	Vanneau huppé, Tarier des prés...
	Arrachage des haies et des arbres isolés	Diminution des capacités d'accueil des milieux pour les espèces liées au bocage (zones refuges, disponibilité en proies...)		Espèces caractéristiques des espaces prairiaux dont Milan royal, Pie-grèche écorcheur, Alouette lulu...
	Maintien et entretien de jachères		Entretien de terrain de chasse et de sites de nidification	Busards cendré et Saint-Martin Passereaux (Alouette lulu notamment)
Activités agricoles - Grandes cultures	Traitements pesticides	Diminution des ressources alimentaires (insectivores)		Passereaux insectivores (Alouette lulu notamment)
	Moissons précoces	Destruction des nichées		Busards cendré et Saint-Martin
	Monoculture	Limitation des niches écologiques et des espaces de nidification		Busards cendré et Saint-Martin

29



## Projets

- Projet de Gazoduc « Arc de Dierrey »
- Projet d'exploitation de carrière à ciel ouvert à Bayel
- Projets d'aménagement de cours d'eau
- Projet de station d'épuration sur la commune de Longchamp-sur-Aujon
- Projet de création d'un plan d'eau à Lanty-sur-Aube
- Projet de création d'usine électrique sur le site de Clairvaux (« Forges »)



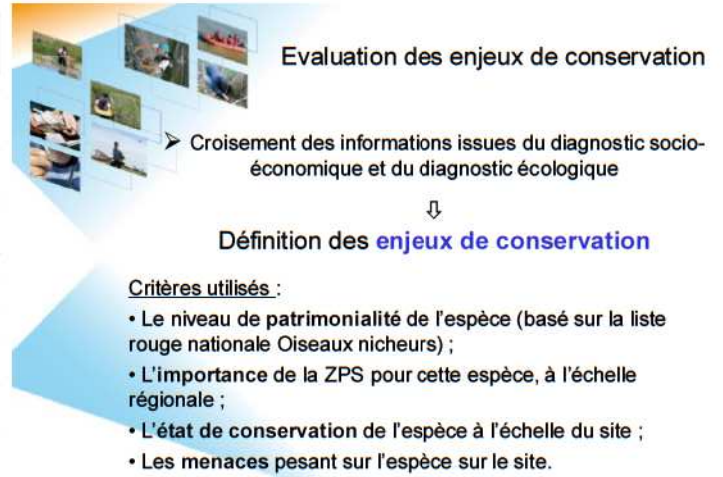
Activités	Pratiques	Effets négatifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Effets positifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Espèces concernées
	Conversion des vieux taillis sous futaie de chêne	Disparition d'habitats d'espèces		Pics, Gélinotte des bois
	Enrèglement	Disparition d'habitats d'espèces		Gobe-mouche à collier, pics
Sylviculture	Maintien d'îlots de sénescence		Conservation d'arbres à cavités et déperissants (sites de nidification, alimentation)	Pics, Chouette de Tengmalm
	Travaux en période de nidification	Destruction de nichées, dérangement pouvant conduire à l'abandon des nids (rapaces)		Pics, rapaces, Cigogne noire
Viticulture	Tourisme (activités de découverte des pratiques agricoles)	Dérangement		Ensemble des espèces
	Retournement de prairies au profit de la vigne, défrichement de parcelles forestières	Disparition d'habitat d'espèces		Espèces caractéristiques des espaces prairiaux et forestiers
Parc éolien	-	Mortalité par collision		Milan royal, autres espèces de rapaces...
Transport d'électricité	-	Mortalité par collision avec les câbles électriques		Milan royal, autres espèces de rapaces, Cigogne noire...
Carrières	Extraction de calcaire massif	Dérangement	Création d'habitat favorable	Grand-duc d'Europe

30



Activités	Pratiques	Effets négatifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Effets positifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Espèces concernées
Chasse	Actions de chasse	Dérangement		Ensemble des espèces Espèces caractéristiques des espaces bocagers dont Pie-grèche écorcheur, Alouette lulu... Busards cendré et Saint-Martin
	Plantation de haies		Recréation d'habitats d'espèces	
	Jachères Faune Sauvage		Recréation d'habitats d'espèces	
	Agrainage	Dérangement pour l'avifaune dans les secteurs à haute concentration de grand gibier		Cigogne noire
Pêche	Restauration des habitats rivulaire		Restauration d'habitats d'espèces	Martin-pêcheur d'Europe
Randonnée pédestre	Fréquentation par le public	Dérangement		Ensemble des espèces
Vol libre	Parapente	Dérangement		Espèces fréquentant les falaises (Faucon pèlerin...)
Circulation d'engins motorisés	Passage de motos et de quads	Dérangement		Ensemble des espèces

31



Première étape pour hiérarchiser les priorités d'actions

34

Activités	Pratiques	Effets négatifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Effets positifs sur les espèces d'intérêt européen et leurs habitats	Espèces concernées
Initiation à l'environnement	Sortie Nature	Dérangement	Meilleure prise en compte des espèces par les acteurs locaux	Ensemble des espèces
Entretien des cours d'eau	Entretien des ripisylves	Destruction de nichées possibles lors de travaux en période de nidification		Passereaux
	Effacement d'ouvrages		Amélioration de la qualité des milieux aquatiques	Martin-pêcheur d'Europe
Assainissement	Installation de traitement des eaux usées		Amélioration de la qualité des milieux aquatiques	Martin-pêcheur d'Europe
Actions de gestion et suivi de la biodiversité	Suivi des espèces patrimoniales		Amélioration de la connaissance	Milans, Pies-grêches...
	Placette de nourrissage		Amélioration de la survie	Milan royal

32

### Hiérarchisation des enjeux « espèces »

Espèce	Niveau d'enjeu
Alouette lulu	Moyen
Blongios nain	Fort
Bondrée apivore	Moyen
Busard cendré	Très fort
Busard des roseaux	Moyen (à préciser)
Busard Saint-Martin	Moyen (à préciser)
Chouette de Tengmalm	Faible
Cigogne noire	Moyen
Engoulevent d'Europe	Moyen
Gélinotte des bois	Fort
Grand-duc d'Europe	Faible
Marouette ponctuée	Moyen (à préciser)
Martin-pêcheur d'Europe	Faible
Milan noir	Moyen
Oedicnème criard	Moyen
Pic cendré	Fort
Pic mar	Faible
Pic noir	Faible
Pie-grèche écorcheur	Moyen (à préciser)

**Critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux :**

- Le niveau de patrimonialité de l'espèce (basé sur la liste rouge nationale Oiseaux nicheurs) ;
- L'importance de la ZPS pour cette espèce, à l'échelle régionale ;
- L'état de conservation de l'espèce à l'échelle du site ;
- Les menaces pesant sur l'espèce sur le site.

35



## Partie IV : Synthèse des enjeux

### Hiérarchisation des enjeux « milieux »

Habitat d'espèce	Espèces remarquables inféodées au milieu		Enjeu avifaunistique
	Espèces d'intérêt européen	Autres espèces remarquables	
Chênales mûres	Pic mar	Grimpereau des bois	Très fort
	Pic cendré		
Prairies de fauche	Pie-grèche écorcheur	Pie-grèche grise	Très fort
	Milan noir (terrain de chasse)	Faucon hobereau	
	Alouette lulu	Grive litorne	
		Tarier des prés Vanneau huppé	
Prairies pâturées	Pie-grèche écorcheur	Pie-grèche grise	Très fort
	Milan noir (terrain de chasse)	Grive litorne	
	Alouette lulu		
Forêts mixtes	Chouette de Tengmalm		Fort
	Gélinotte des bois		
	Pic mar		
	Pic cendré		
Autres types de boisements	Pic noir		Fort
	Bondrée apivore, Milan noir (nidification)		
	Cigogne noire		
	Pic noir, Pic mar		



Habitat d'espèce	Espèces remarquables inféodées au milieu		Enjeu avifaunistique
	Espèces d'intérêt européen	Autres espèces remarquables	
Coteaux et prairies arborés	Alouette lulu	Chevêche d'Athéna	Fort
	Pie-grièche écorcheur		
Régénérations forestières et zones arbustives	Busard Saint-Martin		Moyen
	Alouette lulu		
Grandes cultures et jachères	Pie-grièche écorcheur		Moyen
	Busard cendré	Vanneau huppé	
Vergers et vignobles	Busard Saint-Martin		Moyen
	Alouette lulu	Rougequeue à front blanc	
Plans d'eau et milieux associés	Pie-grièche écorcheur		Moyen
	Busard des roseaux	Rousserolle turdoïde	
Milieux rupestres (carrières)	Marouette ponctuée		Moyen
	Blongios nain		
Cours d'eau	Grand-duc d'Europe		Moyen
	Martin-pêcheur d'Europe		

37

## Le Programme d'actions

Les outils pour réaliser des actions en faveur des espèces sur le site  
- sur la base d'un engagement volontaire -

**Mesures de toute nature, dont les mesures contractuelles de gestion :**  
Les contrats Natura 2000

- Contrats agricoles (MAEt)
- Contrats forestiers
- Contrats non agricole – non forestier

→ donne droit à une contrepartie financière et à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Mesures de suivis et inventaires complémentaires, mesures de communication...

**La charte du site Natura 2000**

= Outil d'adhésion au Document d'objectifs

- Engagements de l'ordre des bonnes pratiques
- Recommandations

→ donne droit à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou à des aides publiques (forêt)

→ n'entraîne pas de surcout de gestion pour les adhérents

➔ Recherche de coordination entre les contrats et la charte.



## Partie V : Perspectives de travail

## Le Programme d'actions

### Modalités d'élaboration

**Organisation d'ateliers thématiques**

Ils ont un double objectif :

- travailler plus en détail sur les enjeux, les objectifs et les mesures
- préparer le travail du Comité de Pilotage

**Thématiques possibles :**

- Agriculture (2 réunions)
- Forêt (2 réunions)
- Milieux aquatiques et humides (1 réunion)
- Sensibilisation du public (1 réunion)

41

## Définition d'objectifs de développement durable

❑ **Définition et hiérarchisation d'objectifs de développement durable**

- Les objectifs concernent la conservation, voire la restauration des espèces d'intérêt européen du site et de leurs habitats en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles qui s'y exercent
- Elaboration d'une stratégie : arbitrage entre les principaux enjeux, certains pouvant s'avérer contradictoires

39

## Planning des étapes à venir

PLANNING PREVISIONNEL DE L'ELABORATION DU DOCOB "BARROIS ET FORET DE CLAIRVAUX"		2013				2014			
		O	N	D	J	F	M	A	M
<b>PHASE 2 : Objectifs et rédaction du Plan d'Actions du DOCOB</b>									
Elaboration des objectifs et priorités d'intervention	Elaboration des objectifs								
	Groupes de travail "Enjeux et Objectifs"								
Elaboration du programme d'action et du projet de Charte Natura 2000	Définition des priorités d'intervention								
	Ateliers thématiques								
	Fiches actions, chiffrage, cartographie								
	Charte Natura 2000								
Finalisation et reprographie	Cahier des charges type des mesures								
	Conception des protocoles de suivis								
	Rédaction - Envoi du DOCOB au COPIL								
<b>COPIL n° 3 : Validation du document d'objectifs</b>									
Rédaction et diffusion de l'infosite 2									
Dernières reprises - Finalisation du DOCOB									
Recueil des éléments administratifs et techniques									
Reprographie et sauvegardes informatiques									

Planning soumis au COPIL : souhait de réaliser les ateliers thématiques dès novembre ou après les élections électorales ?

42

Merci de votre  
attention



Autres points  
et questions  
diverses



### Contacts



**BIOTOPE – Agence Nord-Est**  
2 bis rue Charles Oudille  
54603 Villers-lès-Nancy Cedex

**Aurélié MICHEL :** [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)  
**Aude LAMERANDT :** [alamerandt@biotope.fr](mailto:alamerandt@biotope.fr)

**Téléphone :** 03.83.28.77.46



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ  
BUREAU BIODIVERSITÉ

Affaire suivie par Yann PERI  
tél : 03 25 46 20 66  
courriel : yann.peri@aube.gouv.fr

TROYES, le 14 avril 2014

Le Directeur départemental  
des Territoires

à

Mesdames et messieurs les membres du  
comité de pilotage

**Objet :** Site Natura 2000 n°212 « Barrois et forêt de Clairvaux »  
Comité de pilotage final

**P.J :**

- Ordre du jour
- Pouvoir
- Fiche « Transfert de compétence »

Je vous invite à participer à la réunion du comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » :

**le Jeudi 12 juin 2014 à 14h00**

**à salle du conseil de la communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube  
4, boulevard du 14 juillet  
10200 Bar-sur-Aube**

Vous trouverez en pièces jointes l'ordre du jour, une fiche relative au transfert des compétences « Présidence » et « Maîtrise d'ouvrage » aux collectivités territoriales ainsi qu'un pouvoir pour ces élections en cas d'empêchement.

L'animation sera assurée par le bureau d'études Biotope.

Mes services se tiennent à votre disposition, si besoin est, pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur départemental  
Le chef du service Eau et Biodiversité

  
Daniel COIFFIER



2 bis, rue Charles-Oudille  
54 603 Villers-lès-Nancy Cedex  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

A l'attention des membres du COPIL de la  
ZPS «Barrois et forêt de Clairvaux » et des  
participants aux ateliers thématiques

À Villers-lès-Nancy, le 28 mars 2014

**Objet :** Invitation au dernier Comité de pilotage dans le cadre de l'élaboration du  
DOCOB du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux »

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) du site Natura  
2000 n°FR2112010, dénommé Zone de Protection Spéciale « Barrois et forêt  
de Clairvaux », j'ai le plaisir de vous inviter au dernier comité de pilotage.

La réunion se tiendra le :

**Jeudi 12 juin 2014 à 14h00**

**A la salle du conseil de la communauté de communes de la Région  
de Bar sur Aube (4 boulevard du 14 Juillet à Bar sur Aube)**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rappel des enjeux de conservation et des objectifs de développement durable ;
- Présentation des actions à mettre en place lors de l'animation du document d'objectifs, et notamment :
  - o Les mesures de gestion (dont contrats Natura 2000) ;
  - o Les mesures d'animation et de communication ;
  - o Les mesures de suivis écologiques ;
  - o La Charte Natura 2000 ;
- Validation du Document d'Objectifs ;
- Validation de la Charte Natura 2000 ;
- Questions diverses ;
- Proposition de transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la future animation du Docob.

Le tome I comprenant les diagnostics écologique et socio-économique est  
disponible sur le lien suivant :

<ftp://ftp.biotope.fr/d2adc7f2fbe712aa7c4e0f85a3a40194ab7a6091/>

Le tome II comprenant les objectifs et le programme d'actions sera déposé sur  
ce même FTP en avril. Vous serez prévenu par mail. Vous pourrez alors me  
faire part de vos remarques par téléphone (03.83.28.77.46), par fax  
(03.83.27.13.61) ou par mail ([amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)). Les rapports seront mis à  
jour et seront redéposés sur le FTP au plus tard le 12 mai.





2 bis, rue Charles-Oudille  
54 603 Villers-lès-Nancy Cedex  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

Je vous précise que la majorité des représentants des collectivités territoriales doit être présente au moment de l'élection du président du comité de pilotage et de la désignation de la collectivité qui assurera la maîtrise d'ouvrage de la future mise en oeuvre du document d'objectifs.

Au besoin, vous trouverez ci-joint un formulaire de transfert de pouvoir dans le cas où vous ne pourriez pas assister au Comité de pilotage. Le transfert de pouvoir est important car il permettra à votre remplaçant de participer aux élections de la maîtrise d'ouvrage pour la future animation du document d'objectifs. Le cas échéant, je vous remercie de bien vouloir nous retourner le formulaire complété à l'adresse indiquée dans celui-ci.

Je vous remercie de bien vouloir **faire connaître votre participation** (ou celle de votre représentant) à cette réunion aux coordonnées ci-dessus.

Comptant sur votre présence et votre implication dans cette démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Aurélie MICHEL





## DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

### Site Natura 2000 n°FR2112010 « Barrois et forêt de Clairvaux »

#### COMITE DE PILOTAGE n°3 - Validation du document d'objectifs du site Natura 2000

12 juin 2014 - Salle de réunion Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube

**Liste des présences :** Cf. Liste en annexe

Excusés : Ministère de la Défense ; SDPPR 10 ; Syndicat mixte PNR de la Forêt d'Orient ; Syndicat de la forêt de l'Ognon ; Communes de Colombey-les-deux-Eglises, Montheries

<b>Introduction</b>	<p>Monsieur Denis Richard, secrétaire général de la sous-préfecture en remplacement de M. Belbellaa, Sous-Prefet de Bar-sur-Aube, remercie les présents ainsi que la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube pour le prêt de la salle et rappelle l'objet de la réunion : la validation du Docob et le choix d'un gestionnaire destiné à en porter l'animation.</p> <p>Il passe la parole à Aurélie Michel de Biotope dont la présentation se déroule selon le diaporama présent en annexe.</p>
<b>Présentation</b>	<p>M<sup>elle</sup> MICHEL présente les différents points qui seront abordés lors de la présentation puis entre dans le détail :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>I. Rappel de la démarche Natura 2000 et du contexte</li><li>II. Enjeux et objectifs</li><li>III. Définition du programme d'action</li><li>IV. Projet de Charte Natura 2000</li><li>V. Validation du Docob dans sa globalité</li><li>VI. Proposition de transfert de la maîtrise d'ouvrage et de la présidence du COPIL</li></ol> <p>Les participants sont invités à commenter et réagir pendant l'exposé.</p>



**La présentation du tome 1** a suscité un certain nombre de questions et/ou remarques :

- L'adjointe au maire de Bar-sur-Aube se demande par quels moyens seront informés et sensibilisés les acteurs locaux. La réponse à cette interrogation est reportée au traitement de la partie programme d'actions du Docob.
- Yohann Brouillard (CENCA) s'interroge sur la validité de certaines données figurant dans le diagnostic et notamment la nidification du Busard des roseaux à Bligny et la présence du Grimpereau des bois signalée à plusieurs reprises dans les Indices Ponctuels d'Abondance. Biotope confirme les observations réalisées par son expert : le Busard des roseaux est nicheur certain en 2013 au niveau de l'étang de Bligny au vu de son comportement. Le Grimpereau des bois a été contacté 47 fois, notamment lors des prospections Pics en mars-avril 2013.
- Eric Geoffroy (ONF) acquiesce les propos du CENCA et souligne l'importance de la fiabilité des données et de la qualification des enjeux dans la mesure où ceux-ci impactent directement les activités forestières.
- Ludovic Chabot (ONF) fait remarquer une erreur sur la terminologie « combes à hêtre » et précise certaines incohérences (ex : page 85), notamment pour le Pic cendré. En effet, pages 85 et 254 du tome 1, il est dit que les informations sont rares puis la population est estimée entre 10 et 30 couples. Biotope répond à cela qu'un diagnostic de terrain ne peut prétendre à l'exhaustivité et qu'il constitue une photographie à un instant t du site qui est à même de différer selon les intervenants de terrain. Des données, dont celles relatives au Pic cendré (page 254), ont été acquises auprès du bureau d'études de l'ONF, compte-tenu du caractère forestier prédominant de ce site. Biotope s'est basé sur la bibliographie (notamment cette fiche ONF) et sur ses inventaires de terrain (6 contacts) pour estimer un ordre de grandeur du nombre de couples sur la ZPS.
- M. Barthélémy (SFP52) souligne l'importance de la fiabilité du diagnostic en tant que fondement à des documents qui sont de fait contraignants. M. Richard (CRPF) complète en mentionnant que certaines dispositions sont à même de faire perdre certains avantages à des gros propriétaires (dans la mesure où les propriétaires devront signer la charte ou passer des contrats s'ils veulent conserver la garantie de gestion durable).
- M. Leroy (chambre d'agriculture de l'Aube) précise qu'il trouve abusif le statut de nicheur probable affecté au Busard cendré alors que celui-ci ne dispose que de 2 données en 2013. Biotope répond à cela que l'évaluation des enjeux a été revue à la baisse en fonction de cela par le biais du COPIL du 26/09/13. L'espèce est passée d'un enjeu fort à un enjeu moyen.
- Yohann Brouillard considère que les réajustements suite au COPIL et aux groupes de travail se sont faits dans le bon sens notamment pour les enjeux pelouses.
- Mme Rigollot (conseillère générale) souligne comme l'ont fait les autres personnes qui se sont exprimées précédemment « l'importance des hommes de terrain » et la confiance qui doit leur être accordée. Elle pose également la question du maintien de l'espèce humaine dans cette démarche, et de l'extension du périmètre AOC. Biotope répond que la partie diagnostic socio-économique du Docob constitue une réponse à ces interrogations et que le programme d'actions a pour objet de concilier les enjeux écologiques et socio-économiques.



### **Partie programme d'actions :**

- Mme Braud (DREAL) répond à la question de Madame Rigolot à propos de l'information de la population : la sensibilisation et l'information se concrétiseront dans le cadre de l'animation du Docob par le biais d'une maîtrise d'ouvrage collectivité ou Etat avec des financements via des fonds européens et nationaux.
- M. Prieur (maire de Couvignon) démarre sur sa commune un aménagement foncier et demande quelles seront les conséquences du Docob. La DREAL répond que si l'aménagement foncier dépend d'un régime (autorisation, déclaration) et figure parmi les items retenus sur la liste nationale et la listes locale, une évaluation des incidences sera demandée. La DDT 52 complète en faisant remarquer que le Docob validé constitue une source importante d'informations pour les porteurs de projet.
- Le CIVC se préoccupe du devenir des zones reclassées dans le cadre du projet de révision de l'aire géographique de l'AOC Champagne. Que se passera-t-il en cas de défrichement ? La DREAL répond que, d'après la seconde liste locale, la ZPS du Barrois ne fait pas partie des sites nécessitant une évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre d'un défrichement pour une superficie comprise entre 0,01 ha et le seuil mentionné au 1° de l'article L342-1 du code forestier. D'après les arrêtés préfectoraux de l'Aube et de Haute-Marne, « Sur le territoire des communes ou parties de communes appartenant à la zone viticole d'appellation d'origine contrôlée «Champagne», tout défrichement de bois, quelle qu'en soit la surface, à l'intérieur d'un massif forestier qui atteint ou dépasse la surface de 0,5 hectares, nécessite d'obtenir une autorisation préalable selon les modalités prévues au livre III du Code forestier.
- M. Chabot (ONF) ne comprend pas l'objectif de garantir la tranquillité du Grand-Duc, page 37 du tome 2. Biotope répond que c'est un des objectifs de développement durable (présentés page 10 du Tome 2) discuté lors des diverses réunions. Des actions avaient été proposées lors des ateliers thématiques (clôture, fossés autour des carrières pour limiter le passage des quads, etc.) mais seule l'action de sensibilisation a été conservée.
- Yohann Brouillard (CENCA) précise qu'il est satisfait de voir que des milieux autres que forestiers, à savoir prairies et pelouses, ont été pris en compte dans le programme d'actions, et que des mesures concernant l'entretien et la restauration des cours d'eau sont préconisées (notamment le chevelu de cours d'eau pour la Cigogne noire). L'action de modification du Formulaire Standard de Données permettra de faire une synthèse sur toute l'avifaune du territoire. En matière de plantation de haies, il est précisé que le CENCA travaille actuellement avec le CIVC pour supprimer et rajouter d'autres espèces végétales à la liste actuelle, certaines n'étant pas à vocation environnementale. Le CENCA est globalement en accord sur le programme d'actions présenté.

### **A propos de la charte Natura 2000 :**

Celle-ci a suscité des débats notamment pour ce qui concerne l'engagement 2 du volet « milieux forestiers » qui apparaît comme trop contraignant.

- M. Barthélémy s'inquiète pour les propriétaires qui devront signer la charte s'ils veulent conserver la garantie de « gestion durable ». Des inquiétudes sont exprimées quant à la souscription à une telle charte en l'absence de données sur les superficies correspondantes à chaque engagement. Biotope rappelle que des cartes de localisation des observations des espèces forestières sont présentées dans le Tome 1. L'animateur de la ZPS aura en charge de réaliser une carte de synthèse (notamment avec les données des inventaires complémentaires) et pourra localiser les parcelles concernées par des espèces d'intérêt communautaire à la demande des propriétaires.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Richard (CRPF) exprime également sa crainte de voir figurer l'engagement 2 en tant que tel. Il recommande de mettre en cohérence la charte Natura 2000 avec l'annexe verte Natura 2000 du Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Champagne-Ardenne destinée aux propriétaires forestiers.</li> <li>- La DREAL propose de convertir l'engagement 2 en recommandation (la recommandation n°4 sera amendée) et de compléter le 4 en ajoutant toutes les espèces concernées : Cigogne noire, Bondrée apivore, Milan noir, Pic cendré Pic mar, Pic noir, Chouette de Tengmalm.</li> <li>- Yohann Brouillard souligne l'importance de cette charte en matière de volet forestier et les enjeux de sa signature, au regard du contexte forestier du département, par le plus grand nombre de partenaires.</li> <li>- M. Chabot (ONF) propose de revoir la formulation de la recommandation 5 avec des termes tels que favoriser, autant que possible, etc.</li> <li>- Suite à une question, l'articulation des engagements du propriétaire et du locataire de terrains semblent devoir être précisés au plan juridique. Biotope a cependant précisé page 5 de la Charte l'articulation entre le propriétaire et le mandataire. <i>Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des « mandataires », il devra veiller à informer ses « mandataires » des engagements qu'il a souscrits et à modifier les « mandats », au plus tard lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire, sera recommandée. Pour les baux ruraux, l'exonération de la TFNB est soumise à la cosignature de la charte par le propriétaire et le mandataire. De plus, l'absence de cosignature expose le propriétaire à une amende de classe 5 (1500€) dans le cas où le mandataire ne respecterait pas les engagements de la charte.</i></li> <li>- Yohann Brouillard suggère l'ajout d'une action de synthèse des données ornithologiques afin de réactualiser le FSD. Il apparaît nécessaire de conserver les espèces migratrices dans le FSD et d'approfondir les inventaires avant de le mettre à jour.</li> </ul>
<b>Validation du Docob</b>	<p><b>Validation du document d'objectifs :</b></p> <p>En dépit du caractère perfectible du diagnostic, la reconnaissance de l'adéquation du programme d'actions avec les enjeux locaux est unanimement reconnue.</p> <p>Au terme d'un débat sur l'opportunité de valider ce document compte-tenu des remarques émises, et après intervention de M. le maire de Champignol-lez-Mondeville, le Docob est validé par la majorité des participants, sous réserve de l'intégration des remarques du présent COPIL (M. Chabot transmettra des remarques) et diffusion d'un nouveau document attestant cette prise en compte d'ici début juillet.</p>
<b>Transfert de la Maîtrise d'ouvrage</b>	<p><b>Maîtrise d'ouvrage de la phase d'animation</b></p> <p>La DREAL en rappelle les modalités. La maîtrise d'ouvrage de cette phase peut être confiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à une collectivité qui dispose de la compétence requise et peut en assurer la mise en œuvre en régie ou via un marché,</li> <li>- à l'Etat qui passe alors un marché pour désigner une structure animatrice.</li> </ul> <p>Aucune collectivité ne s'est portée volontaire lors du COPIL qui ne disposait pas quoiqu'il advienne du quorum nécessaire pour l'élection du Maître d'ouvrage et du Président du COPIL. De ce fait, un courrier sera envoyé par la DDT 10 aux membres du COPIL pour proposer la maîtrise d'ouvrage et la présidence du COPIL. Si une collectivité se déclare volontaire, un COPIL sera prévu pour procéder aux élections. Ce COPIL réunira les élus et l'atteinte du quorum ne sera pas nécessaire. A défaut de candidat, la maîtrise d'ouvrage et la présidence du COPIL reviendra à l'État. Si ce cas se présente, la DREAL souhaite lancer le marché d'animation en fin d'année 2014.</p>



## **Pour tout complément :**

### **Biotope Agence Nord-Est**

2 bis rue Charles Oudille

54 600 Villers-Lès-Nancy

Tel : 03.83.28.77.46

Fax : 03.83.27.13.61

**Chef de projet: Mme Aurélie MICHEL**

**E-mail : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)**

### **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne**

#### **Mme Charlotte BRAUD**

50 avenue Patton

51 000 Châlons-en-Champagne

Tel : 03.51.41.64.15

Email : [charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr](mailto:charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr)

### **Direction Départementale de Territoires (DDT) de l'Aube**

#### **M. Yann PERI**

1, boulevard Jules Guesde

B.P. 769

10026 TROYES Cedex

Tel : 03.25.46.21.44

E-mail : [yann.peri@aube.gouv.fr](mailto:yann.peri@aube.gouv.fr)





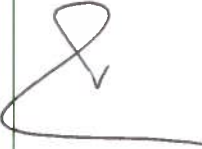












Réunion du Comité de Pilotage

Elaboration du document d'objectif du site  
Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » -  
Validation du DOCOB

2 bis, rue Charles-Oudille  
54 600 Villers-lès-Nancy  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

Structure	Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail	Signature
CPIC du Pays de SOULAINES <del>Chambre d'Agriculture 52</del>	LHOMER Edouard <del>DOURNE Claire</del>	Chargé d'études <del>biologie</del>	cpie.edouard.lhomer@gmail.com <del>claire.dourne@chambre-agriculture-52.com</del>	
SFP 52	BARTHÉLEMY	Président		
CRPF Chap. Ard.	RICHARD J Baptiste	chargé de mission environnement	jb.richard@cepf.fr	
CC3F	CLOSS Patrice	2 <sup>e</sup> Vice Président	patrice.closs@cc3f.fr	
CCRS	LEUBRE J.	Président		
Mairie de Champignol-Pez-Fondeulle	ANTOINE Fabrice	Maire	mairie-champignol-peze-fondeulle@wanadoo.fr	
Conservatoire d'espaces naturels Ch-Ardenne	BROUILLARD Yann	chargé de missions	y.brouillard@cen-champagne-ardenne.org	
Chambre Régionale de l'Aube	LE ROY Emmanuel	Chargé de mission biologie	emmanuel.leroy@chambre-aube.fr	
Mairie de BAYEL	ROUSSEL Serge	Maire	sas.rousseau@sfr.fr	
MAIRIE DE VOIGNY	ENCINAS RICHARD	MAIRE	ENCINAS.RICHARD@wanadoo.fr	
ROMANNE	Fanfela Betina	Adjoint		
Fédération Départementale des Chasseurs Aube	Leclercy Philippe	Service technique	leclercy.p@fdca.org	
Mairie de Spoy	SERRUOT Florent	Adjoint Maire		
Mairie de Carrignon	PRIEUX Herris	Maire		
Mairie Saint-Usuge	KENNEL Jean Michel	Maire	mairie.saint.usuge@wanadoo.fr	
Mairie Verpillières/Arce	nobili Renouche	Maire	mairie.verpillieres@wanadoo.fr	

Structure	Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail	Signature
Mairie d'AVAILLE	Scotty Didier	adjoint au maire		
Mairie de Bouffes	BOUR Patrice	adjoint maire		
Communauté communes des 3 Forêts Mairie de Châteauneuf	avocat Jean Claude	Présidente		
adjoint Maire de Lantès/sabe.	Geoffroy Claude.	adjoint		
Adjointe au Maire de Bouffes	Nathalie Solderer	adjointe		
Conseil général	MN Rigobert	conseiller général		
ONF 52	Guillaume Schmitt	référé art		
ONF de ISI	Eric Geoffroy	Responsable Environnement		
ONF Aube-Morne	CHABAUD Ludovic	Responsable Unité Territoriale de Confin	Ludovic.chabaud@onf.fr	
DDT Haute-Morne	GIRARDIE Arthur	référé N2000		
CIVC	DUPON Bruno	Service Agriculture		
Mairie JAUCOURT	BRAT Jean-Jacques	Maire		
Mairie Provençaille	Rosselle Senka	Maire		



## Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux » FR2112010

**Réunion de Comité de pilotage n°3  
Validation du DOCOB**

Bar-sur-Aube, le 12 juin 2014

1

## PLAN

- I- Rappel de la démarche Natura 2000 et du contexte
- II- Enjeux et objectifs
- III- Définition du programme d'action
- IV- Projet de Charte Natura 2000
- V- Validation du Docob dans sa globalité
- VI- Proposition de transfert maîtrise d'ouvrage et présidence du COPIL

2

## I - Rappel de la démarche et du contexte du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux »

### Rappel du périmètre de la ZPS Barrois

Désignée au titre de la *Directive Oiseaux*

42 communes et 5 communautés de communes concernées pour une surface totale de 41 156 ha

18 espèces d'oiseaux nicheuses d'intérêt européen identifiées sur le site

4

**L'Etat désigne le site** (Arrêté ministériel du 8 mars 2006)

**Le préfet met en place le comité de pilotage (COPIL)** (Arrêté ministériel du 15 octobre 2008)

**Le comité de pilotage**

- Définit les objectifs et les actions, document d'objectifs (DOCOB)
- Etat des lieux, Objectifs du site, Cahier des charges
- Le préfet approuve le DOCOB
- Met en œuvre les actions:
  - Animer le site, Informer les habitants, Valoriser les actions
  - S'engager pour de bonnes pratiques avec le charte Natura 2000
  - Mettre en place des outils réglementaires
  - Mettre en œuvre les mesures de gestion et de conservation
- Evalue et rend compte:
  - Bilan annuel du COPIL
  - Evaluation périodique

**Evaluation Communautaire tous les 6 ans**

**Timeline:**

- COPIL le 19 avril 2011
- Avril 2012 : choix du prestataire pour la réalisation du DOCOB (Biotope)
- COPIL de lancement le 27 juin 2012

5

### Contenu et avancement du DOCOB

Document de **diagnostic** et d'**orientation** pour la gestion des sites Natura 2000

**États des lieux**

- Diagnostic Écologique (mars à juin 2013)
- Diagnostic socio-économique

**Hiérarchisation des enjeux de conservation et Définition des objectifs**

**Programme d'actions**  
Contrats Natura 2000, mesures de suivi, mesures de sensibilisation...  
Charte Natura 2000

**Concentration, groupes de travail, ateliers thématiques, COPIL**

**Réalisés:**

- Etat des lieux et enjeux de conservation présenté lors du COPIL du 26 septembre 2013
- Définition des objectifs et des priorités d'intervention en termes d'habitats d'espèce : Réunions de travail « Enjeux- objectifs » du 29/10 et 16/12
- A partir des objectifs, définition d'un programme d'actions et d'un projet de Charte concertés lors des ateliers thématiques (21 janvier, 13 et 27 février 2014)

**=> L'ensemble du DOCOB est à valider aujourd'hui (12 juin 2014)**

6



## II - Enjeux et objectifs



7

Enjeux de conservation		
Espèces d'intérêt communautaire (en bleu enjeux réévalués suite au COPIL)	Espèces remarquables (hors intérêt communautaire)	Habitats d'espèces
<b>Enjeux forts</b>		
Cigogne noire		Arbres sénescents ou morts de chêne ou de hêtre
Pic cendré		Forêts mixtes (mélange feuillus - résineux)
		Autres types de boisements
		Plans d'eau et milieux associés
		Cours d'eau (y compris rus forestiers)
<b>Enjeux moyens</b>		
Alouette lulu	Chevêche d'Athéna	Régénérations forestières et zones arbustives
Busard Saint-Martin	Grimpereau des bois	Prairies
Engoulevent d'Europe	Torcol fourmilier	Grandes cultures et jachères
Bondée apivore		Vergers
Busard cendré		Pelouses
Grand-duc d'Europe		Vignobles
Busard des Roseaux		Milieux rupestres (carières)
<b>Enjeux faibles</b>		
Chouette de Tengmalm		
Martin-pêcheur d'Europe		
Pic mar		
Pic noir		
Blongios nain, Marouette ponctuée, Milan noir, Oedionème criard, Pie-grièche écorcheur : enjeux non qualifiés		
Enjeux socio-économiques		
Maintien d'une sylviculture soucieuse du développement durable		
Maintien et/ou développement d'une viticulture soucieuse du développement durable		
Soutien d'une agriculture d'élevage		
Rétablissement et/ou maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides		

### Proposition de modification du Formulaire Standard de Données (FSD)

➤ Proposition d'ajouter 4 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui sont nicheuses probable ou certaine :

- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) – nicheur certain
- le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) – nicheur certain
- le Busard cendré (*Circus pygargus*) – nicheur probable en 2013
- le Busard des Roseaux (*Circus aeruginosus*) – nicheur certain en 2013

➤ Proposition de retirer 1 espèce d'intérêt communautaire, la Gélinoite des bois, non observée depuis au moins 50 ans sur le site

➤ Proposition de signaler comme absente la Chouette de Tengmalm, le Blongios nain et l'Oedionème criard en l'état actuel des connaissances

➤ Proposition de retirer 4 espèces migratrices en lien avec la modification du périmètre lors de la création de la ZPS : Faucon émerillon, Aigrette garzette, Chevalier sylvain, Harle piette

9

Objectifs généraux	Enjeux de conservation concernés	
	Habitats d'espèces	Espèces (en nidification ou terrain de chasse)
<b>Objectifs de conservation</b>		
1. Favoriser une exploitation forestière adaptée aux exigences de l'avifaune	Arbres sénescents ou morts de chêne ou de hêtre Forêts mixtes (mélange feuillus - résineux) Autres types de boisements Régénérations forestières et milieux arbustifs	Pic mar, cendré et noir Cigogne noire Bondée apivore Pie-grièche écorcheur Busard Saint-Martin Engoulevent d'Europe Chouette de Tengmalm Milan noir
2. Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées	Cours d'eau (y compris rus forestiers) Plans d'eau et milieux associés Prairies	Cigogne noire Martin-pêcheur Busard des roseaux Espèces de passage (migration, chasse)
3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts	Prairies Grandes cultures et jachères Pelouses Vignobles	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard cendré Busard Saint-Martin
4. Maintenir et favoriser la restauration des haies et des ourlets du vignoble par les propriétaires et gestionnaires concernés	Pelouses Vignobles Prairies	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu
5. Garantir la tranquillité du Grand-duc	Milieux rupestres (Carières)	Grand-duc d'Europe

Objectifs	Enjeux de conservation concernés	
	Habitats d'espèces	Espèces (En nidification ou terrain de chasse)
<b>Objectifs transversaux</b>		
Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques dans le respect des enjeux Natura 2000	Tous	Tous
Informier et sensibiliser les acteurs locaux, les scolaires et le grand public sur les espèces de la faune d'intérêt communautaire et remarquables et sur les pratiques ayant favorisé le maintien des habitats de ces espèces	Tous	Tous
Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site	Tous	Tous
Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats naturels	Tous	Tous

## III - Définition du programme d'actions





## Le Programme d'actions

Les outils pour réaliser des actions en faveur des espèces sur le site  
- sur la base d'un engagement volontaire -

Mesures de toute nature, dont les mesures contractuelles de gestion :

Les contrats Natura 2000

- Contrats agricoles
- Contrats forestiers
- Contrats non agricole – non forestier

→ donne droit à une contrepartie financière et à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties  
Bénéficiaires : agriculteurs, communes, propriétaires privés, gestionnaires forestiers, associations, ...

Mesures de suivis et inventaires complémentaires, mesures de communication...

La charte du site Natura 2000 = Outil d'adhésion au Document d'objectifs

- Engagements de l'ordre des bonnes pratiques
- Recommandations

→ donne droit à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou à des aides publiques (forêt)  
→ n'entraîne pas de surcoût de gestion pour les adhérents

Signataire : propriétaire et/ou mandataire

## Le Programme d'actions

Le programme d'actions se compose de deux types de fiches :

- la **fiche mesure** = corps du programme d'actions divisé en 4 grandes thématiques :
  - Thématique 1 : Animation (AN) ⇒ 1 fiche mesure
  - Thématique 2 : Gestion des habitats d'espèces (GH) ⇒ 5 fiches mesure
  - Thématique 3 : Communication et Sensibilisation (CS) ⇒ 2 fiches mesure
  - Thématique 4 : Suivis et amélioration des Connaissances (SC) ⇒ 2 fiches mesure

→ 10 fiches mesures ont été élaborées

- les **cahiers des charges types** liés exclusivement aux contrats Natura 2000 (forestier, non agricole non forestier, agricole) et constitués d'engagements à préciser lors de la rédaction du contrat

- 5 contrats forestiers : maintien en place d'arbres sénescents, Restauration et entretien des ripisylves...
- 8 contrats non agricoles non forestiers : Restauration et entretien des fossés favorables à la biodiversité, Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux...
- 9 contrats agricoles : Fertilisation absente, Réouverture d'un milieu en déprise, Entretien par pâturage extensif, Restauration/entretien des haies, des arbres isolés, des bosquets...

→ 22 cahiers des charges ont été élaborés

## Fiches Mesures

Codification	Libellés de la fiche	Ordre de priorité
<b>Thématique : ANIMATION (AN)</b>		
AN1	Animer le dispositif Natura 2000	1
<b>Thématique : GESTION DES HABITATS D'ESPÈCES (GH)</b>		
Mesure GH1	Restauration/entretien des milieux forestiers en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	1
Mesure GH2	Création/restauration/entretien des zones humides (rivières, annexes, marais, boisements alluviaux, prairies inondables, ...) en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	2
Mesure GH3	Restauration/entretien des prairies en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	2
Mesure GH4	Restauration/entretien des pelouses en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	2
Mesure GH5	Création/restauration/entretien des éléments fixes du paysage (haies, vergers, arbres isolés, bosquets, bandes enherbées)	2
<b>Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION (CS)</b>		
Mesure CS1	Sensibilisation des acteurs locaux, usagers et du grand public aux enjeux du site Natura 2000	1
Mesure CS2	Information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions du Document d'objectifs	2
<b>Thématique : SUIVIS ET AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES (SC)</b>		
Mesure SC1	Amélioration des connaissances des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats	1-2
Mesure SC2	Suivis des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats	1

### Thématique : Gestion des Habitats d'espèces

Priorité 1

Mesure GH1 : Restauration/entretien des milieux forestiers en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Objectif 1. Favoriser une exploitation forestière adaptée aux exigences de l'avoine

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<b>GH1.1- Maintien en place d'arbres sénescents disséminés ou d'îlots de bois sénescents</b> (cahier des charges basé sur la fiche action F22712) Cette mesure concerne l'ensemble des boisements feuillus du site Natura 2000 présentant des secteurs accueillant des oiseaux typiques de vieux boisements (Pic Mar) ou les caractéristiques propres aux vieux boisements, ainsi que des secteurs de nidification d'espèces sylvoles (Cigogne noire, Bondrée apivore...).	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion
<b>GH1.2 - Travaux d'abattage ou de taille au profit des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire</b> (cahier des charges basé sur la fiche action F22705)	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion
<b>GH1.3 - Aménagement et entretien de lisière étagée</b> (cahier des charges basé sur la fiche action F22717) L'absence de l'étagement des lisières correspond à une diminution de la capacité d'accueil des milieux pour les espèces liées au boitage. <b>Attention : mesure non intégrée à l'arrêté régional du 12 juillet 2011 (à voir lors de sa future mise à jour)</b>	Type de contrat : Contrat Natura 2000 forestier  Financé par cofinancement de crédits État (MEDDE) / FEADER
<b>GH1.4 - Chantier de limitation d'une espèce indésirable</b> (cahier des charges basé sur la fiche action F22711) Cette mesure concerne l'ensemble des boisements du site Natura 2000 présentant des secteurs où les habitats forestiers sont dégradés par des espèces envahissantes (cf. liste en annexe) et si l'opération a un sens à l'échelle du site.	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion

### Thématique : Gestion des Habitats d'espèces

Priorité 2

Mesure GH2 : Création/restauration/entretien des zones humides en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Objectif 2. Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<b>GH2.1 - Création/restauration/entretien des mares et plans d'eau</b> GH2.1.A : pour les éléments situés en milieu non agricole non forestier. GH2.1.B : pour les éléments situés en milieu agricole.	Mesure contractuelle de gestion Contrat Natura 2000 non agricole non forestier et agricole
<b>GH2.2 - Restauration et entretien des ripisylves typiques des cours d'eau</b> GH2.2.A pour les éléments situés en zone non agricole et non forestière. GH2.2.B pour les éléments situés en milieu forestier. GH2.2.C pour les éléments situés en zone agricole.	Mesure contractuelle de gestion Contrat Natura 2000 non agricole non forestier, forestier et agricole
<b>GH2.3 - Restauration/entretien des fossés favorables à la biodiversité</b> GH2.3.A pour les éléments situés en zone non agricole et non forestière GH2.3.B pour les éléments situés en zone agricole.	Mesure contractuelle de gestion Contrat Natura 2000 non agricole non forestier et agricole
<b>GH2.4 - Rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau</b>	Mesure contractuelle de gestion Contrat Natura 2000 non forestier
<b>GH3.1 - Fertilisation absente sur prairies</b>	Mesure contractuelle de gestion Contrat Natura 2000 agricole
<b>GH2.5 - Maintien de zones humides</b> Cette action vise à maintenir les zones humides présentes sur le site Natura 2000 et éviter ainsi leur disparition.	Mesure non contractuelle



## Thématique : Gestion des Habitats d'espèces

Priorité  
2

### Mesure GH3 : Restauration/entretien des prairies en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<b>GH3.1 - Absence de fertilisation des prairies</b>	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion
<b>GH3.2 - Maintien ou mise en place d'une bande refuge avec respect d'une période de non intervention</b>	Type de contrat : Contrat Natura 2000 agricole
<b>GH3.3 - Reconversion de cultures en prairies</b> Cette action vise à promouvoir la reconversion des cultures en prairies.	Type de mesure : Mesure non contractuelle
<b>GH4.1 - Réouverture d'un milieu en déprise (en milieu agricole)</b> <b>GH4.2 - Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux</b> GH4.2.A en milieu non agricole non forestier GH4.2.B en milieu agricole <b>GH4.3 - Entretien par pâturage extensif</b> GH4.3.A en milieu non agricole non forestier GH4.3.B en milieu agricole	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion  Type de contrat : GH4.1.A, GH4.3.A : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier GH4.1, GH4.2.B, GH4.3.B : Contrat agricole

## Thématique : Gestion des Habitats d'espèces

Priorité  
2

### Mesure GH4 : Restauration/entretien des pelouses en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<b>GH4.1 - Réouverture d'un milieu en déprise</b> Se référer au cahier des charges type GH4.1, basé sur la fiche action en projet OUVERT_01, pour les parcelles situées en zone agricole.	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion  Type de contrat : Contrat Natura 2000 agricole
<b>GH4.2 - Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux</b> Se référer aux cahiers des charges types : GH4.2.A basé sur la fiche action A32301P pour les parcelles situées en milieu non agricole non forestier. GH4.2.B : basé sur la fiche action en projet OUVERT_02 pour les parcelles situées en milieu agricole.	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion  Type de contrat : A : Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier B : Contrat Natura 2000 agricole
<b>GH4.3 - Entretien par pâturage extensif</b> Se référer aux cahiers des charges types présentés dans la section suivante : GH4.3.A basé sur la fiche action A32303P/R pour les parcelles situées en milieu non agricole non forestier. GH4.3.B basé sur la fiche action en projet HERBE_03 pour les parcelles situées en milieu agricole.	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion  Type de contrat : A : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier B : Contrat Natura 2000 agricole

## Thématique : Gestion des Habitats d'espèces

Priorité  
2

### Mesure GH5 : Création/restauration/entretien des éléments fixes du paysage (haies, vergers, arbres isolés, bosquets, bandes enherbées)

Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts

Objectif 4. Maintenir et favoriser la restauration des haies et des ourlets du vignoble par les propriétaires et gestionnaires concernés

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<b>GH5.1 - Création/restauration/entretien des haies, des vergers, des arbres isolés, des bosquets</b> Il s'agit de maintenir le réseau existant de haies champêtres, d'arbres isolés, d'alignement d'arbres et de bosquets (de moins de 0.5 ha). La taille n'est pas nécessairement obligatoire, l'objectif étant bien le maintien des éléments paysagers.  Se référer aux cahiers des charges types : G5.1.A basé sur la fiche action A32306R pour les parcelles situées en milieu non agricole non forestier. G5.1.B basé sur les fiches actions en projet LINEA_01, LINEA_02 et LINEA_04 pour les parcelles situées en milieu agricole. G5.1.C basé sur la fiche action A32306P pour les parcelles situées en milieu non agricole non forestier.	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion  Type de contrat : A, C : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier B : Contrat Natura 2000 agricole
<b>GH3.2 - Maintien ou mise en place d'une bande refuge avec respect d'une période de non intervention</b> (action présentée dans la fiche GH3)  Se référer au cahier des charges type GH3.2 basé sur la fiche action en projet LINEA_06, pour les parcelles situées en zone agricole.	Type de mesure : Mesure contractuelle de gestion  Type de contrat : Contrat Natura 2000 agricole

## Thématique : Communication et sensibilisation, Suivi et amélioration de connaissances

Thématique : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		Priorité
Action CS1	Sensibiliser les acteurs locaux, les usagers et le grand public aux enjeux du site Natura 2000 (dont plaquettes de sensibilisation et panneaux)  Panneaux d'information/sensibilisation, plaquettes sensibilisation, journées de sensibilisation et formation de reconnaissance des principales espèces d'oiseaux remarquables, journées pédagogiques avec scolaires, opérations nettoyage, ...	1
Action CS2	Information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions du Docob  Lettre Natura 2000 annuelles, articles de presse dans les bulletins municipaux, ...	2
Thématique : SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES		Priorité
Action SC1	Amélioration des connaissances des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats  1. Mise en réseau des acteurs du territoire et mutualisation des données 2. Compléments d'inventaire des populations d'espèces d'intérêt communautaire et remarquables sur le site 3. Identifier les zones à fort risque de collision et d'électrocution 4. Inventaire des zones de discontinuités écologiques	1-2
Action SC2	Suivis des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats  1. Suivis des populations d'espèces d'intérêt communautaire et remarquables sur le site 2. Caractérisation des habitats d'espèces et de leur état de conservation 3. Mise à jour du Formulaire Standard de données	1

# IV - Projet de Charte Natura 2000

## Charte – Cadre général

### Contenu :

Recommandations et engagements généraux et spécifiques par grand type de milieu (entre 3 et 5 engagements par type de milieu) et par grand type d'activités

→ Faire reconnaître les bonnes pratiques existantes

### Modalités :

- Engagement volontaire sur 5 ans
- Signataire : propriétaire et/ou mandataire
- Unité d'engagement = parcelle cadastrale

### Avantages :

- Exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations ;
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales ;
- Garantie de gestion durable des forêts



## Charte – Cadre général

### Les engagements

- Une approche de type « ne pas faire » ou « mieux faire »
  - N'entraîne aucun surcoût pour l'adhérent (auquel cas ils sont éligibles potentiellement aux contrats Natura 2000)
- ⇒ Conformément à l'article L. 414-12-1, ces engagements peuvent être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal.

### Les recommandations

« Eviter », « Favoriser » et « Limiter »

- ⇒ La charte peut contenir des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens.

### Le volet activité

Suite aux échanges lors des Ateliers thématiques, le volet activité a été supprimé.

25

## Engagements – Volet général

### Engagements généraux et recommandations pour la Charte Natura 2000 du Barrois sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000

Le signataire s'engage à :

- Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.
- Informer tout personnel, mandataires entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. Les mandats doivent être modifiés lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.
- Mettre en conformité les documents de gestion des parcelles engagées dans la charte Natura 2000 du site, avec les engagements de la charte.
- Tenir un cahier recensant toutes les interventions ou informations concernant la parcelle durant les 5 années d'adhésion à la charte
- Conserver les zones humides favorables à l'avifaune, notamment dans les prairies humides et au bord des cours d'eau (roselières, mégaphorbiaies, cariçaies) et ne pas combler les mares, fossés et annexes hydrauliques présents dans ces zones humides.

### Recommandations

- 1\_ Informer la structure animatrice de la présence ou disparition d'espèces d'intérêt communautaire et de la modification des habitats associés
- 2\_ Ne pas détruire les nids d'oiseaux et les nichées

## Engagements – Volet forestier

### MILIEUX FORESTIERS

Le signataire s'engage à :

Mettre en conformité, dans un délai de 3 ans après la signature de la charte, le plan simple de gestion ou l'aménagement forestier de ses forêts avec les engagements souscrits dans la présente charte.

Le signataire s'engage à effectuer les travaux d'entretien (dépressages, nettoiemnts, ouvertures de cloisonnements) dans les jeunes peuplements de sa parcelle (type gaulis et fourré) en automne ou en hiver, afin de ne pas perturber la période de nidification des espèces d'oiseaux sylvicoles (travaux en dehors de la période du 1er mars au 31 juillet) sur les parcelles concernées par une espèce d'intérêt communautaire.

Conserver au moins un arbre à vocation biologique par hectare (arbre mort sur pied ou à fort enjeu patrimonial : suranné, dépérissant, creux, fissuré, à cavités) dans les boisements (de préférence de gros diamètre).

*Pour les acteurs qui ne se seront pas engagés dans un contrat de « Maintien en place d'arbres sénescents disséminés ou d'îlots de bois sénescents »*

Si un site de nidification est connu sur la parcelle engagée (la structure animatrice est tenue d'avertir le signataire de la présence du nid), le signataire s'engage à ne pas réaliser d'interventions forestières dans un rayon de 200 m autour du nid durant la période de nidification des espèces d'oiseaux sylvicoles (travaux en dehors de la période du 1er mars au 31 juillet) afin de limiter le dérangement.

*Cet engagement concerne notamment les aires de Cigogne noire, Bondrée apivore et Milan noir.*

## Volet forestier

### MILIEUX FORESTIERS

Recommandations :

- 1\_ Favoriser la diversité des strates de végétation (strates herbacée, arbustive et arborée).
- 2\_ Favoriser la régénération naturelle.
- 3\_ Eviter le tassement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces envahissantes (Renouée du Japon, Robinier faux-acacia...).
- 4\_ Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux sylvicoles, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 1er mars et le 31 juillet. Une attention particulière devra également être portée lors de l'intervention, en hiver, sur de gros arbres à cavités, ces derniers pouvant abriter des chiroptères en hibernation (espèces protégées). Une vérification préalable devrait être conduite pour éviter toute destruction d'individus.
- 5\_ Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, utilisation d'huiles biodégradables, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels, disposer d'un bac récepteur en dessous des machines et engins motorisés lors du stationnement ...).

DOC09 du site Natura 2000 Barrois

26

## Engagements – Volets agricoles

### MILIEUX OUVERTS : pelouses, prairies, vignobles, vergers

Le signataire s'engage à :

Conserver la vocation du sol des prairies, pelouses et vergers.

Conserver les éléments arbustifs et herbacés existants (haies, bosquets, arbres isolés, ripisylves, bandes enherbées...) et ne pas réaliser les travaux en période de reproduction des oiseaux (avril à juillet).

Lors de la création de haies, ne pas planter de résineux ni d'essences exotiques ou envahissantes et utiliser des espèces locales (Cf. liste des essences à favoriser lors de la plantation de haies en annexe de la Charte).

### Recommandations

- 1\_ Limiter les traitements antiparasitaires et préférer le recours à des molécules de faible rémanence.
- 2\_ Favoriser l'enherbement dans les inter-rangs des vignes et réduire les traitements phytosanitaires
- 3\_ Eviter une fauche centripète : préférer une fauche « centrifuge », du centre de la parcelle vers l'extérieur
- 4\_ Pratiquer une fauche :
  - Avec la mise en place d'un dispositif d'effarouchement afin de préserver la petite faune
  - Dans le respect d'une vitesse maximale de fauche, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (moins de 10 km/h)
- 5\_ Participer à la lutte contre l'expansion des espèces exotiques et envahissantes

DOC09 du site Natura 2000 Barrois

27

## Engagements – Volet Cours d'eau et zones humides

### COURS D'EAU, PLANS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES ASSOCIES (végétation de berges, ripisylves, zones humides prairiales ou forestières...)

Le signataire s'engage à :

Conserver une ripisylve large et étagée. Intervenir ponctuellement avec des interventions légères (élagage léger, arrachage de certains rejets de ligneux), sans recours aux produits phytosanitaires et en tenant compte des cycles biologiques des espèces présentes (opérer entre octobre et mars)

*En cas de gros travaux d'entretien, le signataire s'engage à informer au préalable l'opérateur et suivre ses prescriptions éventuelles. (Pour les acteurs qui n'auraient pas souscrit à un contrat d'entretien.)*

Dans une zone tampon de 5 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau (5 m à partir de la berge), la création de nouvelles pistes est interdite. La circulation des engins forestiers est cependant autorisée sur les pistes forestières déjà existantes.

### Recommandations

- 1\_ Favoriser le maintien dans les ripisylves des espèces locales typiques des cours d'eau, des vieux arbres, arbres têtards, arbres à cavités et arbres morts (sur pied et au sol, et de préférence de gros diamètres) sauf s'ils représentent une menace pour la sécurité du public ou l'intégrité du cours d'eau.
- 2\_ Eviter la circulation des véhicules dans les zones humides (cariçaies, roselières, mégaphorbiaies) ainsi que le piétinement des animaux d'élevage et la traversée des cours d'eau.
- 3\_ Favoriser la végétation de berges, la diversité des strates de végétation (strates herbacée, arbustive et arborée) et des classes d'âge dans les ripisylves.
- 4\_ Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable en cas d'entretien des ripisylves.

DOC09 du site Natura 2000 Barrois

28



## V - Validation du Docob dans sa globalité

31

### Suite à venir

- Infosite 2 à paraître courant l'été  
→ présentation des enjeux, des objectifs, du programme d'actions et de la Charte Natura 2000
- Diffusion de l'ensemble du Document d'objectifs finalisé courant l'été
  - Tome 1 présentant l'état initial et les enjeux
  - Tome 2 présentant le programme d'actions
  - Charte Natura 2000
  - Atlas cartographique

32

## VI - Proposition de transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la future animation du Docob

Et transfert de présidence du COPIL

33

Merci de votre attention



Autres points  
et questions  
diverses



### Contacts



**BIOTOPE – Agence Nord-Est**  
2 bis rue Charles Oudille  
54603 Villers-lès-Nancy Cedex

**Aurélie MICHEL :** [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)  
**Caroline MAURY :** [cmaury@biotope.fr](mailto:cmaury@biotope.fr)

Téléphone : 03.83.28.77.46

36

## Annexe 4. Comptes-rendus des ateliers thématiques



### DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

Site Natura 2000 n°FR2112010 « Barrois et forêt de Clairvaux »

#### Compte-rendu du groupe de travail « Enjeux-Objectifs »

29 octobre 2013 - Salle de réunion Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube

Liste des présences : Cf. Liste en annexe

Titre	Prénom Nom	Présent	Excusé
DDT	Yann Péri	x	
DREAL	Charlotte Braud	x	
Conseil Général Aube ou Haute-Marne	Marie-Noëlle Rigollot		
Chambre d'Agriculture de l'Aube	Emmanuel Le Roy		x
Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne	Claire Doubre	x	
LPO	Aymeric Mionnet		x
CPNCA	Yohann Brouillard		x
CSRPN/ONF	Bruno Fauvel		
ONF Haute-Marne	Guillaume Schmitt	X	
	Jean-François Thivillier	X	
	Ludovic Chabaud	x	
CRPF	Laurence Carnot-Millard Jean-Baptiste Richard	x	X
INAO	Edith Toulemonde Le Ny		x
SGV	Laure Perrier	x	
CIVC	Bruno Duron	x	
Syndicat mixte PNR de la Forêt d'Orient	Thierry Tournebize		x
FD Chasse Aube	Philippe Leclerc	x	
Syndicat des jeunes agriculteurs Aube	Sébastien Scoty	x	
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Aube ou Haute-Marne	Christophe Pichery	X	
	Dominique Barthélémy	X	
FDSEA Aube ou Haute-Marne			
Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube (10)	Marie-Noëlle Rigollot		
Communauté de Communes de l'Arce et de l'Ource (10)	Arlette Massin		
Communauté de Communes des Rivières (10)	James Gauthier		x
Communauté de communes des Trois Forêts (52)	Patricia Popho		x
Communauté de communes du Pays Chaumontais (52)	Patricia Fauchère	x	
Bligny	Thierry Lorin	x	
Fontaine	Patrice Farfelan		
Fontette	Monique Defert		
Proverville	Jean-Luc Rosselle	x	
Verpillères-sur-Ource	Pervenche Nobili		
Villars-en-Azois	Joël Courtaut		x





## ❖ **Objet de la réunion**

Le groupe de travail a pour but la discussion et la validation des enjeux écologiques et socio-économiques et des objectifs du site Natura 2000. Les propositions sont issues du travail de diagnostic écologique et socio-économique présenté en COPIL le 26 septembre 2013. Les membres ont souhaité que les enjeux soient réévalués avec une analyse ciblée sur les espèces et leur territoire. Pour rappel, le diagnostic n'a pas été validé lors du dernier COPIL et peut donc encore être amendé. Par exemple, des précisions sur l'analyse parcellaire des forêts privées ont été ajoutées (données du CRPF).

Une note préparatoire de cadrage a été envoyée à l'ensemble des participants. Elle fait le rappel des principales conclusions de l'état initial (résultats du diagnostic écologique, analyse des interactions des activités humaines avec les espèces d'oiseaux et leurs habitats), des enjeux de conservation (réévalués au regard des remarques lors du dernier COPIL), de la démarche d'élaboration des objectifs et des différents outils disponibles pour décliner les objectifs en actions (outils contractuels / bonnes pratiques relevant de la Charte Natura 2000).

Les enjeux de conservation et les enjeux socio-économiques sont présentés et servent de base à la discussion. L'objectif de la réunion est de définir des objectifs de développement durable et les priorités d'intervention en termes d'habitats d'espèces.

## ❖ **Introduction**

Biotope remercie les personnes présentes et la communauté de communes pour la mise à disposition de la salle.

Un tour de table est réalisé pour effectuer les présentations.

## ❖ **Présentation du diaporama (Cf. Présentation en annexe)**

### **Enjeux de conservation**

Mme Michel (Biotope) prend la parole et présente le diaporama. Après un rappel du contenu du Docob et de son état d'avancement, elle fait un rappel des principales espèces d'oiseaux concernées et des enjeux de conservation qui ont été présentés lors du dernier COPIL. Les ajustements réalisés suite aux remarques du dernier COPIL sont présentés.

Les données d'occupation des sols sont basées sur Corine Land Cover. Pour l'herbage, ces données ne semblent pas cohérentes ou trop anciennes (2006). La surface des prairies est *a priori* stabilisée depuis au moins 5 ans. Ceci pourrait se vérifier avec les chiffres PAC. La DDT fournira les informations nécessaires à la mise à jour du diagnostic territorial sur les prairies.

L'ONF fait remarquer que les enjeux très forts sur les habitats de chênaie mûres ne sont ni reliés à un cortège avifaunistique ni à une espèce d'oiseaux d'intérêt européen. La définition



de la chênaie mûre doit être précisée, l'âge n'étant pas le seul critère. Les chênaies mûres résultent d'une action importante de l'Homme. Le Hêtre est l'essence climacique et l'évolution naturelle tendra à faire disparaître le Chêne. De plus, ce faciès est lié au morcellement et à l'exploitabilité des parcelles forestières. En effet, une chênaie mûre est par nature vouée à être exploitée à court terme. Il faut réfléchir aux conséquences de gestion sur le long terme qu'entraîne cet enjeu très fort.

L'habitat de pelouse/coteaux ne ressort pas des analyses. Cet habitat, peu représenté à ce jour sur la ZPS montre deux types de conversion :

- Reconquête forestière avec évolution en pinède ;
- Vignobles.

Le maintien d'un coteau ouvert nécessite une intervention humaine. Des actions spécifiques sont nécessaires sur ces milieux.

De même, le niveau d'enjeu des cours d'eau, en particulier des rus forestiers, est sous-évalué.

Mme Lamerandt précise qu'effectivement, la Champagne-Ardenne, accueille 90% des effectifs nationaux de la Cigogne noire, soit une vingtaine de couples environ. Un couple est connu en limite sud de la ZPS du Barrois, ce qui lui confère une responsabilité importante vis-à-vis de cette espèce. Cette donnée avait d'ailleurs été soulignée par M. Tournebize au dernier Comité de Pilotage.

M. Pichery souhaite que le diagnostic soit plus précis, notamment en indiquant en quoi l'habitat est intéressant et pour qui : quel habitat pour quelle espèce ?

Page 165 du Document d'Objectifs : le terme de « conversion » n'est pas adapté. D'après l'ONF, les Pics sont toujours présents même quand il y a conversion de taillis sous futaie en futaie. C'est plutôt la monoculture qui pose problème. La menace est l'homogénéisation des peuplements.

La donnée de Gélinotte des bois pose question. Sa présence et son statut sur le site sont remis en cause.

M. Lorin se demande d'où vient la donnée des cours d'eau sur la carte 8. Mme Michel précise que la donnée provient de la BD Carthage. M. Pichery évoque l'existence d'une couche « écoulements et conditionnalité » classant les cours d'eau et qui conditionne notamment l'application de la Loi sur l'Eau. La DDT transmettra cette table SIG à Biotope pour mise à jour de la carte. Il sera plus pertinent de représenter ce qui juridiquement fait foi.



Dans le tableau des interactions activités humaines/espèces (page 7 de la note préparatoire), M. Richard (CRPF) remarque qu'aucun effet positif n'est noté pour l'entretien des ripisylves alors qu'il peut contribuer à la stabilité des berges. Biotope rajoutera cet effet.

## **Enjeux socio-économiques**

Mme Michel présente ensuite des propositions d'enjeux socio-économiques. Ces types d'enjeux n'ont pas été présentés lors du dernier COPIL et l'objet de la réunion est de modifier/compléter et valider la formulation des enjeux socio-économiques proposés par Biotope. Le premier enjeu a été modifié et séparé en deux enjeux distincts. En effet, les pratiques de gestion des sylviculteurs et des viticulteurs sont complètement différentes.

Le terme « respect » est discuté. L'ONF définit ce terme par « le bon sens partagé par les acteurs de terrain ». La richesse écologique est une valeur intrinsèque de la forêt. Le milieu forestier présente une grande naturalité.

Ainsi, les enjeux socio-économiques proposés sont les suivants :

- 1- Maintien d'une sylviculture soucieuse du développement durable
- 2- Maintien et/ou développement d'une viticulture soucieuse du développement durable
- 3- Soutien d'une agriculture d'élevage
- 4- Rétablissement et/ou maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides

La question du loup est évoquée. Ce débat étant complexe et hors contexte de l'atelier, Mme Lamerandt propose à M. le Maire de Bligny de discuter de cette question après la réunion s'il le souhaite.

Afin de préciser certains termes spécifiques, Biotope ajoutera un glossaire.

## **Discussion autour de la définition des objectifs**

Biotope a proposé de former 3 groupes de travail en brassant les acteurs afin de débattre des objectifs. Sans la présence des acteurs naturalistes du territoire, les personnes présentes ne souhaitent pas s'exprimer. En effet, pour aboutir à un projet collectif et partagé, l'échange entre les naturalistes et les techniciens est nécessaire. Ces objectifs seront donc discutés tous ensemble.

L'ONF fait remarquer que les objectifs présentent des niveaux d'échelle différents. Il propose ainsi de partir d'objectifs principaux (1. Maintenir ou améliorer l'état de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire) et de les décliner en sous-objectifs opérationnels comme l'objectif 5 « Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées ». Les milieux à décliner peuvent être les milieux forestiers, ouverts, aquatiques et rupestres.

M. Pichery insiste sur la nécessité de préciser : « quels oiseaux dans quels milieux ? » Que vise-t-on ?



Le terme de forêt mixte doit être précisé. Mme Lamerandt précise que celui-ci correspond bien au mélange feuillus/résineux.

L'ONF demande à ce que les objectifs transversaux ne soient pas hiérarchisés.

L'objectif de sensibilisation est complété : « Informer et sensibiliser les acteurs locaux, **les scolaires** et le grand public sur les espèces de la faune d'intérêt communautaire et remarquables et sur les pratiques ayant favorisé le maintien des habitats de ces espèces ».

Le premier objectif transversal semble trop imprécis. Les programmes et politiques publiques (POS, PLU, PSG, etc.) doivent être précisés.

Le DOCOB n'a pas de portée juridique. Les documents de gestion des milieux doivent être en cohérence avec celui-ci, et non conforme. Concernant les forêts privées, les Plans Simples de Gestion (PSG) sont réglés par « l'annexe verte ». Les Plans d'Aménagement en forêt publiques sont soumis au L122-7 du code de l'Environnement.

### **Présentation des priorités d'intervention sur les habitats d'espèce**

Mme Michel explique ce qu'est une priorité d'intervention sur les habitats d'espèce et les différents niveaux de priorité qui seront déclinés (urgent à court terme/ moins urgent mais indispensable / utile mais non prioritaire).

L'assemblée rappelle que les actions devront être localisées et précises. Il s'agit de définir le besoin, les objectifs à atteindre.

### **Perspectives de Travail**

Mme Michel présente les prochaines réunions qui seront organisées. Les ateliers de travail ont un double objectif : travailler en détail sur le programme d'actions (mesures de gestion, de communication et de suivis) et de travailler sur les différents volets de la Charte Natura 2000.

#### Calendrier :


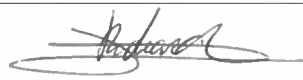



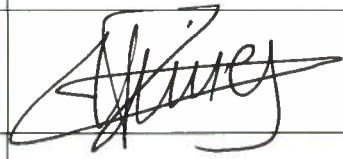
- Réunion enjeux-objectifs n°2 : Lundi 16 décembre à 14h00 à Bar-sur-Aube
- Atelier de travail n°1 « Milieux forestiers et aquatiques » : Jeudi 21 novembre à 14h30 à Bar-sur-Aube => cet atelier est reporté au 13 février prochain
- Atelier de travail restreint (Chambres d'agriculture, Conseil régional, DRAAF, CENCA, DDT, DREAL, Biotope) n°2 « Milieux agricoles » : 10 décembre 2013 => cet atelier est reporté en janvier
- Atelier de travail n°3 « Milieux agricoles et aquatiques » : Mardi 21 janvier à 14h30 à Bar-sur-Aube
- Atelier de travail n°4 « Transversal » : Jeudi 13 février à 14h30 à Bar-sur-Aube => cet atelier est reporté au 27 février à 14h30
- Comité de pilotage final « Validation du programme d'actions et de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob » (date à fixer)


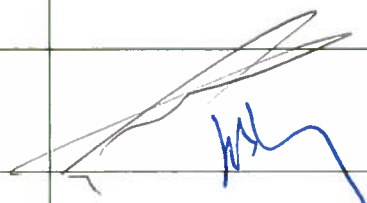
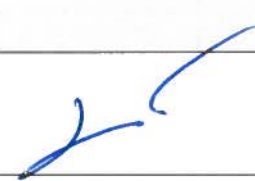


Réunion de travail « Enjeux – Objectifs »

Elaboration du document d'objectif du site  
Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » -

2 bis, rue Charles-Oudille  
54 600 Villers-lès-Nancy  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

Structure	Nom Prénom	Signature
Chambre d'Agriculture de l'Aube	ERBY Emmanuel	excuse
Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne	DOUSSE Clotaire	
Conseil Général Aube ou Haute-Marne		
CPNCA		Excusé
CRPF	Jean-Baptiste RICHARD	
CSRPN		
DDT	IO - PERI Y-	
DREAL	BRANS Charlotte	
FD Chasse Aube ou Haute-Marne	Leclercq Philippe	
FDSEA Aube ou Haute-Marne		
INAO <del>SGV</del> Excusé	LOUVE PERRIER	
LPO		Excusé

ONF Aube ou Haute-Marne	52: SCHMITT GUILLAUME 10- THIVILLIER S-François 10. CHABAUD Ludovic	
Syndicat des jeunes agriculteurs Aube ou Haute-Marne		
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Aube ou Haute-Marne	PICHERT. C (Aube) BARTHELEMY. D (52)	
Syndicat mixte PNR de la Forêt d'Orient		Excusé
<b>Communautés de Communes</b>		
Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube (10)		
Communauté de Communes de l'Arce et de l'Ource (10)		
Communauté de Communes des Rivières (10)		Excusé
Communauté de communes des Trois Forêts (52)		Excusé
Communauté de communes du Pays Chaumontais (52)		
<b>Communes</b>		
Bligny	ZORIN Thierry	
Fontaine		
Fontette		
Verpillères-sur-Ource		
Villars-en-Azois		Excusé



Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux » FR2112010

Réunion de travail « Enjeux – Objectifs »

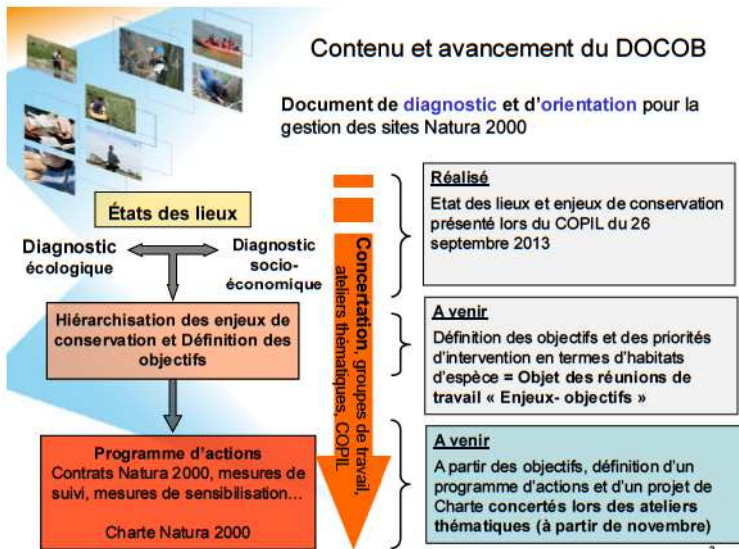
Bar-sur-Aube, le 29 octobre 2013

1

PLAN

- I- Rappel des conclusions des diagnostics
- II- Réflexion et échange sur la définition des objectifs de développement durable et des priorités d'intervention
- III- Perspectives de travail

2



3

Partie I : Rappel des conclusions des diagnostics

4

Espèces nicheuses d'intérêt communautaire

→ 19 espèces d'intérêt communautaire nicheuses de façon certaine ou probable sur la ZPS

Les milieux boisés (62 % de la surface de la ZPS)

Cigogne noire, Pic noir, Pic cendré, Chouette de Tengmalm

Espèces nicheuses d'intérêt communautaire

Les milieux ouverts et arbustifs (31 % de la surface de la ZPS)

Busard cendré, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Milan noir

6



## Espèces nicheuses d'intérêt communautaire

### Les milieux aquatiques et humides



Martin-pêcheur d'Europe

### Les milieux rupestres (carrières)



Grand-duc d'Europe

7

## Autres espèces nicheuses



Vanneau huppé



Grimpereau des bois

Présence de populations d'intérêt régional, voire national, pour plusieurs espèces patrimoniales, parmi lesquelles plusieurs sont en danger.

Notamment parmi les espèces inféodées :

- aux milieux ouverts (Vanneau huppé, Perdrix rouge, Pouillot de Bonelli, Bruant zizi),
- aux boisements (Grimpereau des bois).

## Autres espèces migratrices et hivernantes



Aigrette garzette

La ZPS ne constitue pas une zone de halte migratoire d'importance pour les espèces migratrices, comme les anatidés ou les limicoles.

8

## Les enjeux de conservation



9

## Evaluation des enjeux de conservation

➤ Croisement des informations issues du diagnostic socio-économique et du diagnostic écologique



### Définition des enjeux de conservation

#### Critères utilisés :

- Le niveau de patrimonialité de l'espèce (basé sur la liste rouge nationale Oiseaux nicheurs) ;
- L'importance de la ZPS pour cette espèce, à l'échelle régionale ;
- L'état de conservation de l'espèce à l'échelle du site ;
- Les menaces pesant sur l'espèce sur le site.

Première étape pour hiérarchiser les priorités d'actions

10

### Synthèse des enjeux de conservation de la ZPS

Espèces d'intérêt communautaire	Espèces remarquables	Habitats d'espèces
<b>Enjeux très forts</b>		
		Chênaies mûres
		Prairies pâturées
		Prairies de fauche
<b>Enjeux forts</b>		
Cigogne noire		Forêts mixtes
Pic cendré		Autres types de boisements
		Coteaux (pelouses) et prairies arborés
<b>Enjeux moyens</b>		
Alouette lulu	Chevêche d'Athéna	Régénérations forestières et milieux arbustifs
Bondrée apivore	Grimpereau des bois	Grandes cultures et jachères
Busard cendré	Torcol fourmilier	Vergers et vignobles
Engoulevent d'Europe		Cours d'eau (y compris rus forestiers)
Milan noir		
Oedicnème criard		
<b>Enjeux faibles</b>		
Grand-duc d'Europe		Plans d'eau et milieux associés
Martin-pêcheur d'Europe		Milieux rupestres (carrières)
Pic mar et Pic noir		

#### Enjeux à préciser

Blongios nain, Busard des Roseaux, Busard Saint-Martin, Chouette de Tengmalm, Gélinotte des bois, Marouette ponctuée, Pie-grièche écorcheur

11

## Les enjeux socio-économiques



12



## Définition d'enjeux socio-économiques

→ Croisement des informations issues du diagnostic socio-économique et du diagnostic écologique



## Définition d'enjeux socio-économiques

→ Proposition de définir 3 enjeux socio-économiques

Maintien du développement économique (viticulture, sylviculture, etc.) dans le respect des richesses écologiques et paysagères du site Natura 2000

Soutien d'une agriculture d'élevage

Rétablissement et/ou maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides

13

## Partie II : Réflexions et échanges sur la définition des objectifs et des priorités d'intervention

14

## Définition d'objectifs de développement durable

→ Les objectifs concernent la conservation, voire la restauration des espèces d'intérêt communautaire du site et de leurs habitats en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles qui s'y exercent

→ Définis à partir des enjeux de conservation et socio-économiques et de l'analyse des effets positifs et négatifs des activités humaines sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats

→ Elaboration d'une stratégie d'actions consensuelle

15

## Objectif principal de Natura 2000

Maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales

## Outils\* Natura 2000

Programme d'actions

Charte

Mesures contractuelles

Mesures non contractuelles

\* basés sur des catalogues nationaux et régionaux (Programme de Développement Rural Hexagonal, Document Régional de Développement Rural, Circulaire Mesures Agro-environnementales, circulaire gestion Natura 2000...)

16

## Définition d'objectifs de développement durable

Les objectifs peuvent être classés en 2 grandes catégories :

→ Des objectifs de conservation des espèces et des milieux naturels présents sur le site ;

→ Des objectifs transversaux, qui peuvent concerner notamment les activités et usages humains présents et en projet sur le site et à proximité, et l'amélioration des connaissances écologiques du site.

17

## Définition d'objectifs de développement durable

Quels objectifs pour la ZPS « Barrois et Forêt de Clairvaux » ?

### Rôle des groupes de travail

Instance de concertation qui :

- requiert la participation des acteurs locaux ;
- permet de travailler sur un programme d'actions réaliste – de vérifier si les mesures (actions) et les cahiers des charges s'appliquent aux territoires

⇒ Aboutir à un projet partagé

Aujourd'hui, nous attendons donc de votre participation :

- ✓ Vos avis sur les pistes d'objectifs de conservation proposés voire des propositions de nouveaux objectifs

18

Objectifs sur le site répondant à la fois aux enjeux écologiques et socio-économiques		
Objectifs	Enjeux de conservation concernés	
	Habitats d'espèces	Espèces (Annexe I DO)
<b>Objectifs de conservation</b>		
1. Maintenir ou améliorer l'état de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire	Tous	Tous
a. Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats d'espèces liés aux milieux forestiers	Chênaies matures Forêts mixtes Autres types de boisements Régénérations forestières et milieux arbustifs	Pic mar, cendré et noir Gélinotte des bois Chouette de Tengnalm Cigogne noire Milan noir Bondrée apivore Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard Saint-Martin
b. Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats d'espèces liés aux milieux ouverts	Prairies pâturées et de fauche Vergers et vignobles Coteaux et prairies arborés Grandes cultures et jachères	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Milan noir Busard cendré Busard Saint-Martin
3. Maintenir et créer des éléments structuraux (bandes enherbées, ourlets, ripisylves...) du paysage qui participent à la mosaïque de milieux	Tous	Tous
4. Favoriser la biodiversité en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement	Tous	Tous
5. Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées	Cours d'eau	Martin-pêcheur Cigogne noire

19

Objectifs sur le site répondant à la fois aux enjeux écologiques et socio-économiques		
Objectifs	Enjeux de conservation concernés	
	Habitats d'espèces	Espèces (Annexe I DO)
<b>Objectifs transversaux</b>		
5. Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques dans le respect des enjeux Natura 2000	Tous	Tous
6. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public sur les espèces de la faune d'intérêt communautaire et remarquables et sur les pratiques ayant favorisé le maintien des habitats de ces espèces	Tous	Tous
7. Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site	Tous	Tous
8. Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats naturels	Tous	Tous

20

### Définition de priorités d'intervention sur les habitats d'espèces

→ Définis en se basant sur la nature des habitats d'espèce, les cortèges d'espèces associés et leur vulnérabilité

→ **But** : Hiérarchiser ultérieurement les actions découlant des objectifs selon le caractère prioritaire ou non de l'intervention sur les habitats et espèces concernés

21

### Définition de priorités d'intervention sur les habitats d'espèces

→ Priorités à définir selon les 12 habitats d'espèces

→ Proposition de hiérarchisation selon 3 niveaux :

- Intervention **urgente à court terme**
- Intervention **moins urgente mais indispensable**
- Intervention **utile mais non prioritaire**

22

Tableau : Proposition de priorités d'intervention sur les habitats d'espèces			
<b>Chênaies matures</b> Espèces d'intérêt communautaire : Pic mar, Pic cendré + espèces remarquables : Grimpereau des bois	<b>Forêts mixtes et autres types de boisements (notamment humides)</b> Espèces d'intérêt communautaire : Chouette de Tengnalm, Gélinotte des bois, Pic mar, Pic cendré, Pic noir, Cigogne noire, Bondrée apivore, Milan noir	<b>Prairies pâturées et de fauche</b> Espèces d'intérêt communautaire : Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Alouette lulu + espèces remarquables : Grive litorne, Faucon hobereau, Tarier des prés, Vanneau huppé	
<b>Coteaux (pelouses) et prairies arborés</b> Espèces d'intérêt communautaire : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur + espèces remarquables : Chevre d'Athéna	<b>Vergers et vignobles</b> Espèces d'intérêt communautaire : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur + espèces remarquables : Chevêche d'Athéna, Rougequeue à front blanc	<b>Cours d'eau (y compris rus forestiers)</b> Espèces d'intérêt communautaire : Martin-pêcheur, Cigogne noire	
<b>Régénérations forestières et milieux arbustifs</b> Espèces d'intérêt communautaire : Busard cendré, Busard Saint-Martin + espèces remarquables : Vanneau huppé	<b>Grandes cultures et jachères</b> Espèces d'intérêt communautaire : Busard cendré, Busard Saint-Martin + espèces remarquables : Vanneau huppé	<b>Plans d'eau et milieux associés</b> Espèces d'intérêt communautaire : Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Blongios rain + espèces remarquables : Rousserolle turdoïde	<b>Milieux rupestres (carrrières)</b> Espèces d'intérêt communautaire : Grand-duc d'Europe

### Déroulement de l'atelier

Former des sous-groupes (brassage d'acteurs et d'idées)


☞ Répondre aux questions suivantes en petit groupe (durée 20 à 30 minutes), sur la base des propositions

- 1) Quels objectifs de conservation souhaiteriez-vous modifier? Proposez une nouvelle rédaction.
- 2) Avez-vous de nouvelles propositions d'objectifs de conservation? Proposez une rédaction.
- 3) Avez-vous des remarques sur les priorités d'intervention ?

☞ Séance plénière autour des propositions des participants (durée 20 minutes). Elle permettra de fixer la rédaction des objectifs à présenter au COPIL pour validation.

24






## Partie III : Perspectives de travail

25

### Calendrier des prochaines réunions

Tableau de bord de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux »		
Action	Date prévue	Objet
<b>Programme d'actions et Charte Natura 2000</b>		
Atelier de travail n° 1 « Milieux forestiers et aquatiques »	Jeudi 21 novembre à 14h30 à Bar-sur-Aube	- Travail sur l'élaboration du programme d'actions  - Travail sur la définition d'un Projet de Charte Natura 2000
Groupe technique sur les milieux agricoles (CA, CR, DREAL, DDT)	10 décembre 2013	
Atelier de travail n° 3 « Milieux agricoles et aquatiques »	Mardi 21 janvier à 14h30 à Bar-sur-Aube	
Atelier de travail n° 4 « Transversal »	Jeudi 13 février à 14h30 à Bar-sur-Aube	
<b>Animation et suivi du projet</b>		
Comité de pilotage final	Mai 2014	Validation du programme d'actions, de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob

26



Merci de votre  
attention

### Contacts



**BIOTOPE – Agence Nord-Est**  
2 bis rue Charles Oudille  
54603 Villers-lès-Nancy Cedex

**Aurélié MICHEL : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)**  
**Aude LAMERANDT : [alamerandt@biotope.fr](mailto:alamerandt@biotope.fr)**

**Téléphone : 03.83.28.77.46**

28



## DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

### Site Natura 2000 n°FR2112010 « Barrois et forêt de Clairvaux »

#### Compte-rendu du groupe de travail « Enjeux-Objectifs » n°2

16 décembre 2013 - Salle de réunion Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube

Liste des présences : Cf. Liste en annexe

Structure	Prénom Nom	Présent	Excusé
DREAL	Charlotte Braud	x	
DDT10	Yann Péri	x	
DDT52	Arthur Girardie	x	
Conseil Général Aube ou Haute-Marne	Marie-Noëlle Rigollot		x
Chambre d'Agriculture de l'Aube	Emmanuel Le Roy	x	
Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne	Claire Doubre	x	
LPO	Aymeric Mionnet		
CPNCA	Yohann Brouillard		x
CSRPN/ONF	Bruno Fauvel		
ONF Aube	Eric Geoffroy Fabien Fratila	x x	
ONF Haute-Marne	Guillaume Schmitt		x
CRPF	Jean-Baptiste Richard	x	
INAO	Edith Toulemonde Le Ny		
SGV	Laure Perrier		
CIVC	Bruno Duron		x
Syndicat mixte PNR de la Forêt d'Orient	Thierry Tournebize		x
FD Chasse Aube	Philippe Leclerc	x	
Syndicat des jeunes agriculteurs Aube	Sébastien Scohy		x
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Aube ou Haute-Marne	Christophe Pichery Dominique Barthélémy		X
FDSEA Aube ou Haute-Marne			
Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube (10)	Marie-Noëlle Rigollot		x
Communauté de Communes de l'Arce et de l'Ource (10)	Arlette Massin		
Communauté de Communes des Rivières (10)	James Gauthier		
Communauté de communes des Trois Forêts (52)	Patricia Popho		
Communauté de communes du Pays Chaumontais (52)	Annie Roquis Millet	x	
Baroville	Louis Haudin	x	
Bligny	Thierry Lorin	x	
Fontaine	Patrice Farfelan	x	
Fontette	Monique Defert		x
Proverville	Jean-Luc Rosselle		
Verpillères-sur-Ource	Pervenche Nobili		
Villars-en-Azois	Joël Courtaut		



### ❖ **Objet de la réunion**

Une note préparatoire de cadrage a été envoyée à l'ensemble des participants. Elle fait le rappel des principales conclusions de l'état initial (résultats du diagnostic écologique, analyse des interactions des activités humaines avec les espèces d'oiseaux et leurs habitats), des enjeux de conservation (réévalués au regard des remarques suite aux différentes réunions), de la démarche d'élaboration des objectifs et des différents outils disponibles à l'heure actuelle pour décliner les objectifs en actions (outils contractuels / bonnes pratiques relevant de la Charte Natura 2000). Il est certes difficile à l'heure actuelle de prévoir ce que sera la future PAC et ses mesures. Des éléments plus précis seront probablement en notre possession en janvier lors des ateliers thématiques.

### ❖ **Présentation du diaporama (Cf. Présentation en annexe)**

Un tour de table est réalisé pour effectuer les présentations.

Les enjeux de conservation et les enjeux socio-économiques sont présentés et servent de base à la discussion. Les enjeux ont été réévalués suite au COPIL du 26 septembre 2013 et à la première réunion enjeux-objectifs. Pour rappel, le diagnostic n'a pas été validé lors du dernier COPIL et peut donc encore être amendé.

L'objectif de la réunion est de valider ces enjeux, de définir des objectifs de développement durable et les priorités d'intervention en termes d'habitats d'espèces.

### **Enjeux de conservation**

Mme Michel (Biotope) prend la parole et présente le diaporama. Après un rappel du contenu du Docob et de son état d'avancement, elle présente les enjeux de chaque espèce nicheuse d'intérêt communautaire présente sur la ZPS : les espèces inscrites au FSD à enjeu fort et moyen, les espèces non inscrite au FSD à enjeu fort et moyen, les espèces à enjeu faible puis les espèces à enjeu non qualifié (statut nicheur incertain étant donné notamment le peu de données ou l'ancienneté de la dernière observation). Il est proposé de retirer la Gélinoite des bois, non observée depuis au moins 50 ans.

M. Le Roy se demande pourquoi la responsabilité de la ZPS pour le Busard Saint-Martin est forte, alors que c'est une espèce bien représentée en Champagne-Ardenne, et que l'Engoulevent d'Europe, pour une représentativité régionale du même ordre (2-3%), a une responsabilité moyenne. M. Guyot (Biotope) précise que la population de l'espèce de Busard Saint-Martin est fluctuante et s'adapte à des milieux variés en fonction de leur attractivité. L'ONF indique que le Busard Saint-Martin n'est pas un oiseau forestier. M. Leclerc (Fédération des Chasseurs) pense que l'espèce n'est pas présente en régénération et que c'est un oiseau de plaines et plateaux. Mme Michel propose de mettre la responsabilité de la ZPS pour le Busard Saint-Martin en moyenne.

Des précisions sur les méthodologies d'inventaire sont demandées à M. Guyot. 24 jours de terrain ont été réalisés (plus que prévu initialement) avec la mise en place de points fixes d'écoute, d'IPA, de transects et de la repasse (cf. Annexe 4 du Tome 1 du Docob).





M. Le Roy ne comprend pas le niveau d'enjeu fort attribué au Busard des roseaux. La ZPS n'est pas composée de beaucoup de plans d'eau. Une représentativité de 2,5% de l'espèce à l'échelle régionale ne lui semble pas importante. L'enjeu sera donc requalifié en moyen.

M. Le Roy demande des précisions sur la qualification de l'enjeu pour le Grand-Duc alors que la responsabilité de la ZPS est notée forte. M. Guyot précise que le niveau d'enjeu a été ajusté au vu des menaces qui pèsent sur l'espèce : le risque de réouverture des carrières est faible. Ainsi, l'enjeu est moyen.

Dans le tableau des interactions activités humaines/espèces (Tableau 3 page 11 de la note préparatoire), M. Leclerc ne comprend pas pourquoi la chasse occasionne du dérangement étant donné que la chasse se pratique hors période de nidification. De plus, il est noté que les espèces concernées par le dérangement dû aux actions de chasse concernent l'ensemble des espèces, contrairement à d'autres pratiques comme la pêche. M. Leclerc pense qu'il y a un procès d'intention contre la chasse. M. Guyot nie ce fait et précise que les espèces concernées sont notamment les hivernantes. Mme Michel ajoute que la chasse se pratique dans des milieux variés contrairement à la pêche (milieux aquatiques) ou à la sylviculture (milieux forestiers). La liste d'espèces n'est de plus non exhaustive.

Dans le tableau de hiérarchisation des enjeux (Tableau 4 page 12 de la note préparatoire), M. Fratila (ONF) ne comprend pas les menaces pesant sur le Pic cendré, notamment la fragmentation des massifs par la création des routes forestières. Les routes forestières sont nécessaires pour l'extraction des bois, notamment en forêt privée. M. Guyot précise que les routes forestières sont souvent larges, étant enherbées sur plusieurs mètres tout le long de la route et proposant des zones de stockage des bois. De plus, les menaces présentées dans ce tableau sont générales, nationales et issues de la bibliographie (Livre rouge des oiseaux, etc.). D'après M. Fratila, si le hêtre est présent sur les abords de la route, cela ne pose pas de problème au Pic cendré.

M. Fratila ajoute que la diversité des boisements est présente sur l'ensemble du massif. La réflexion ne peut se faire à l'échelle d'une parcelle. M. Geoffroy complète sur le fait que l'ONF a amélioré ses pratiques sur les dernières années. Les directives nationales imposent par exemple le maintien de 2-3 arbres morts par hectare. Des efforts pourraient par contre être réalisés sur le passage de certains rus ou sur la période d'exploitation.

M. Fratila ne retrouve pas les 22 espèces ayant justifié la désignation de la ZPS dans tous les tableaux présentés. Pour information, parmi ces 22 espèces, 15 étaient notées nicheuses. Les tableaux de la note préparatoire présentent les espèces nicheuses et non l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire. Au vu des observations, le FSD sera mis à jour avec 18 espèces nicheuses d'intérêt communautaire.

M. Leclerc pense que la prédation de l'Engoulevent n'est pas seulement pratiquée par le sanglier mais également par les belettes, fouines, etc.. M. Guyot jugeait qu'au vu des



effectifs plus importants de sanglier, cette affirmation se justifiait. Des dénombrements ont *a priori* été réalisés et montrent que les autres espèces sont également présentes en effectifs importants. La menace sera ainsi reformulée par « prédation », sans préciser par quelles espèces.

M. Leclerc pense qu'il n'y a pas de menace de piégeage par des cages à Corneilles sur la ZPS pour le Grand-Duc. Et si le Grand-Duc est attrapé, il sera probablement relâché étant donné le relevé journalier de ces équipements. M. Guyot confirme qu'il existe au moins une cage sur la ZPS. De plus, la synthèse bibliographique de l'ONF précise qu'en 2011 un individu avait été capturé dans une cage piège à Corneilles sur la commune de Spoy puis relâché. Le risque est donc bien présent même s'il est faible. La menace sera donc laissée dans le tableau mais renommée « piégeage par des cages à Corneilles ».

M. Richard (CRPF) pense que les tableaux sont trop calés sur les données nationales et la bibliographie et ne reflètent pas assez les caractéristiques locales du Barrois.

Concernant les enjeux de conservation en termes d'habitats d'espèces (Tableau 5 page 17 de la note préparatoire), le terme de vieilles chênaies n'est pas adapté au contexte du Barrois d'après l'ONF. Elles sont très peu présentes sur site. C'est surtout les arbres vieillissants et sénescents de chêne qui sont intéressants. L'habitat d'espèce sera donc renommé sous cette forme. D'une manière générale, des incohérences sur les données sylvicoles sont présentes dans le DOCOB et le vocabulaire utilisé n'est pas forestier.

Concernant les menaces, ce n'est pas vraiment le diamètre de l'arbre qui est important (des vieux arbres peuvent avoir un diamètre faible) mais son état sanitaire. C'est le principe même de la sylviculture de couper des arbres : la menace « coupe d'exploitation des vieux arbres » n'est donc pas adaptée. Elle sera reformulée par : « coupe d'exploitation de la totalité des vieux arbres ».

La menace de diminution des surfaces de chênes au profit du hêtre étonne l'ONF. Les surfaces en hêtre et chêne sont équivalentes actuellement sur la ZPS. Le hêtre représente 70% de la surface boisée des plateaux calcaires du Barrois. Au vu de la dynamique du Hêtre, cette espèce serait l'espèce prédominante de la ZPS sans intervention de l'Homme. Cette menace est un fait constaté et sera donc laissée en l'état.

Le terme de « prairies majoritairement arborées » porte à confusion. Mme Michel précise que ce sont toutes les prairies, y compris celles qui comportent des éléments fixes du paysage (haie, arbre isolé, etc.). Afin de proposer un terme simple et concis, l'habitat sera dénommé « prairie ». Mme Doubre fait remarquer qu'il n'y a pas ou très peu d'utilisation d'intrants sur les prairies. Le risque de prairies intensives en fond de vallées sur la ZPS est faible. M. Guyot propose cependant de conserver la menace afin d'anticiper les éventuelles modifications de pratiques agricoles. De plus, une MAET de maintien bas de fertilisation existe actuellement et permet de soutenir une agriculture d'élevage.

Pour les acteurs présents, le retournement des prairies en culture n'est plus pratiqué. Cependant, des consultations avaient mis en avant ce phénomène. Afin de le valider ou l'infirmier, les DDT cherchent toujours à récupérer les informations nécessaires à la mise à



jour du diagnostic territorial sur l'évolution de la surface en prairies sur les 5 dernières années.

M. Le Roy précise que l'entretien des prairies par fauche/pâturage est réglementaire.

Pour continuer sur les pratiques, M. Lorin précise qu'une fauche après le 14 juillet entraîne une perte de la qualité du fourrage et de repousse de l'herbe. Pour lui, la mise en place d'une fauche tardive pourrait contraindre les éleveurs herbagers en autonomie alimentaire à acheter des aliments du bétail. Ces produits sont généralement à base de soja voir même des OGM importés d'Amérique, ce qui ne serait pas favorable à l'environnement (consommation de pétrole, etc.). Il y aurait un risque d'abandon de certaines prairies au profit des friches.

### **Enjeux socio-économiques**

Mme Michel présente ensuite les enjeux socio-économiques discutés lors de la première réunion enjeux-objectifs :

- 1- Maintien d'une sylviculture soucieuse du développement durable
- 2- Maintien et/ou développement d'une viticulture soucieuse du développement durable
- 3- Soutien d'une agriculture d'élevage
- 4- Rétablissement et/ou maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides

Ces enjeux ne suscitant aucune remarque, ils sont validés.

### **Discussion autour de la définition des objectifs**

Mme Michel présente les 5 objectifs de conservation, redéfinis suite à la première réunion enjeux-objectifs (souhait d'avoir des objectifs plus opérationnels), avec les éventuelles mesures qui pourront leur être associées. Les mesures feront l'objet des différents ateliers thématiques prévus en janvier et février. Sans remarque particulière, ces objectifs sont validés.

Il est évoqué la possibilité de protection des espèces nicheuses en terres agricoles, telles que le Busard Saint-Martin. D'après M. Le Roy, il n'existe pas de possibilité de contrats Natura 2000 "mise en défens annuelle" pour protection ponctuelle d'une espèce nicheuse. Il existe des MAET plus spécifiques mais sur 5 ans. M. Guyot pense qu'il faut impliquer les agriculteurs afin qu'ils contactent le réseau d'associations locales (LPO....) pour interventions de déplacement ou de protection quand c'est possible.

### **Présentation des priorités d'intervention sur les habitats d'espèce**

Mme Michel explique ce qu'est une priorité d'intervention sur les habitats d'espèce et les différents niveaux de priorité qui seront déclinés (urgent à court terme/ moins urgent mais indispensable / utile mais non prioritaire).

Mme Doubre s'interroge sur le fait que les cultures et jachères aient un niveau de priorité faible. M. Guyot précise que ce sont des habitats de substitution et ne représentent pas un habitat d'espèce typique des espèces d'intérêt communautaire, contrairement aux prairies.





## **Perspectives de Travail**

Mme Michel présente les prochaines réunions qui seront organisées. Les ateliers de travail ont un double objectif : travailler en détail sur le programme d'actions (mesures de gestion, de communication et de suivis) et de travailler sur les différents volets de la Charte Natura 2000.

### **Calendrier :**

- Atelier de travail restreint (Chambres d'agriculture, Conseil régional, DRAAF, CENCA, DDT, DREAL, Biotope) « Milieux agricoles » : 16 janvier 2014 à 9h30 à la DREAL
- Atelier de travail « Milieux agricoles et aquatiques » : Mardi 21 janvier à 14h30 à Bar-sur-Aube
- Atelier de travail « Milieux forestiers et aquatiques » : Jeudi 13 février à 14h30 à Bar-sur-Aube
- Atelier de travail « Transversal » : Jeudi 27 février à 14h30 à Bar-sur-Aube
- Comité de pilotage final « Validation du programme d'actions et de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob » (date à fixer)

## **Pour tout complément :**

### **Biotope Agence Nord-Est**

2 bis rue Charles Oudille

54 600 Villers-Lès-Nancy

Tel : 03.83.28.77.46

Fax : 03.83.27.13.61

Directeur d'étude : **Mme Aude LAMERANDT**

E-mail : [alamerandt@biotope.fr](mailto:alamerandt@biotope.fr)

**Chef de projet: Mme Aurélie MICHEL**

E-mail : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)

### **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne**

#### **Mme Charlotte BRAUD**

50 avenue Patton

51 000 Châlons-en-Champagne

Tel : 03.51.41.64.15

Email : [charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr](mailto:charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr)

### **Direction Départementale de Territoires (DDT) de l'Aube**

#### **M. Yann PERI**

1, boulevard Jules Guesde

B.P. 769

10026 TROYES Cedex



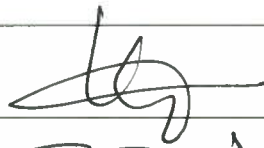
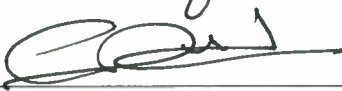
Tel : 03.25.46.21.44


E-mail : [yann.peri@aube.gouv.fr](mailto:yann.peri@aube.gouv.fr)

## Réunion de travail « Enjeux – Objectifs » n°2

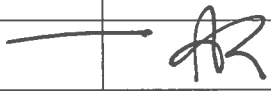
### Elaboration du document d'objectif du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » -

2 bis, rue Charles-Oudille  
54 600 Villers-lès-Nancy  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

Structure	Nom Prénom	Signature
DDT10	Yann Péri	
DDT52	Arthur Girardie	
DREAL	Charlotte Braud	
Conseil Général Aube	Marie-Noëlle Rigollot Muriel Rousset Garole Deguglielmo	Excusée
Conseil Général Haute-Marne	Bruno Sido	
Chambre d'Agriculture de l'Aube	Emmanuel Le Roy	
Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne	Claire Doubre	
LPO	Aymeric Mionnet	
CPNCA	Yohann Brouillard	Excusé
CSRPN/ONF	Bruno Fauvel	
Syndicat mixte PNR de la Forêt d'Orient	Thierry Tournebize	Excusé
ONF Aube	Eric Geoffroy FRATILA - Fabien	 
ONF Haute-Marne	Guillaume Schmitt	Excusé
CRPF	(Laurence Carnnot-Millard) Jean-Baptiste Richard	
INAO	Edith Toulemonde Le Ny	
SGV	Laure Perrier	

CIVC	Bruno Duron	Excusé
FD Chasse Aube	Philippe Leclerc	
FD Chasse Haute-Marne	Didier Breton	
Syndicat des jeunes agriculteurs Aube	Sébastien SCOHY	Excusé
Syndicat des jeunes agriculteurs Haute-Marne		
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Aube	Christophe Pichery	Excusé
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Haute-Marne	Dominique Barthélémy	
FDSEA Aube		
FDSEA Haute-Marne		

#### Communautés de Communes

Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube (10)	Marie-Noëlle Rigollot	Excusée
Communauté de Communes de l'Arce et de l'Ource (10)	Arlette Massin	
Communauté de Communes des Rivières (10)	James Gauthier	
Communauté de communes des Trois Forêts (52)	Patricia Popho	
Communauté d'agglomération du Pays Chaumontais (52)	Annie Roquis Millet (Patricia Fauchère)	

#### Communes

Bligny	Thierry Lorin	
Fontaine	Patrice Farfelan	
Fontette	Monique Defert	Excusée
Proverville	Jean-Luc Rosselle	
Verpillères-sur-Ource	Pervenche Nobili	
Villars-en-Azois	Joël Courtaut	

BAROVILLE

Louis Hardier







## Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux » FR2112010

Réunion de travail « Enjeux – Objectifs » n°2

Bar-sur-Aube, le 16 décembre 2013



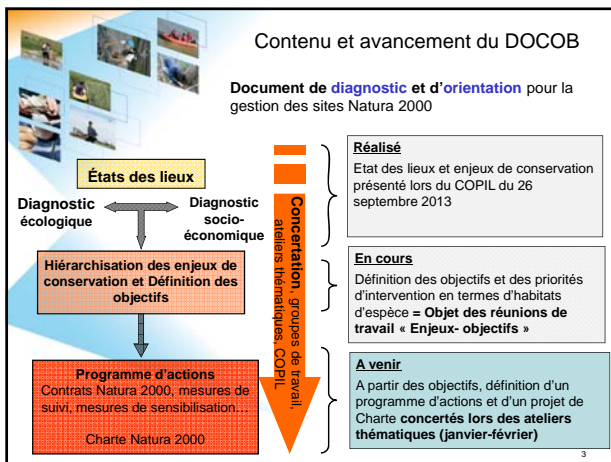
1



## PLAN

- I- Rappel et mise à jour des conclusions des diagnostics
- II- Réflexion et échange sur la définition des objectifs de développement durable et des priorités d'intervention
- III- Perspectives de travail

2




## Partie I : Rappel et mise à jour des conclusions des diagnostics

4



### Evaluation des enjeux de conservation

➤ Croisement des informations issues du diagnostic socio-économique et du diagnostic écologique

↓

#### Définition des **enjeux de conservation**

**Critères utilisés :**

- Le niveau de **patrimoine** de l'espèce (basé sur la liste rouge nationale Oiseaux nicheurs) ;
- L'**importance** de la ZPS pour cette espèce, à l'échelle régionale ;
- L'**état de conservation** de l'espèce à l'échelle du site ;
- Les **menaces** pesant sur l'espèce sur le site.

Première étape pour hiérarchiser les priorités d'actions

6

ESPECES A ENJEU FORT ET MOYEN, INSCRITES AU FSD						
Espèce Code Natura 2000	Utilisation du site au cours du cycle de vie	Effectifs (couples)	Statut liste rouge régionale	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'espèce sur la ZPS	Niveau d'enjeu
Cigogne noire	Nicheur certain. Migrateur régulier.	1-2	Rare	Forte	Précisions insuffisantes	Fort
Pic cendré	Nicheur certain	10-30	Vulnérable	Forte	Précisions insuffisantes	Fort
Alouette lulu	Nicheur certain. Migrateur régulier. Hivernant possible	60-100	Vulnérable	Précisions insuffisantes	Bon	Moyen
Busard Saint- Martin	Nicheur certain. Hivernant probable.	5-10	Vulnérable	Forte-Moyenne	Plutôt bon	Moyen
Engoulevent d'Europe	Nicheur certain	30-50	A préciser	Moyenne	Bon	Moyen

7

ESPECES A ENJEU FORT ET MOYEN, NON INSCRITES ACTUELLEMENT AU FSD						
Espèce Code Natura 2000	Utilisation du site au cours du cycle de vie	Effectifs (couples)	Statut liste rouge régionale	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'espèce sur la ZPS	Niveau d'enjeu
Busard des Roseaux	Nicheur certain	1	Vulnérable	Forte (2,5 % de la population régionale)	Précisions insuffisantes	Fort Moyen
Bondrée apivore	Nicheur certain. Migrateur régulier	7-35	A préciser	Moyenne	Bon	Moyen
Busard cendré	Nicheur probable	0-1	Vulnérable	Précisions insuffisantes	Mauvais	Moyen
Grand-duc d'Europe	Nicheur probable	1	Rare	Forte	Précisions insuffisantes	Moyen

8

ESPECES A ENJEU FAIBLE, INSCRITES AU FSD						
Espèce Code Natura 2000	Utilisation du site au cours du cycle de vie	Effectifs (couples)	Statut liste rouge régionale	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'espèce sur la ZPS	Niveau d'enjeu
Chouette de Tengmalm	Nicheur certain	0-1 (Donnée de 1990)	Rare	Précisions insuffisantes	Précisions insuffisantes	Faible
Martin pêcheur d'Europe	Nicheur certain	45	A surveiller	Précisions insuffisantes	Bon	Faible
Pic mar	Nicheur certain	100-350	A surveiller	Précisions insuffisantes	Bon	Faible
Pic noir	Nicheur certain	50-100	-	Moyenne	Bon	Faible

9

ESPECES A ENJEU NON QUALIFIE, INSCRITES AU FSD						
Espèce Code Natura 2000	Utilisation du site au cours du cycle de vie	Effectifs (couples)	Statut liste rouge régionale	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'espèce sur la ZPS	Niveau d'enjeu
Pie-grèche écorcheur	Nicheur certain	13-30	Vulnérable	Faible	Moyen	A préciser (pas assez de recul)
Blongios nain	Nicheur incertain	0-1 (Donnée de 1980)	En danger	Faible	Non qualifié	
Marouette ponctuée	Nicheur incertain	0-1	En danger	Précisions insuffisantes	Non qualifié	
Milan noir	Nicheur incertain. Migrateur régulier	0-1	Vulnérable	Précisions insuffisantes (non nicheur certain sur la ZPS)	Non qualifié	
Oedicnème criard	Nicheur incertain sur la ZPS	0-1	Vulnérable	Faible	Non qualifié	

Proposition de retirer du FSD la Gélinothe des bois, non observée depuis au moins 50 ans

10

ENJEUX DE CONSERVATION EN TERMES D'HABITAT D'ESPÈCES			
Habitat d'espèce	Espèces remarquables inféodées au milieu		Enjeu avifaunistique
	Espèces d'intérêt communautaire	Autres espèces remarquables	
Vieilles chênaies, Arbres vieillissants et sénescents de chêne	Pic mar	Grimpereau des bois	Fort
	Pic cendré		
Forêts mixtes (mélange feuillus- résineux)	Pic mar		Fort
	Pic cendré		
	Pic noir		
Autres types de boisements	Chouette de Tengmalm ?		
	Bondrée apivore, Milan noir ? (nidification)		Fort
	Cigogne noire		
	Pic noir, Pic mar		
Prairies alluviales	Cigogne noire		Fort
Cours d'eau (y compris rus forestiers)	Cigogne noire		Fort
	Martin-pêcheur d'Europe		
Plans d'eau et milieux associés	Busard des roseaux	Rousserolle turdoïde	Fort
	Marouette ponctuée ? Blongios nain ?		

11

Habitat d'espèce	Espèces remarquables inféodées au milieu		Enjeu avifaunistique
	Espèces d'intérêt communautaire	Autres espèces remarquables	
Prairies (majoritairement arborées)	Pie-grèche écorcheur	Faucon hobereau	Moyen
	Milan noir (terrain de chasse)	Grive litorne	
	Alouette lulu	Tarier des prés	
	Busards cendré et Saint-Martin	Torcol fourmilier Vanneau huppé	
Régénérations forestières et zones arbustives	Busard Saint-Martin		Moyen
	Alouette lulu Pie-grèche écorcheur		
Grandes cultures et jachères	Busards cendré et Saint-Martin	Vanneau huppé	Moyen
Vergers	Alouette lulu	Chevéche d'Athéna	Moyen
	Pie-grèche écorcheur	Rougequeue à front blanc	
Pelouses et vignobles	Alouette lulu Pie-grèche écorcheur	Rougequeue à front blanc	Moyen
Milieux rupestres (carrières)	Grand-duc d'Europe		Moyen

12

Synthèse des enjeux de conservation de la ZPS		
Espèces d'intérêt communautaire	Espèces remarquables	Habitats d'espèces
<b>Enjeux forts</b>		
Cigogne noire		<del>Vieilles chênaies</del> <b>Arbres vieillissants et sénescents de chêne</b>
Pic cendré		Forêts mixtes (mélange feuillus-résineux)
Busard des Roseaux		Autres types de boisements
		Prairies alluviales
		Plans d'eau et milieux associés
		Cours d'eau (y compris rus forestiers)
<b>Enjeux moyens</b>		
Alouette lulu	Chevêche d'Athéna	Régénérations forestières et zones arbustives
Busard Saint-Martin	Grimpereau des bois	Prairies <del>arborées</del>
Engoulevent d'Europe	Torcol fourmilier	Grandes cultures et jachères
Bondrée apivore		Vergers
Busard cendré		Pelouses et vignobles
Grand-duc d'Europe		Milieux rupestres (carières)
<b>Enjeux faibles</b>		
Chouette de Tengmalm		
Martin pêcheur d'Europe		
Pic mar		
Pic noir		



## Les enjeux socio-économiques

**Définition d'enjeux socio-économiques**

➤ Croisement des informations issues du diagnostic socio-économique et du diagnostic écologique

⇓

**Définition d'enjeux socio-économiques**

Maintien d'une sylviculture soucieuse du développement durable
Maintien et/ou développement d'une viticulture soucieuse du développement durable
Soutien d'une agriculture d'élevage
Rétablissement et/ou maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides

**Partie II :**  
Réflexions et échanges sur la définition des objectifs et des priorités d'intervention

**Définition d'objectifs de développement durable**

→ Les objectifs concernent la conservation, voire la restauration des espèces d'intérêt communautaire du site et de leurs habitats **en tenant compte** des activités économiques, sociales, culturelles qui s'y exercent

→ Définis à **partir des enjeux** de conservation et socio-économiques et de **l'analyse des effets** positifs et négatifs des activités humaines sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats

→ Elaboration d'une **stratégie d'actions consensuelle**

**Objectif principal de Natura 2000**  
Maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales

Outils\* Natura 2000

Programme d'actions

Charte

Mesures contractuelles

Mesures non contractuelles

\* basés sur des catalogues nationaux et régionaux (Programme de Développement Rural Hexagonal, Document Régional de Développement Rural, Circulaire Mesures Agro-environnementales, circulaire gestion Natura 2000...)



## Définition d'objectifs de développement durable

Les objectifs peuvent être classés en 2 grandes catégories :

- Des objectifs de **conservation des espèces et des milieux** naturels présents sur le site ;
- Des objectifs **transversaux**, qui peuvent concerner notamment les **activités et usages** humains présents et en projet sur le site et à proximité, et l'**amélioration des connaissances** écologiques du site.

19

## Définition d'objectifs de développement durable

Quels objectifs pour la ZPS « Barrois et Forêt de Clairvaux » ?

### Rôle des groupes de travail

Instance de **concertation** qui :

- requiert la **participation** des acteurs locaux ;
- permet de travailler sur un **programme d'actions réaliste** – de vérifier si les mesures (actions) et les cahiers des charges s'appliquent aux territoires

⇒ Aboutir à un projet partagé

**Aujourd'hui, nous attendons donc de votre participation :**

- ✓ Vos avis sur les **pistes d'objectifs de conservation** proposés voire des **propositions de nouveaux objectifs**

20

Objectifs sur le site répondant à la fois aux enjeux écologiques et socio-économiques			
Enjeux de conservation concernés			
Objectifs	Habitats d'espèces	Espèces (Annexe I DO)	Mesures possibles du PDRH
<b>Objectifs de conservation</b>			
1. Favoriser une exploitation forestière adaptée aux exigences de l'avifaune	Vieilles chênaies Forêts mixtes (mélange feuillus-résineux) Autres types de boisements Régénérations forestières et milieux arbustifs	Pic mar, cendré et noir Cigogne noire Bondrée apluvre Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard Saint-Martin Engoulevent d'Europe Chouette de Tengmalm ? Milan noir ?	-Dispositif favorisant le développement de bois sénescents -Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production -Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt -Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive -Mise en place d'opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats d'espèces -Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire
2. Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées	Cours d'eau (y compris rus forestiers) Plans d'eau et milieux associés Prairies alluviales	Cigogne noire Martin-pêcheur Espèces de passage (migration, chasse)	-Restauration et gestion des ouvrages de petites hydrauliques -Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et entèvement raisonné des embâcles -Création ou rétablissement de mares forestières

21

Objectifs sur le site répondant à la fois aux enjeux écologiques et socio-économiques			
Enjeux de conservation concernés			
Objectifs	Habitats d'espèces	Espèces (Annexe I DO)	Mesures possibles du PDRH
<b>Objectifs de conservation</b>			
3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts	Prairies (majoritairement arborées) Grandes cultures et jachères	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard cendré Busard Saint-Martin	-Restauration des prairies, zones humides et coteaux par débroussaillage et/ou gyrobroyage des ligneux et repousses -Réhabilitation ou entretien des vergers et hautes-tiges et prés vergers -Entretien des prairies par fauche et par pâturage -Mise en défens d'une espèce
4. Maintenir et favoriser la restauration des haies et des ourlets du vignoble par les propriétaires et gestionnaires concernés	Pelouses et vignobles Prairies (majoritairement arborées)	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu	-Restauration des coteaux par débroussaillage et/ou gyrobroyage des ligneux et repousses -Réhabilitation, plantation ou entretien d'alignement de haies
5. Garantir la tranquillité du Grand Duc	Milieux rupestres (carrères)	Grand-duc d'Europe	-Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès -Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

22

### Objectifs transversaux

Objectifs sur le site répondant à la fois aux enjeux écologiques et socio-économiques			
Enjeux de conservation concernés			
Objectifs	Habitats d'espèces	Espèces (Annexe I DO)	
<b>Objectifs transversaux</b>			
Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques dans le respect des enjeux Natura 2000	Tous	Tous	
Informier et sensibiliser les acteurs locaux, les scolaires et le grand public sur les espèces de la faune d'intérêt communautaire et remarquables et sur les pratiques ayant favorisé le maintien des habitats de ces espèces	Tous	Tous	
Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site	Tous	Tous	
Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats naturels	Tous	Tous	

23

## Définition de priorités d'intervention sur les habitats d'espèces

→ Définis en se basant sur la nature des habitats d'espèce, les cortèges d'espèces associés et leur vulnérabilité

→ **But** : Hiérarchiser ultérieurement les actions découlant des objectifs selon le caractère prioritaire ou non de l'intervention sur les habitats et espèces concernés

24

Définition de **priorités d'intervention** sur les habitats d'espèces



→ Priorités à définir selon les **12 habitats d'espèces**

→ Proposition de hiérarchisation selon **3 niveaux** :

- Intervention **urgente à court terme**
- Intervention **moins urgente mais indispensable**
- Intervention **utile mais non prioritaire**

25

**Tableau : Proposition de priorités d'intervention sur les habitats d'espèces**

<b>Vieilles haies</b> Arbres vieillissants et sénescents de chêne Espèces d'intérêt communautaire : Pic cendré, Pic mar + espèces remarquables : Grimpereau des bois	<b>Forêts mixtes</b> (mélange feuillus-résineux) et autres types de boisements Espèces d'intérêt communautaire : Pic cendré, Pic mar, Pic noir, Cigogne noire, Bondrée apivore, Chouette de Tengmalm?, Milan noir ?	<b>Prairies alluviales</b> Espèces d'intérêt communautaire : Cigogne noire + espèces remarquables : Vanneau huppé	<b>Plans d'eau et milieux associés</b> Espèces d'intérêt communautaire : Busard des roseaux, Martin-Pêcheur, Marouette ponctuée ?, Blongios nain ? + espèces remarquables : Rousserolle turdoïde
<b>Prairies (majoritairement alpines)</b> Espèces d'intérêt communautaire : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Busards cendré et Saint-Martin (terrain de chasse), Milan noir ? (terrain de chasse) + espèces remarquables : Torcol fourmillier	<b>Vergers</b> Espèces d'intérêt communautaire : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur + espèces remarquables : Cheveche d'Athéna, Rougequeue à front blanc	<b>Pelouses et vignobles</b> Espèces d'intérêt communautaire : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur + espèces remarquables : Rougequeue à front blanc	<b>Cours d'eau (y compris rus forestiers)</b> Espèces d'intérêt communautaire : Martin-pêcheur, Cigogne noire
<b>Régénérations forestières et milieux arbustifs</b> Espèces d'intérêt communautaire : Busard Saint-Martin, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur	<b>Grandes cultures et jachères</b> Espèces d'intérêt communautaire : Busard cendré, Busard Saint-Martin, Oedicnème criard + espèces remarquables : Vanneau huppé	<b>Milieux rupestres (carreries)</b> Espèces d'intérêt communautaire : Grand-duc d'Europe	

26

Partie III : Perspectives de travail



27

Calendrier des prochaines réunions

Tableau de bord de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux »

Action	Date prévue	Objet
<b>Programme d'actions et Charte Natura 2000</b>		
<b>Groupe sur les milieux agricoles (CA, CR, DRAAF, DREAL, DDT)</b>	16 janvier 2014	
<b>Atelier de travail n° 1 « Milieux agricoles et aquatiques »</b>	Mardi 21 janvier à 14h30 à Bar-sur-Aube	- Travail sur l'élaboration du programme d'actions
<b>Atelier de travail n° 2 « Milieux forestiers et aquatiques »</b>	Jeudi 13 février à 14h30 à Bar-sur-Aube	- Travail sur la définition d'un Projet de Charte Natura 2000
<b>Atelier de travail n° 3 « Transversal »</b>	Jeudi 27 février à 14h30 à Bar-sur-Aube	
<b>Animation et suivi du projet</b>		
<b>Comité de pilotage final</b>	A définir	Validation du programme d'actions, de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob

28



Contacts



**BIOTOPE – Agence Nord-Est**  
 2 bis rue Charles Oudille  
 54603 Villers-lès-Nancy Cedex

**Aurélie MICHEL : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)**

**Téléphone : 03.83.28.77.46**

30



## DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

### Site Natura 2000 n°FR2112010 « Barrois et forêt de Clairvaux »

#### Compte-rendu de l'Atelier thématique n°1 « Milieux agricoles et aquatiques »

21 janvier 2014 - Salle de réunion Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube

**Liste des présents et des excusés :** Cf. Feuille d'émargement en annexe

#### ❖ Objet de la réunion

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux », un atelier thématique « Milieux agricoles et aquatiques » est organisé. L'objectif de cet atelier est de discuter des actions à mettre en œuvre sur les espaces agricoles et des engagements du volet agricole du projet de Charte.

L'ordre du jour est défini comme suit :

- ✓ Rappel de la démarche et du contexte ;
- ✓ Les contrats agricoles et la réforme de la PAC ;
- ✓ Projet de Charte Natura 2000 - volet général et agricole ;
- ✓ Perspectives de travail

#### ❖ Présentation du diaporama (Cf. Présentation en annexe)

Mme Michel remercie les personnes présentes. Un tour de table est réalisé pour effectuer les présentations. Puis, Mme Michel présente le diaporama.

Les modifications sont directement intégrées dans le diaporama (en rouge pour les ajouts, barré pour les suppressions).

#### Contexte

M. Le Roy demande ce que sont les prairies alluviales et où elles sont situées. Mme Doubre ajoute qu'il existe en cartographie seulement le RPG qui ne différencie pas les différentes prairies. Mme Michel précise que cette catégorie avait été ajoutée suite aux remarques de M. Brouillard car l'enjeu de la vallée de l'Aube est très important au niveau ornithologique. M. Girardie et M. Duron pensent que les prairies alluviales pourraient être définies en fonction de la carte de la géologie des sols. Etant donné la difficulté à définir et cartographier les prairies alluviales sur la ZPS et pour éviter les confusions notamment avec les zones humides, une seule catégorie « prairie » sera conservée et en enjeu moyen. Mme Michel précise que les prairies alluviales étaient considérées à enjeu fort pour mettre en valeur des mesures favorables à la Cigogne Noire (espèce à enjeu fort). Dans les fiches actions, des zones prioritaires comprenant les prairies alluviales seront définies. M. Farfelan ajoute que ce sont les mesures qui importent. Les enjeux et définitions doivent être bien définis.





M. Le Roy précise que sur la ZPS, les Busards chassent sur les prairies mais n'y nichent pas. Le Torcol fourmilier est ajouté en espèce remarquable des vergers.

## **Mesures**

Mme Michel présente les actuels ajustements des mesures : les MAEt disparaissent au profit des MAEC.

Concernant la mesure sur les zones humides, M. Le Roy estime que le retard de fauche n'est pas une action pertinente étant donné qu'aucune espèce d'intérêt communautaire n'est ciblée par cette action sur la ZPS. Certaines espèces d'oiseaux ont besoin de prairies de fauche avec une bonne hauteur d'herbe pour se reproduire mais les espèces de la ZPS ne sont pas concernées. Mme Doubre ajoute que le retard de pâturage ou l'ajustement de la pression de pâturage est déjà pratiqué par les agriculteurs. Le « bon sens paysan » suffit à adapter la pression de pâturage (de l'ordre de 1 à 2 UGB/ha en moyenne sur la ZPS, voire 3). M. Le Roy pense qu'il est difficile de mettre en relation la pression de pâturage et l'espèce ciblée. M. Lorin précise que la fauche et le pâturage dépendent de la maturité de l'herbe. Le surpâturage existe si et seulement si il y a peu d'herbe par rapport au nombre d'animaux notamment lors des années sèches. Les agriculteurs alternent la fauche et le pâturage (les vaches peuvent par exemple être laissées 15 jours en début de saison sur les prairies puis le regain est fauché début juillet). M. Farfelan ajoute que le pâturage dépend de la densité de l'herbe. Il demande si les impacts sur les espèces causés par le pâturage et la fauche sont identiques. M. Le Roy répond que ce ne sont pas les mêmes espèces qui nichent dans les prairies de fauche et de pâturage.

M. Girardie fait remarquer que l'entretien des fossés est réglementé. M. Lorin demande s'il existe une définition précise des zones humides. Mme Doubre précise qu'il existe deux arrêtés du Code de l'environnement qui définissent une zone humide en fonction du type de sol ou de la présence de plantes hygrophiles.

Des actions de création notamment de ripisylve et de mares doivent être ajoutées. M. Duron s'interroge sur la possibilité de créer des mares ou plans d'eau. M. Girardie précise qu'au niveau des sites Natura 2000, elle est possible selon la taille et est soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ou à autorisation Loi sur l'eau.

[Pour information, le site de la ZPS Barrois n'est pas soumis à une évaluation d'incidence Natura 2000 pour la création de plan d'eau, permanents ou non d'une superficie supérieure à 0,05 ha et inférieure à 0,1 ha (seuil loi sur l'eau) lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur du site N2000. Cf. arrêtés préfectoraux relatifs aux secondes listes locales des activités soumises à l'évaluation des incidences Natura 2000, N°2013/1291 pour la Haute-Marne et N°2103/172-0014 pour l'Aube, consultables sur le site de la DREAL]

D'après les chambres d'agriculture, la mesure la plus importante est la limitation de la fertilisation. Mme Doubre ajoute qu'il faut préciser la notion de bassin versant pour la fertilisation raisonnée.



Concernant la mesure sur les prairies, les actions de retard de fauche / Retard de pâturage et ajustement de la pression de pâturage / maintien des prairies sont supprimées. La reconversion de culture en prairie est ajoutée. M. Duron s'interroge sur l'existence d'une liste d'espèces à planter pour une reconversion de culture en prairie. M. Le Roy confirme l'existence de cette liste dans le cahier des charges des MAEt.

Concernant la mesure sur les éléments fixes du paysage, M. Leblanc fait remarquer qu'il faut bien distinguer les obligations réglementaires de la PAC en termes de bandes enherbées avec les bandes refuge.

M. Duron rappelle que les abords immédiats des vignes (tournières) doivent être engazonnés (réglementation de l'appellation). Quid des forêts et pelouses concernées par la révision de l'AOC ? Cette question viendra et sera un sujet sensible.

Pour la création des haies, une liste d'espèces sera ajoutée en annexe. Le CIVC ainsi que le CBNBP ou le Conseil régional possèdent des listes.

D'après M. Le Roy, la mesure LINEA n'est pas adaptée. La mesure sur les infrastructures agroécologiques (IAE) conviendra mieux.

Concernant la mesure sur les pelouses, Mme Doubre propose d'ajouter l'entretien par pâturage extensif. Ce ne sera pas forcément une MAE mais un autre contrat (tout n'est pas déclaré à la PAC).

M. Girardie propose de mettre en priorité 2 les mesures concernant les milieux agricoles afin de laisser la priorité 1 aux milieux forestiers, qui représentent la majeure partie du territoire. M. Le Roy confirme également la priorité 2 pour les pelouses.

### **Charte Natura 2000**

Les obligations réglementaires ne doivent pas apparaître dans la charte. Ainsi, plusieurs engagements sont supprimés (dépôts de déchets, etc.). Mme Michel précise que les principales réglementations seront rappelées en introduction de la Charte afin de distinguer les obligations réglementaires et les engagements de la Charte.

Dans les recommandations du volet général, il semble difficile de signaler tout type de travaux à la structure animatrice. La deuxième recommandation proposée est donc supprimée et la première complétée.

M. Lorin fait remarquer que la pratique d'une fauche centrifuge est impossible. M. Girardie propose de mettre plutôt « éviter une fauche centripète ».

Les acteurs présents ne souhaitent pas qu'il y ait une charte Natura 2000 par grands types d'activités. La piste proposée sur les activités de loisirs est donc supprimée.



## **Perspectives de Travail**

### **Calendrier :**

- Atelier de travail « Milieux forestiers et aquatiques » : Jeudi 13 février à 14h30 à Bar-sur-Aube
- Atelier de travail « Transversal » : Jeudi 27 février à 14h30 à Bar-sur-Aube
- Comité de pilotage final « Validation du programme d'actions et de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob » : première quinzaine de juin (afin d'éviter la période de fauche la plus importante ainsi que les périodes d'été et de vendanges)

### **Pour tout complément :**

#### **Biotope Agence Nord-Est**

2 bis rue Charles Oudille  
54 600 Villers-Lès-Nancy  
Tel : 03.83.28.77.46  
Fax : 03.83.27.13.61

**Chef de projet: Mme Aurélie MICHEL**

**E-mail : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)**

#### **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne**

##### **Mme Charlotte BRAUD**

50 avenue Patton  
51 000 Châlons-en-Champagne  
Tel : 03.51.41.64.15  
Email : [charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr](mailto:charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr)

#### **Direction Départementale de Territoires (DDT) de l'Aube**

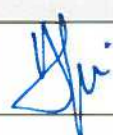


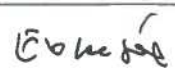

##### **M. Yann PERI**

1, boulevard Jules Guesde  
B.P. 769  
10026 TROYES Cedex  
Tel : 03.25.46.21.44  
E-mail : [yann.peri@aube.gouv.fr](mailto:yann.peri@aube.gouv.fr)




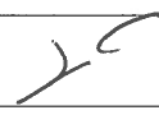


## Atelier thématique n°1 – Milieux agricoles et aquatiques

Elaboration du document d'objectif du site  
Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » -

2 bis, rue Charles-Oudille  
54 600 Villers-lès-Nancy  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

Structure	Nom Prénom	Signature
DDT10	Yann Péri <del>Hugues Leblanc</del>	
DDT52	Arthur Girardie	
DREAL	Charlotte Braud	
Conseil Général Aube	Muriel Rousset Carole Deguglielmo	
Conseil Général Haute-Marne	Bruno Sido	
Chambre d'Agriculture de l'Aube	Emmanuel Le Roy	
Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne	Claire Doubre	
LPO	Aymeric Mionnet	
CPNCA	Yohann Brouillard	
CSRPN	Bruno Fauvel	
Syndicat mixte PNR de la Forêt d'Orient	Thierry Tournebize	
INAO	Edith Toulemonde Le Ny	
SGV	Laure Perrier	
Syndicat des jeunes agriculteurs Aube	Sébastien SCOHY	
Syndicat des jeunes agriculteurs Haute-Marne		
CIVC	Bruno Duron	



FD Chasse Aube	Philippe Leclerc 	
FD Chasse Haute-Marne	Didier Breton	
FDSEA Aube		
FDSEA Haute-Marne		
Confédération paysanne de l'Aube		
Confédération Paysanne de Haute-Marne		
Office National de la chasse & faune sauvage Aube	M. Migout	
Office National de la chasse & faune sauvage Haute-Marne	M. Montibert	
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Anne-Sophie Suisse	
ONEMA Aube	Patrick Collavini	
ONEMA Haute-Marne	Didier Druart	
SIA du Landion-Amour		
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aube	Fabrice Moulet	
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Marne	Martial Gil	
Syndicat de la propriété privée et rurale de l'Aube	Hubert Jeandarme	
Syndicat de la propriété privée et rurale Haute Marne		
Commune de Brigny	ZORINTH	
Commune de FONTAINE	FARFELAN P	
commune de Proverville	Rosselle Sean luc	



## Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux » FR2112010

Atelier thématique « Milieux agricoles et aquatiques » n°1

Bar-sur-Aube, le 21 janvier 2014

1

## PLAN

- I- Rappel de la démarche et du contexte
- II- Les contrats agricoles et la réforme de la PAC
- IV- Projet de Charte Natura 2000
- IV- Perspectives de travail

2

## Partie I : Rappel de la démarche et du contexte

3

### Contenu et avancement du DOCOB

Document de **diagnostic** et d'**orientation** pour la gestion des sites Natura 2000

**États des lieux**

Diagnostic écologique ↔ Diagnostic socio-économique

Hierarchisation des enjeux de conservation et Définition des objectifs

Programme d'actions  
Contrats Natura 2000, mesures de suivi, mesures de sensibilisation...

Charte Natura 2000

**Réalisé**

Etat des lieux et enjeux de conservation présenté lors du COPIL du 26 septembre 2013

**Réalisé**

Définition des objectifs et des priorités d'intervention en termes d'habitats d'espèces : Réunions de travail « Enjeux-objectifs » du 29/10 et 16/12

**En cours**

A partir des objectifs, définition d'un programme d'actions et d'un projet de Charte concertés lors des ateliers thématiques (janvier-février)

Concentration : groupes de travail, ateliers thématiques, COPIL

4

### L'élaboration des documents d'objectifs

Les outils pour réaliser des actions en faveur des habitats d'espèces et des espèces sur le site - sur la base d'un engagement volontaire -

**Programme d'actions**

Mesures de toute nature dont les mesures contractuelles de gestion :

Les contrats Natura 2000

- Contrats agricoles
- Contrats forestiers
- Contrats non agricole – non forestier

**La charte du site Natura 2000**

Outil d'adhésion au Document d'objectifs

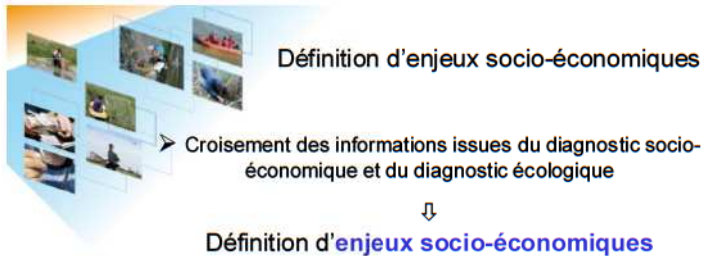
- Engagements de l'ordre des bonnes pratiques
- Recommandations

→ n'entraîne pas de surcoût de gestion pour les adhérents

➔ Recherche de coordination entre les contrats et la charte.

Synthèse des enjeux de conservation de la ZPS		
Espèces d'intérêt communautaire	Espèces remarquables	Habitats d'espèces
<b>Enjeux forts</b>		
Cigogne noire		Arbres vieillissants ou sénescents de chêne ou de hêtre
Pic cendré		Forêts mixtes (mélange feuillus-résineux)
		Autres types de boisements
		Prairies alluviales
		Plans d'eau et milieux associés
		Cours d'eau (y compris rus forestiers)
<b>Enjeux moyens</b>		
Alouette lulu	Chevêche d'Athéna	Régénérations forestières et zones arbustives
Busard Saint-Martin	Grimpereau des bois	Autres prairies
Engoulevent d'Europe	Torcol fourmilier	Grandes cultures et jachères
Bondrée apivore		Vergers
Busard cendré		Pelouses et vignobles
Grand-duc d'Europe		Milieux rupestres ( carrières)
Busard des Roseaux		
<b>Enjeux faibles</b>		
Chouette de Tengmalm		
Martin pêcheur d'Europe		
Pic mar		
Pic noir		





Maintien d'une sylviculture soucieuse du développement durable

Maintien et/ou développement d'une viticulture soucieuse du développement durable

Soutien d'une agriculture d'élevage

Rétablissement et/ou maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides

7

**Objectifs sur le site répondant à la fois aux enjeux écologiques et socio-économiques**

Objectifs généraux	Enjeux de conservation concernés	
	Habitats d'espèces	Espèces (Annexe I Directive Oiseaux)
<b>Objectifs de conservation</b>		
1. Favoriser une exploitation forestière adaptée aux exigences de l'avifaune	Arbres sénescents ou morts de chêne ou de hêtre Forêts mixtes (mélange feuillus-résineux) Autres types de boisements Régénérations forestières et milieux arbustifs	Pic mar. cendré et noir Cigogne noire Bondrée apivore Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard Saint-Martin Engoulevent d'Europe Chouette de Tengmalm, Milan noir
2. Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées	Cours d'eau (y compris rus forestiers) Plans d'eau et milieux associés Prairies alluviales	Cigogne noire Martin-pêcheur Busard des Roseaux Espèces de passage (migration, chasse) Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard cendré Busard Saint-Martin
3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts	Autres prairies Grandes cultures et jachères	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard cendré Busard Saint-Martin
4. Maintenir et favoriser la restauration des haies et des ourlets du vignoble par les propriétaires et gestionnaires concernés	Pelouses et vignobles Autres prairies	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu
5. Garantir la tranquillité du Grand Duc	Milieux rupestres (carières)	Grand-duc d'Europe

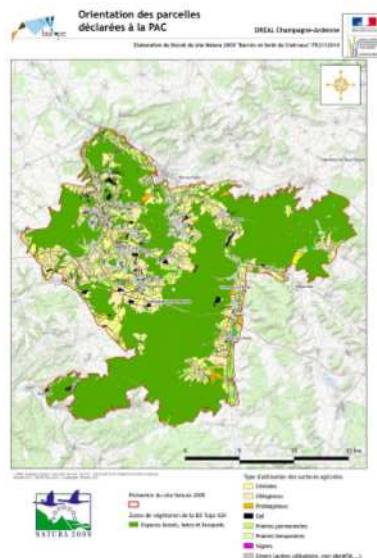
L'ourlet marque une transition entre la parcelle de vigne et les milieux adjacents (haie, forêt, etc.). Il est formé d'une strate végétale de faible développement et abrite une faune spécifique.

8

**Objectifs sur le site répondant à la fois aux enjeux écologiques et socio-économiques**

Objectifs	Enjeux de conservation concernés	
	Habitats d'espèces	Espèces (Annexe I DO)
<b>Objectifs transversaux</b>		
Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques dans le respect des enjeux Natura 2000	Tous	Tous
Informier et sensibiliser les acteurs locaux, les scolaires et le grand public sur les espèces de la faune d'intérêt communautaire et remarquables et sur les pratiques ayant favorisé le maintien des habitats de ces espèces	Tous	Tous
Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site	Tous	Tous
Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats naturels	Tous	Tous

9



**Rappel du contexte agricole du site**

- Surface agricole du site (hors vignes) : environ 11 747 ha, soit 29 % de la ZPS
- Majeure partie des parcelles agricoles en cultures : céréales (orge, blé), colza

Occupation agricole du sol au sein de la ZPS, données issues du recensement parcellaire général de 2010 (hors vignes)

Type d'occupation agricole du sol	Surface (ha)	Proportion surface agricole (%)	Proportion surface totale de la ZPS (%)
Total Cultures	9471	81	23
Total Prairies	1754	15	4,3
Autres	522	4	1,3
Total	11 747	100 %	28,8 %

10

**Rappel du contexte agricole du site**

Les enjeux écologiques qui concernent les parcelles agricoles :

- 5 4 habitats d'espèces
- 6 espèces d'intérêt communautaire et de nombreuses autres espèces remarquables

Habitats d'espèces	Espèces concernées
Prairies alluviales	Espèces d'intérêt communautaire : Cigogne noire
Autres-Prairies	Espèces d'intérêt communautaire : Cigogne noire, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Busards cendré et Saint-Martin (terrain de chasse), Milan noir (terrain de chasse) + espèces remarquables : Torcol fourmilier, Vanneau huppé
Vergers	Espèces d'intérêt communautaire : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur + espèces remarquables : Torcol fourmilier, Chevêche d'Athéna, Rougequeue à front blanc
Pelouses et vignobles	Espèces d'intérêt communautaire : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur + espèces remarquables : Rougequeue à front blanc
Grandes cultures et jachères	Espèces d'intérêt communautaire : Busard cendré, Busard Saint-Martin + espèces remarquables : Vanneau huppé



**Partie II : Les contrats agricoles et la réforme de la PAC**

Contexte particulier de la PAC, Présentation des mesures proposées et discussion

12



## Contexte particulier de la réforme de la PAC 2014-2020

- 2014 : année de transition avant la mise en place de la nouvelle PAC
- Disparition des MAET au profit des MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques)
- Evolutions (à l'heure actuelle)
  - Suppression de FERTI01 (limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières)
  - Suppression de la famille SOCLE (gestion des surfaces en herbe)
  - Famille HERBE : suppression pour l'enjeu eau des mesures de limitation de la fertilisation minérale et organique
  - Famille LINEA : nouvel EU « Bande Refuge »
  - Famille PHYTO : toutes les mesures sont conservées voire « améliorées »
  - 2 nouveaux EU : Zones Humides et Infrastructures Agro Ecologiques (haies, arbres isolés, d'alignements ou têtards, lisières de bois, murets, mares, jachères...)

13

## Contexte particulier de la réforme de la PAC 2014-2020

- Engagement sur 5 ans donnant droit à une rémunération financière annuelle ; mise en place/animation sur 2 ans avec possibilité de proroger d'un an
- Gouvernance
  - élaboration en cours des MAEC au niveau national (objectifs, critères d'éligibilité, cahier des charges, rémunération)
  - élaboration en cours de la stratégie agroenvironnementale par les Conseils Régionaux (PDRR finalisé pour avril 2014)
  - identification des Zones d'Actions Prioritaires dans la stratégie régionale
- Double objectif des MAEC :
  - évolution des pratiques,
  - maintien de pratiques favorables si risque d'abandon
 ⇒ compensation des surcoûts et manque à gagner = aides à caractère environnemental

14

## Contexte particulier de la réforme de la PAC 2014-2020

- 3 types de MAEC :
  - système (à l'échelle de l'exploitation)
  - A enjeux localisés (à l'échelle de la parcelle) issues de la combinaison d'engagements unitaires
  - non zonées dédiées à la biodiversité génétique
 ⇒ Éventuellement cumulables sur une même parcelle
- Obligation de :
  - Moyens (cadre des pratiques à mettre en oeuvre)
  - Résultats (sur la base d'indicateurs de pression et/ou d'impacts environnementaux à atteindre)

15

## Les mesures proposées pour la ZPS

- Mesures proposées selon les types de milieu
  - **Création/Restauration/Entretien** des zones humides en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire
  - **Création/Restauration/Entretien** des prairies en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire
  - **Création/Restauration/Entretien** des éléments fixes du paysage (haies, vergers, arbres isolés, mares, bosquets, bandes enherbées)
  - Restauration/Entretien des pelouses en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire

16

## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇨ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Création / Restauration / Entretien des zones humides en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire	Objectif 2. Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées	Cours d'eau (y compris rus forestiers)	Cigogne noire Martin-pêcheur	Création/Restauration / entretien de mares et plans d'eau Maintien des zones humides Retard de fauche	2 4
	Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts ⇨ maintenir les zones humides ⇨ améliorer la mosaïque d'habitats	Plans d'eau et milieux associés Prairies alluviales	Rapaces Espèces de passage (migration, chasse) ...	Retard de pâturage ou ajustement de la pression de pâturage Fertilisation raisonnée ou absente sur le bassin versant Création / Restauration / entretien des ripisylves (date d'intervention, outils...) Restauration et entretien des fossés favorables à la biodiversité (date d'intervention, outils...)	

17

## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇨ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Création / Restauration / Entretien des prairies en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire	Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts ⇨ maintenir l'ouverture des milieux	Prairies alluviales Autres prairies	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu	Création / Restauration / Entretien des prairies Reconversion de cultures en prairies	2 4
			Busard cendré (terrain de chasse) Busard Saint-Martin (terrain de chasse) ...	Maintien des prairies humides avec retard de fauche et fertilisation raisonnée Maintien ou mise en place d'une bande refuge avec respect d'une période de non intervention Retard de fauche Retard de pâturage ou ajustement de la pression de pâturage Fertilisation raisonnée ou absente	

18



## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇨ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Création/ Restauration/ Entretien des éléments fixes du paysage	Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts				2 4
	Objectif 4. Maintenir et favoriser la restauration des haies et des ourlets du vignoble par les propriétaires et gestionnaires concernés	Vergers Autres prairies	Pie-grièche écorcheur	Création/ Restauration/ Entretien des haies, des vergers, des arbres isolés, des mares, des bosquets (respect date d'intervention, outils...)	
	⇨ maintenir l'ouverture des milieux ⇨ maintenir les arbres à cavités ⇨ améliorer la mosaïque d'habitats	Pelouses et vignobles	Alouette lulu	Création/ Restauration/ Entretien Maintien d'une bande enherbée refuge avec respect d'une période de non intervention	

19

## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇨ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Restauration/ Entretien des pelouses en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire	Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts ⇨ maintenir l'ouverture des milieux ⇨ améliorer la mosaïque d'habitats	Pelouses et vignobles	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu	Réouverture d'un milieu en déprise Entretien par pâturage extensif Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux	2

20



## Partie III : La Charte Natura 2000

Rappel du cadre général, présentation des engagements et recommandations proposées

21

## Charte – Cadre général

**Objectif :** Maintien des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site, et de leurs habitats d'espèces

→ Faire reconnaître les bonnes pratiques existantes

**Contenu :**

Recommandations et engagements généraux et spécifiques par grand type de milieux (entre 3 et 5 engagements par type de milieux) et par grand type d'activités

**Modalités :**

- Engagement volontaire sur 5 ans
- Signataire : propriétaire et/ou mandataire
- Unité d'engagement = parcelle cadastrale

**Avantages :**

- Exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations ;
- Garantie de gestion durable des forêts

22

## Charte Natura 2000

### Les engagements

- Une approche de type « ne pas faire » ou « mieux faire »
  - N'entraîne aucun surcoût pour l'adhérent (auquel cas ils sont éligibles potentiellement aux contrats Natura 2000)
- ⇒ Conformément à l'article L. 414-12-1, ces engagements peuvent être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal.

### Les recommandations

« Éviter », « Favoriser » et « Limiter »

- ⇒ La charte peut contenir des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens.

23

## Pistes de Charte Natura 2000 – Volet Général (sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000)

### Engagements généraux

- ❑ Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.
- ❑ Informer tout personnel, mandataires et entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. Les mandats doivent être modifiés lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.
- ❑ Mettre en conformité les documents de gestion des parcelles engagées dans la charte Natura 2000 du site, avec les engagements de celle-ci.
- ❑ Tenir un cahier recensant toutes les interventions ou informations concernant la parcelle durant les 5 années d'adhésion à la charte.

24



## Pistes de Charte Natura 2000 – Volet Général (sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000)

### Engagements généraux

- ☒ Tenir les chiens en laisse sur le site (hors période de chasse)
- ☐ Ne pas porter atteinte aux espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats **en ne changeant pas** la nature des habitats naturels présents sur les parcelles engagées au moment de la signature
  - ▲ Ne pas changer la nature des habitats naturels présents sur les parcelles engagées au moment de la signature
  - ▲ Ne pas déverser de produits polluants (incluant les produits phytosanitaires et les engrais de synthèse) sur les parcelles engagées dans la charte.
  - ▲ Ne pas déposer de déchets ou de matériaux de quelque nature que ce soit.
  - ▲ Ne pas drainer les parcelles abritant des zones humides annexes des cours d'eau.
  - ▲ Ne pas employer d'herbicides et de pesticides sur le site et s'engager dans la pratique **d'une gestion respectueuse de l'environnement**.
  - ▲ Ne pas labourer ou porter atteinte à la structure du sol sur les parcelles engagées dans la charte, hormis pour des mesures ou travaux faisant l'objet de contrat Natura 2000.

26

## Pistes de Charte Natura 2000 – Volet Général (sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000)

### Recommandations

- ☐ Informer la structure animatrice de toute dégradation d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire **ou de projets d'aménagement d'origine humaine ou naturelle (notamment entre les mois de mars et juillet, période de reproduction des oiseaux)**.
- ☒ Signaler auprès de la structure animatrice les travaux **exceptionnels** éventuels (travaux forestiers de débardage, entretien des arbres de bords de route...) et changements de pratiques susceptibles d'affecter les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site (notamment entre les mois de mars et juillet, période de reproduction des oiseaux).
- ☒ Ne pas permettre, conformément à l'article L 362-1 du Code de l'environnement, la pratique des loisirs motorisés sur les milieux naturels terrestres
- ☒ Limiter l'entretien des haies (suppression des branches représentant un risque pour la sécurité, etc.) et conserver quelques vieilles souches et bois mort

27

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux ouverts : prairies, pelouses, vergers, cultures, vignoble

### Engagements

- ☐ Conserver la vocation du sol des prairies, pelouses et vergers. ~~La transformation des prairies et pelouses en culture, en vignoble et en plantation forestière est à proscrire.~~
- ☐ Conserver les éléments arbustifs et herbacés existants (haies, bosquets, arbres isolés, ripisylves, bandes enherbées...) **et ne pas réaliser les travaux en période de reproduction (avril à juillet)**
- ☐ Lors de la création de haies, ne pas planter de résineux ni d'essences exotiques ou envahissantes et utiliser des espèces locales.

27

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux ouverts : prairies, pelouses, vergers, cultures, vignoble

### Recommandations

- ☐ Limiter les traitements antiparasitaires et préférer le recours à des molécules de faible rémanence. Ces produits ont un effet négatif sur les insectes coprophages, ressource alimentaire de nombreuses espèces d'oiseaux.
- ☒ Prendre en compte les zones de nidification des oiseaux
- ☐ **Eviter de détruire les nids d'oiseaux et les nichées**
- ☒ Réaliser les fauches sur les prairies temporaires en dehors des périodes de reproduction de la petite faune locale (d'avril à fin juin)
- ☐ Favoriser l'enherbement **naturel sous les** dans les inter-rangs des vignes et réduire les traitements phytosanitaires
- ☐ **Eviter une fauche centripète**
- ☐ Pratiquer une fauche :
  - centrifuge de l'intérieur vers l'extérieur, diurne
  - avec la mise en place de barres d'effarouchement sur le matériel **d'un dispositif d'effarouchement**
  - dans le respect d'une vitesse maximale de fauche, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (**moins de 10-20 km/h**)
- ☐ Participer à la lutte contre l'expansion des espèces exotiques et envahissantes

28

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types d'activités

### Activités de loisir : randonnée pédestre, vtt, sport motorisé...

### Engagements

- ☒ Vérifier le respect des objectifs de préservation du site avant de donner un avis favorable à l'organisation de manifestations sportives ou associatives en cas de demande adressée pour avis par les services de la Préfecture.

### Recommandations

- ☒ Eviter de quitter les sentiers et pistes.
- ☒ Limiter la pratique des engins motorisés tout terrain de début mars à fin juillet de manière à ne pas perturber la faune pendant sa période d'activité.
- ☒ Eviter la fréquentation d'engins motorisés sur le site Natura 2000 en cas de sol détrempe.
- ☒ Respecter la propreté et la tranquillité du site.

29

## Partie IV : Perspectives de travail

30

## Calendrier des prochaines réunions

Tableau de bord de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Barrois		
Action	Date prévue	Objet
<b>Programme d'actions et Charte Natura 2000</b>		
<b>Réalisé</b>		
Groupe sur les milieux agricoles (CA, CR, DRAAF, DREAL, DDT)	16 janvier 2014	- Travail sur l'élaboration du programme d'actions
Atelier de travail n°1 « Milieux agricoles et aquatiques »	Mardi 21 janvier à 14h30 à Bar-sur-Aube	
<b>A venir</b>		
Atelier de travail n°2 « Milieux forestiers et aquatiques »	Jeudi 13 février à 14h30 à Bar-sur-Aube	- Travail sur la définition d'un Projet de Charte Natura 2000
Atelier de travail n°3 « Transversal »	Jeudi 27 février à 14h30 à Bar-sur-Aube	
<b>Animation et suivi du projet</b>		
Comité de pilotage final	A définir (première quinzaine de juin)	Validation du programme d'actions, de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob

31



## Contacts



**BIOTOPE – Agence Nord-Est**  
 2 bis rue Charles Oudille  
 54603 Villers-lès-Nancy Cedex

**Aurélie MICHEL : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)**

**Téléphone : 03.83.28.77.46**

33





## DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

### Site Natura 2000 n°FR2112010 « Barrois et forêt de Clairvaux »

#### Compte-rendu de l'Atelier thématique n°2 « Milieux forestiers et aquatiques » 13 février 2014 - Servipôle (Bar-sur-Aube)

**Liste des présents et des excusés :** Cf. Feuille d'émargement en annexe

#### ❖ **Objet de la réunion**

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux », un atelier thématique « Milieux forestiers et aquatiques » est organisé. L'objectif de cet atelier est de discuter des actions à mettre en œuvre sur ces espaces et des engagements du projet de Charte. L'ordre du jour est défini comme suit :

- ✓ Rappel de la démarche et du contexte ;
- ✓ Les mesures de gestion envisagées ;
- ✓ Projet de Charte Natura 2000 - volet général, forestier et aquatique ;
- ✓ Perspectives de travail

#### ❖ **Présentation du diaporama (Cf. Présentation en annexe)**

Mme Michel remercie les personnes présentes. Un tour de table est réalisé pour effectuer les présentations. Puis, Mme Michel présente le diaporama.

Les modifications sont directement intégrées dans le diaporama (en rouge pour les ajouts, barré pour les suppressions).

#### **Contexte**

M. Fratila fait remarquer que le tableau représentant les peuplements forestiers au sein de la ZPS est incohérent avec la carte, cette dernière ne représentant pas la réalité. Mme Michel précise que la carte provient des données de l'IFN datant de 2005 pour l'Aube et 2006 pour la Haute-Marne. Les proportions semblent globalement correspondre. M. Barthélémy pense cependant que les surfaces en résineux sont sous-évaluées. Mme Michel demande si l'ONF a des données sur les plans d'aménagement qui pourraient être utilisables. M. Geoffroy répond qu'ils n'en ont que par forêts et qu'il serait donc fastidieux de rassembler l'ensemble des données. Il pense qu'il serait bien de rajouter la source. Mme Michel précise que la source est bien présente sur la carte.

M. Pichery demande pourquoi la carte des espaces boisés classés est présentée, en précisant que les EBC représentent une contrainte pour les forestiers et exprime son mécontentement face à la volonté de certains bureaux d'étude de placer tout le couvert forestier sous EBC dans les documents d'urbanisme. M. Girardie précise que la DDT commence à y faire attention. Mme Michel présente la localisation des EBC car ce classement interdit les



changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol pouvant, dans certains cas, empêcher la mise en œuvre des mesures de gestion, notamment le déboisement de milieux ouverts enrichés.

M. Barthélémy pense que la filière bois n'est pas en difficulté. Elle présente notamment des perspectives pour le résineux. M. Pichery précise que ce sont les industries de transformation du bois qui sont en difficulté, et que tous les ans des entreprises, scieries, etc. disparaissent.

Au sujet de la carte du contexte aquatique du site, M. Fratila demande quelle est la source, et fait remarquer que certains écoulements correspondent à des vallons mais pas à des cours d'eau. Mme Michel répond que la couche utilisée est celle utilisée par la DDT pour l'application de la Loi sur l'eau (cours d'eau pour la conditionnalité, devant être bordés par des bandes enherbées au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales). M. Girardie précise que la carte a été faite il y a trois ans sur analyses d'orthophotos et donc ne correspond pas toujours, qu'il y a également des cours d'eau temporaires. M. Pichery ajoute que ce sont des cours d'eau juridiques, et demande si pour la charte, la carte fera foi ou si ce sont les observations qui seront prises en compte. Mme Michel indique que la réponse sera apportée fin février au prochain atelier.

M. Geoffroy demande d'enlever l'Alouette lulu des espèces concernées par les enjeux écologiques en régénérations forestières. Mme Michel précise qu'elle avait bien été enlevée dans le rapport suite aux remarques de M. Godreau.

## **Mesures**

Les mesures de maintien d'arbres sénescents et de mise en place d'îlots sont les plus intéressantes, notamment pour les Pics. La forêt privée s'orientera plutôt vers le maintien d'arbres sénescents.

Concernant la restauration/entretien de clairières, M. Geoffroy fait remarquer qu'il n'y a pas de clairières sur la ZPS, donc la mesure serait peu mise en place. M. Schmitt ajoute que la superficie maximale doit être de 1500m<sup>2</sup> maximum, ce qui ne représente pas grand-chose et donc n'est pas vraiment utile pour les espèces. Cette action est donc supprimée.

Les travaux d'abattage sont plus utiles en ZSC selon M. Schmitt. Mme Michel rappelle qu'il est important de préserver l'habitat des espèces et qu'il est intéressant de garder cette mesure puisque la mesure de restauration/entretien des clairières a été supprimée. Cette mesure est intéressante pour l'Engoulevent d'Europe et le Busard Saint-Martin.

La mesure « aménagement et entretien de lisière étagée » n'est pas bien comprise. Mme Michel précise qu'elle représente une zone transitoire variée (ourlet herbeux, zone arbustive puis arborée) entre un milieu ouvert et la forêt et peut notamment être une zone de reproduction pour certaines espèces d'intérêt communautaire. Pour information, elle n'est à l'heure actuelle pas encore éligible en Champagne-Ardenne (arrêté du 12 juillet 2011). C'est une mesure secondaire.

Au sujet de la mise en œuvre d'un débardage alternatif, M. Schmitt fait remarquer que la mesure permet également d'éviter le tassement des sols. Mme Braud précise que cette action n'est pas encore éligible en Champagne-Ardenne mais peut cependant être inscrite dans le Docob. M. Pichery pense que cette action n'est pas bien cadrée et demande ce qu'est un surcoût d'un débardage normal. M. Schmitt répond qu'est remboursée la différence entre un



débardage normal et alternatif (sur la présentation de deux devis). Mme Braud précise que cette action concerne les opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien non productives que productives. En contexte productif, seul le surcoût lié au débardage alternatif par rapport au débardage classique avec engins est pris en charge par le contrat. En contexte non productif, le coût du débardage en totalité est pris en charge par le contrat.

Pour l'action concernant les espèces indésirables, la liste d'exemple d'espèces ne convient pas à M. Richard, précisant que les résineux représentent une part non négligeable de l'économie forestière sur la ZPS, il est donc impossible de les interdire. M. Fratila propose de supprimer la liste d'espèces et M. Schmitt de définir le terme « indésirable ». Mme Michel précise que l'intitulé est repris du PDRH et que le programme d'actions décrira la mesure, notamment les termes. L'objectif n'est pas de proscrire l'utilisation des espèces qui étaient citées, mais bien de restaurer **localement** la typicité des habitats d'espèces d'intérêt communautaire en privilégiant certaines essences forestières.

M. Geoffroy explique que des mesures de protection des sites de nidification de la Cigogne noire sont mises en place (existence d'une plaquette) sur les parcelles gérées par l'ONF : les travaux sont arrêtés quand un site de nidification est repéré.

M. Schmitt propose d'ajouter une action sur les opérations innovantes qui pourraient être mises en place.

## **Charte Natura 2000**

### **Volet général**

M. Schmitt demande à ce que soit précisé le fait que les avantages ne sont que pour les propriétaires. Mme Michel confirme que le rapport présentant la Charte Natura 2000 précisera entre autre les avantages et caractéristiques du document.

L'engagement concernant l'atteinte aux espèces et à leurs habitats semble trop général à M. Pichery qui précise que c'est comme mettre sous cloche toute la zone, et que les propriétaires ne l'accepteront pas. M. Geoffroy précise que beaucoup de réglementations sont déjà mise en place pour protéger les espèces. Mme Michel ajoute que les 18 espèces d'intérêt communautaire sont protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 : la destruction des œufs et des nids est interdite, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Les principales réglementations seront rappelées dans le rapport présentant la Charte Natura 2000. Cet engagement est alors supprimé.

Pour la recommandation générale sur l'information de la structure animatrice, le terme « projet d'aménagement » est supprimé et est ajouté la « modification d'habitat » (découverte de nid, apparition/disparition d'espèces dans un lieu donné, etc.). Mme Michel fait cependant remarquer que la notion de période de reproduction des oiseaux est aussi supprimée.

### **Volet forestier**

En ce qui concerne les coupes à blanc, celles-ci ne semblent pas néfastes pour M. Richard dans le contexte des pratiques sylvicoles sur la ZPS. M. Pichery précise que ça permet la création de clairières, qu'une coupe rationalisée ne modifie pas l'écologie du milieu et qu'il est





important de prendre en compte ici la partie socio-économique. M. Barthélémy ajoute que les défrichements sont déjà contrôlés, et que les propriétaires ne vont pas adhérer. Cet engagement est supprimé.

Concernant les travaux d'entretien, M. Barthélémy propose que cela ne s'applique que pour les parcelles concernées par la présence avérée d'espèce d'intérêt communautaire. M. Schmitt suggère d'ajouter une carte des habitats. Mme Michel précise que c'est compliqué à mettre en place.

Concernant l'engagement sur l'absence de travaux autour des nids, il est choisi de mettre un rayon de 200m plutôt que 250m, en accord avec les recommandations des annexes vertes du SRGS. M. Schmitt propose d'ajouter le Milan noir aux espèces citées.

Au sujet du renouvellement des peuplements par plantation, M. Barthélémy explique que les propriétaires prévoient de mixer leurs peuplements. M. Pichery précise que cet engagement n'a de sens que pour une plantation très étendue, ce qui n'est pas le cas ici. Pour lui, il n'y a pas de problématique d'enrésinement sur la ZPS. Cet engagement est supprimé.

M. Pichery propose de mettre la recommandation 1 en engagement car c'est une action qui est aujourd'hui entrée dans les mœurs et d'imposer la conservation au minimum de deux arbres à vocation biologique.

Pour la recommandation 2, il n'est gardé que la première phrase car le prélèvement par essence semble impossible à mettre en place.

Il est enlevé le terme « futaie irrégulière » de la recommandation 3 car d'après M. Pichery, il n'est pas prouvé que la futaie régulière soit néfaste pour les espèces.

Pour la recommandation 4, le terme « travail des sols » est remplacé par « tassement des sols ».

La recommandation 5 est supprimée car peu logique, aucune route n'est réalisée sans intérêt sylvicole.

La date de non intervention pour la recommandation 6 est modifiée au 1er mars.

## **Volet aquatique**

Concernant l'engagement d'entretien des ripisylves, M. Pichery et M. Schmitt proposent de noter « défrichage » plutôt que « coupe à blanc ». M. Pichery demande d'ajouter une définition de « ripisylves ». Ce sont les formations végétales autochtones qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

Pour l'interdiction de la création de nouvelles pistes, M. Girardie suggère de mettre une zone tampon de 5m de part et d'autre du court d'eau, plutôt que 10m car c'est ainsi dans la réglementation.

L'engagement sur la conservation des zones humides est passé en engagement général.

L'engagement impliquant l'avis de la structure animatrice avant tous travaux est supprimé car déjà réglementé dans la loi sur l'eau (le dossier sera déjà instruit par la DDT).

Pour la recommandation 1, M. Richard propose de compléter avec la menace pour l'intégrité du cours d'eau dans les exceptions et M. Schmitt d'ajouter les arbres têtards.



Il est ajouté une recommandation quant à l'utilisation d'huile biodégradable dans les zones humides (même si obligation faisant déjà partie de la loi sur l'eau).

Les acteurs présents ne souhaitent pas qu'il y ait une charte Natura 2000 par grands types d'activités.

## **Perspectives de Travail**

### **Calendrier :**

- Atelier de travail « Transversal » : Jeudi 27 février à 14h30 au Servipôle (Bar-sur-Aube)
- Comité de pilotage final « Validation du programme d'actions et de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob » : première quinzaine de juin

### **Pour tout complément :**

#### **Biotope Agence Nord-Est**

2 bis rue Charles Oudille

54 600 Villers-Lès-Nancy

Tel : 03.83.28.77.46

Fax : 03.83.27.13.61

**Chef de projet: Mme Aurélie MICHEL**

**E-mail : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)**

#### **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne**

##### **Mme Charlotte BRAUD**

50 avenue Patton

51 000 Châlons-en-Champagne

Tel : 03.51.41.64.15

Email : [charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr](mailto:charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr)

#### **Direction Départementale de Territoires (DDT) de l'Aube**

##### **M. Yann PERI**

1, boulevard Jules Guesde

B.P. 769

10026 TROYES Cedex

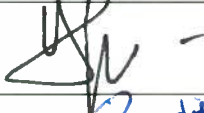
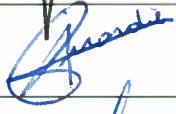
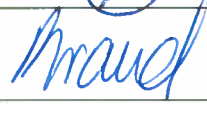

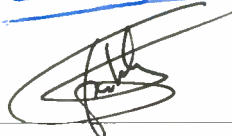

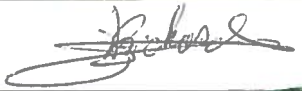


Tel : 03.25.46.21.44

E-mail : [yann.peri@aube.gouv.fr](mailto:yann.peri@aube.gouv.fr)

## Atelier thématique n°2 – Milieux forestiers et aquatiques

Elaboration du document d'objectif du site  
Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » -

2 bis, rue Charles-Oudille  
54 600 Villers-lès-Nancy  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

Structure	Nom Prénom	Signature
DDT10	Yann Péri	
DDT52	Arthur Girardie	
DREAL	Charlotte Braud	
Conseil Général Aube	Muriel Rousset Carole Deguglielmo	
Conseil Général Haute-Marne	Bruno Sido	
CSRPN	Bruno Fauvel	
CPNCA	Yohann Brouillard	
Syndicat mixte PNR de la Forêt d'Orient	Thierry Tournebize	
LPO		Excusé
ONF Aube	Eric Geoffroy Fabien FRATEL	 
ONF Haute-Marne	Guillaume Schmitt	
CRPF	Laurence Carnnot-Millard Jean-Baptiste Richard	
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Aube	Christophe Pichery	
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Haute-Marne	Dominique Barthélémy	



Structure	Nom Prénom	Signature
Syndicat de la forêt de l'Ognon	Martine Henrissat	
Association départementale des Communes forestières de l'Aube	Yann Gaillard	
Association des Communes forestières de Haute-Marne	Bruno Sido	
Syndicat de la propriété privée et rurale de l'Aube	Hubert Jeandarme	
Syndicat de la propriété foncière de Haute-Marne		
SIA du Landion-Amour		
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Anne-Sophie Suisse	
ONEMA Aube	Patrick Collavini	
ONEMA Haute-Marne	Didier Druart	
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aube	Fabrice Moulet	
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Marne	Martial Gil	
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube	Philippe Leclercq	
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne	Didier Breton	
Office National de la chasse & faune sauvage Aube	M. Migout	
Office National de la chasse & faune sauvage Haute-Marne	M. Montibert	

## Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux » FR2112010

Atelier thématique « Milieux forestiers et aquatiques » n°2

Bar-sur-Aube, le 13 février 2014

1

## PLAN

- I- Rappel de la démarche et du contexte
- II- Les mesures de gestion envisagées
- IV- Projet de Charte Natura 2000
- IV- Perspectives de travail

2

## Partie I : Rappel de la démarche et du contexte

3

### Contenu et avancement du DOCOB

Document de **diagnostic** et d'**orientation** pour la gestion des sites Natura 2000

États des lieux

Diagnostic écologique ↔ Diagnostic socio-économique

Hiérarchisation des enjeux de conservation et Définition des objectifs

Programme d'actions  
Contrats Natura 2000, mesures de suivi, mesures de sensibilisation...

Charte Natura 2000

Concentration : groupes de travail, ateliers thématiques, COPIL

**Réalisé**

Etat des lieux et enjeux de conservation présenté lors du COPIL du 26 septembre 2013

**Réalisé**

Définition des objectifs et des priorités d'intervention en termes d'habitats d'espèces : Réunions de travail « Enjeux-objectifs » du 29/10 et 16/12

**En cours**

A partir des objectifs, définition d'un programme d'actions et d'un projet de Charte concertés lors des ateliers thématiques (janvier-février)

4

### L'élaboration des documents d'objectifs

Les outils pour réaliser des actions en faveur des habitats d'espèces et des espèces sur le site - sur la base d'un engagement volontaire -

**Programme d'actions**

Mesures de toute nature dont les mesures contractuelles de gestion :

Les contrats Natura 2000

- Contrats agricoles
- Contrats forestiers
- Contrats non agricole – non forestier

→ contrat donne droit à une contrepartie financière et à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

**La charte du site Natura 2000**

Outil d'adhésion au Document d'objectifs

- Engagements de l'ordre des bonnes pratiques
- Recommandations

→ donne droit à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou à des aides publiques (forêt)

→ n'entraîne pas de surcoût de gestion pour les adhérents

➔ Recherche de coordination entre les contrats et la charte.

Synthèse des enjeux de conservation de la ZPS		
Espèces d'intérêt communautaire	Espèces remarquables	Habitats d'espèces
<b>Enjeux forts</b>		
Cigogne noire		Arbres vieillissants ou sénescents de chêne ou de hêtre
Pic cendré		Forêts mixtes (mélange feuillus-résineux)
		Autres types de boisements
		Plans d'eau et milieux associés
		Cours d'eau (y compris rus forestiers)
<b>Enjeux moyens</b>		
Alouette lulu	Chevêche d'Athéna	Régénérations forestières et zones arbustives
Busard Saint-Martin	Grimpereau des bois	Prairies
Engoulevent d'Europe	Torcol fourmilier	Grandes cultures et jachères
Bondrée apivore		Vergers
Busard cendré		Pelouses
Grand-duc d'Europe		Vignobles
Busard des Roseaux		Milieux rupestres (carrières)
<b>Enjeux faibles</b>		
Chouette de Tengmalm		
Martin pêcheur d'Europe		
Pic mar		
Pic noir		

6



## Définition d'enjeux socio-économiques

➤ Croisement des informations issues du diagnostic socio-économique et du diagnostic écologique

## Définition d'enjeux socio-économiques

Maintien d'une sylviculture soucieuse du développement durable

Maintien et/ou développement d'une viticulture soucieuse du développement durable

Soutien d'une agriculture d'élevage

Rétablissement et/ou maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides

7

## Objectifs sur le site répondant à la fois aux enjeux écologiques et socio-économiques

Objectifs généraux	Enjeux de conservation concernés	
	Habitats d'espèces	Espèces (Annexe I Directive Oiseaux)
<b>Objectifs de conservation</b>		
1. Favoriser une exploitation forestière adaptée aux exigences de l'avifaune	Arbres sénescents ou morts de chêne ou de hêtre Forêts mixtes (mélange feuillus-résineux) Autres types de boisements Régénérations forestières et milieux arbustifs	Pic mar. cendré et noir Cigogne noire Bondrée apivore Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard 5 Saint-Martin Engoulevent d'Europe Chouette de Tengmalm, Milan noir
2. Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées	Cours d'eau (y compris rus forestiers) Plans d'eau et milieux associées Prairies	Cigogne noire Martin-pêcheur Busard des Roseaux Espèces de passage (migration, chasse) Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard cendré Busard 5 Saint-Martin
3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts	Prairies Grandes cultures et jachères	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard 5 Saint-Martin
4. Maintenir et favoriser la restauration des haies et des ourlets du vignoble par les propriétaires et gestionnaires concernés	Pelouses Vignobles Prairies	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu
5. Garantir la tranquillité du Grand Duc	Milieux rupestres (carrères)	Grand-duc d'Europe

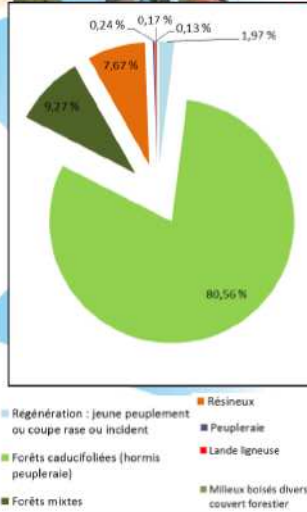
L'ourlet marque une transition entre la parcelle de vigne et les milieux adjacents (haie, forêt, etc.). Il est formé d'une strate végétale de faible développement et abrite une faune spécifique.

8

## Le contexte sylvicole du site

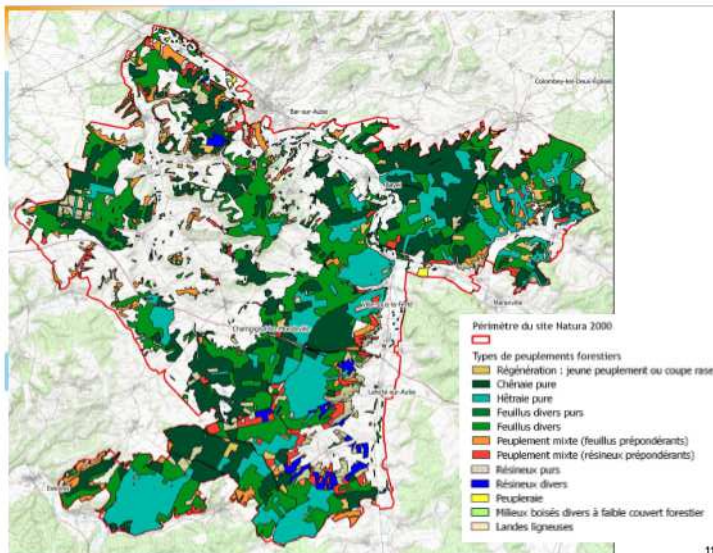
Au total, près de 25 596 ha de boisement sur la ZPS (~ 62 % de la surface totale)

Type de peuplement	Surface (ha)	Proportion surface forêts (en %)	Proportion surface totale ZPS (en %)*
Régénération : jeune peuplement ou coupe rase ou incident	504,12	1,97	1,22
Chêne pure	7111,17	27,78	17,28
Hêtre pure	5385,24	21,04	19,08
Feuillus divers	7944,05	31,04	19,30
Feuillus divers purs	179,97	0,70	0,43
<b>Total forêts caducifoliées (hors peupleraie)</b>	<b>21124,17</b>	<b>82,53</b>	<b>51,33</b>
Peuplement mixte (feuillus prépondérants)	1355,94	5,30	3,29
Peuplement mixte (résineux prépondérants)	1011,05	3,95	2,46
Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	5,22	0,02	0,01
<b>Total forêts mixtes</b>	<b>2372,21</b>	<b>9,27</b>	<b>8,74</b>
<b>Total Résineux purs</b>	<b>1540,91</b>	<b>6,02</b>	<b>3,74</b>
<b>Total autres Résineux</b>	<b>421,14</b>	<b>1,65</b>	<b>1,02</b>
Peupleraie	62,29	0,24	0,15
Landes ligneuses	43,14	0,17	0,10
Formation herbacée	30,83	0,12	0,07
Forêt ouverte avec coupe rase ou incident	1,690	0,007	0,004
<b>Total autres</b>	<b>137,947</b>	<b>0,539</b>	<b>0,336</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25596,38</b>	<b>100,00</b>	<b>62,18</b>

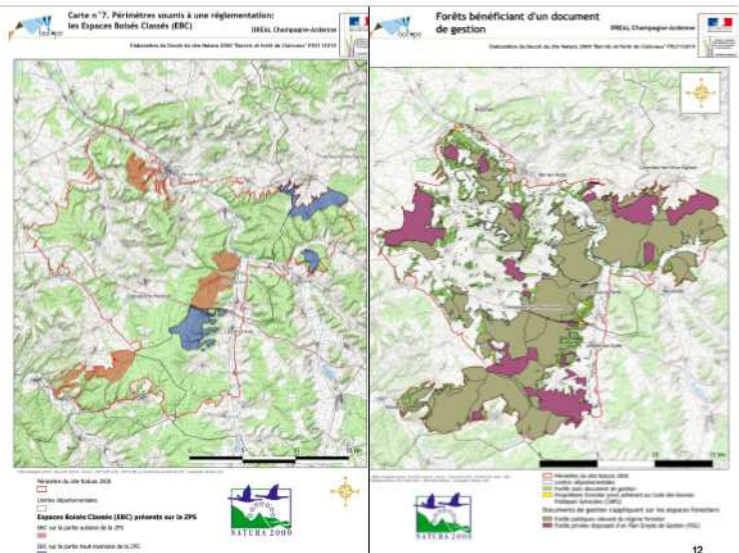


9

10



11



12



## Le contexte sylvicole du site

**Forêt publique** : s'étend sur de grandes surfaces

- 16 351 ha de forêts publiques soit 64 % des espaces boisés de la ZPS

**Forêt privée** : 7 223 ha pour 1675 propriétaires

- 31 forêts disposent d'un plan simple de gestion (PSG) et représentent une surface totale de 4 913 ha (soit 19 % des espaces boisés de la ZPS)
- + 3 PSG à venir sur la ZPS avec la disparition de la notion « d'un seul tenant » ;
- 6 forêts sont régies par le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) et couvrent une surface de 23,5 ha ;
- Aucune forêt n'est soumise à un Règlement Type de Gestion (RTG)

Classes de surface	Nombre de propriétaires	Total Surface (ha)
0 à 1 ha	1114	320
1 à 4 ha	377	771
4 à 10 ha	112	691
10 à 25 ha	40	620
25 ha et plus	32	4822
<b>TOTAL</b>	<b>1675</b>	<b>7223</b>

13

## Le contexte sylvicole du site

### Gestion forestière sur la ZPS

- Principalement forêts de production ; Pratique courante de l'affouage
- Industrie du bois en difficulté
- 2 aléas climatiques : tempête de 1999 et tornade de 2012
- Prise en compte de l'avifaune, notamment en forêt publique :

Directives de l'ONF

- Une surface forestière de 3 % en îlots de vieux bois, répartie en :
  - 2 % d'îlots de vieillissement (allongement de l'âge d'exploitabilité du peuplement, avec coupes d'amélioration)
  - 1 % d'îlots de sénescence (libre évolution du peuplement)
- conservation de quelques vieux arbres dépérissants ou morts (plus de 3 par hectare)

14

## Le contexte aquatique du site



- Présence de plusieurs vallées (Aube, Aujon, Landion), de cours d'eau et de rus forestiers
- Habitats alluviaux inondables
- Peu de surfaces en eau : étang de Bligny, étang de Silvarouvres

15

## Le contexte sylvicole et aquatique du site - Enjeux écologiques

Habitats d'espèces	Espèces concernées
Arbres sénescents ou morts de chênes ou de hêtres	Espèces d'intérêt communautaire : Pic mar, Pic cendré + espèces remarquables : Grimpereau des bois
Forêts mixtes	Espèces d'intérêt communautaire : Pic mar, Pic cendré, Pic noir, Chouette de Tengmalm
Autres types de boisements	Espèces d'intérêt communautaire : Pic noir, Cigogne noire, Bondrée apivore, Milan noir + espèces remarquables : Pouillot siffleur
Régénérations forestières et milieux arbustifs	Espèces d'intérêt communautaire : Busard Saint-Martin, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent d'Europe
Cours d'eau (y compris rus forestiers)	Espèces d'intérêt communautaire : Cigogne noire, Martin-pêcheur d'Europe
Plans d'eau et milieux associés	Espèces d'intérêt communautaire : Busard roseaux, Marouette ponctuée, Blonglos nain

**Milieux forestiers :**

- 4 habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- 10 espèces d'intérêt communautaire (dont 2 à enjeu fort)

**Milieux aquatiques :**

- 2 habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- 5 espèces d'intérêt communautaire (dont 1 à enjeu fort)

16

## Partie II : Les mesures de gestion envisagées

Cadre général actuel des contrats forestiers,  
Présentation des contrats proposés et discussion

17

## Les contrats forestiers

### Mesures de gestion contractuelles

- Mesure 227 du PDRH 2007-2013
- PDRH 2014-2020 en cours de rédaction

### Conditions actuelles d'éligibilité

Tout type de forêts situées dans le site Natura 2000, quel que soit son statut de propriété, peut faire l'objet d'un contrat Natura 2000 mais :

- Pour les forêts relevant du régime forestier : obligatoirement dotés d'un document de gestion en cours de validité ou de renouvellement (plan d'aménagement)
- Pour les forêts privées de plus de 25 ha : obligatoirement dotées d'un PSG (sauf cas particuliers)
- Pour les autres forêts privées : pas de condition

Engagement volontaire sur 5 ans donnant droit à une contrepartie financière

18



## Les mesures proposées pour la ZPS

- Mesures proposées selon les types de milieu
  - Création/Restauration/Entretien des prairies en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire
  - Restauration/Entretien des pelouses en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire
  - Création/Restauration/Entretien des éléments fixes du paysage (haies, vergers, arbres isolés, mares, bosquets, bandes enherbées)
  - Création/Restauration/Entretien des zones humides en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire
  - Restauration/Entretien des milieux forestiers en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire

⇒ Discussions autour des actions proposées (à retirer, à ajouter, à modifier...)

## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇒ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Création/Restauration/Entretien des zones humides en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire	Objectif 2. Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées	Cours d'eau (y compris rus forestiers)	Cigogne noire Martin-pêcheur Busard des roseaux	Création/Restauration /entretien de mares et plans d'eau Maintien des zones humides	2
	Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts ⇒ maintenir les zones humides ⇒ améliorer la mosaïque d'habitats	Plans d'eau et milieux associés Prairies	Marouette ponctuée Blongios nain Rapaces Espèces de passage (migration, chasse) ...	Fertilisation raisonnée ou absente sur le bassin versant Restauration / entretien des ripisylves (date d'intervention, outils...) Restauration et entretien des fossés favorables à la biodiversité (date d'intervention, outils...)	

## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇒ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Restauration/Entretien des milieux forestiers en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire	Objectif 1. Favoriser une exploitation forestière adaptée aux exigences de l'avifaune ⇒ Maintenir des arbres sénescents ou morts de chênes ou de hêtres ⇒ Favoriser une diversité de peuplements (en âge, en structure, en espèce, etc.)	Arbres sénescents ou morts de chêne ou de hêtre Forêts mixtes (mélange feuillus-résineux) Autres types de boisements Régénérations forestières et milieux arbustifs	Pic mar, cendré et noir Cigogne noire Bondrée apivore Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard Saint-Martin Engoulevent d'Europe Chouette de Tengmalm Milan noir	Maintien en place d'arbres sénescents disséminés ou d'îlots de bois sénescents Restauration /entretien de clairières Travaux d'abattage ou de taille au profit des habitats d'oiseaux d'intérêt com. Aménagement et entretien de lisière étagée Chantier de limitation d'une espèce indésirable ou non souhaitée Mise en œuvre d'un débardage alternatif Mise en place d'opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats d'espèces	1

## Précisions sur les actions

Actions	Espèces d'IC	Type de parcelles où la mesure peut être mise en œuvre
Maintien en place d'arbres sénescents disséminés	• Pic mar • Pic noir • Pic cendré • Chouette de Tengmalm	Boisements de feuillus du site Natura 2000 présentant des secteurs accueillant des oiseaux typiques d'arbres sénescents (Pic mar...) ainsi que des secteurs de nidification d'espèces sylvoicoles (Cigogne noire, Bondrée apivore...).
Mise en place d'îlots de sénescence	• Cigogne noire • Milan noir • Bondrée apivore	
Restauration /entretien de clairières	• Pic-mar • Pic-noir • Pic-cendré • Chouette de Tengmalm • Cigogne-noire • Milan-noir • Bondrée-apivore	Ensemble des boisements feuillus, mixtes et résineux du site Natura 2000 présentant des secteurs où des clairières sont en cours de fermeture et/ou des secteurs sur lesquels il serait opportun d'en créer une (secteurs fréquentés par des espèces d'intérêt communautaire telles que la Cigogne noire).
Travaux d'abattage ou de taille au profit des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire	• Busard Saint-Martin • Engoulevent d'Europe	Ensemble des boisements du site Natura 2000 présentant des secteurs accueillant des espèces d'intérêt communautaire et nécessitant des opérations de taille ou d'abattage spécifiques.
Aménagement et entretien de lisière étagée	• Bondrée apivore • Alouette lulu • Pie-grièche écorcheur	Tous les types de lisières existantes situées en milieu forestier: bordure de route ou de voie de chemin de fer, bordure de champ, de clairière, les bordures de cours d'eau...

## Précisions sur les actions

Actions	Espèces d'IC	Type de parcelles où la mesure peut être mise en œuvre
Chantier de limitation d'une espèce indésirable ou non souhaitée	• Pic mar • Pic noir • Pic cendré • Chouette de Tengmalm • Cigogne noire • Milan noir • Bondrée apivore • Busard Saint-Martin	Ensemble des boisements du site Natura 2000 présentant des secteurs où les habitats forestiers sont dégradés par des espèces non typiques altérant la représentativité de l'habitat concerné <i>Exemple d'espèces: — Robinier-faux-acacia, Epicéa, Pin sylvestre, Pin noir d'Autriche, Douglas, les peupliers non indigènes cultivés, le Chêne rouge d'Amérique...</i>
Mise en œuvre d'un débardage alternatif	• Pic mar • Pic noir • Pic cendré • Chouette de Tengmalm • Cigogne noire • Milan noir • Bondrée apivore	Ensemble des boisements feuillus, mixtes et résineux du site Natura 2000, en particulier les secteurs dits « sensibles » du point de vue des espèces d'intérêt communautaire qu'ils abritent (notamment la Cigogne noire, particulièrement sensibles au dérangement et au bruit).
* Mise en œuvre de site de nidification pour la Cigogne noire? * Mise en place d'opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats d'espèces		
Restauration et entretien des ripisylves typiques des cours d'eau	• Cigogne noire • Martin-pêcheur d'Europe • Milan noir • Busards	Ensemble des linéaires de ripisylves et forêts alluviales aux abords des cours d'eau.
Création/Restauration /entretien de mares et plans d'eau	• Cigogne noire • Martin-pêcheur d'Europe	Ensemble des terrains du site Natura 2000 présentant des secteurs où des mares/plans d'eau sont en cours de fermeture et/ou des secteurs sur lesquels il serait opportun d'en créer (en priorité sur les secteurs fréquentés par la Cigogne noire pour les mares)

## Partie III : La Charte Natura 2000

Rappel du cadre général, présentation des engagements et recommandations proposées



## Charte – Généralités

**Objectif :** Maintien des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site, et de leurs habitats d'espèces

→ Faire reconnaître les bonnes pratiques existantes

### Contenu :

Recommandations et engagements généraux et spécifiques par grand type de milieux (entre 3 et 5 engagements par type de milieux) et par grand type d'activités

25

## Charte – Généralités

### Modalités :

- Engagement volontaire sur 5 ans
- **Signataire :** propriétaire et/ou mandataire
- Unité d'engagement = parcelle cadastrale

### Avantages à l'heure actuelle :

- Exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations ;
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales ;
- Garantie de gestion durable des forêts.

26

## Charte Natura 2000

### Les engagements

- Une approche de type « ne pas faire » ou « mieux faire »
- N'entraîne aucun surcoût pour l'adhérent (auquel cas ils sont éligibles potentiellement aux contrats Natura 2000)

⇒ Conformément à l'article L. 414-12-1, ces engagements peuvent être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal.

### Les recommandations

« Eviter », « Favoriser » et « Limiter »

⇒ La charte peut contenir des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens.

27

## Pistes de Charte Natura 2000 – Volet Général (sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000)

### Engagements généraux

- ☐ Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.

*Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site ; Absence de refus d'accès aux experts.*

- ☐ Informer tout personnel, mandataires et entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. Les mandats doivent être modifiés lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

*Point de contrôle : Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux ; Document signé par les mandataires attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits ; modification des mandats.*

28

## Pistes de Charte Natura 2000 – Volet Général (sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000)

### Engagements généraux

- ☐ Mettre en conformité les documents de gestion des parcelles engagées dans la charte Natura 2000 du site, avec les engagements de celle-ci.

*Point de contrôle : Mise en conformité des engagements au plus tard au moment du renouvellement de ceux-ci.*

- ☐ Tenir un cahier recensant toutes les interventions ou informations concernant la parcelle durant les 5 années d'adhésion à la charte.

*Point de contrôle : Existence et tenue du cahier*

- ☐ Ne pas porter atteinte aux espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats en ne changeant pas la nature des habitats naturels présents sur les parcelles engagées au moment de la signature

*Point de contrôle : Absence de destruction ou de dégradation sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats*

29

## Pistes de Charte Natura 2000 – Volet Général (sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000)

- ☐ Conserver les zones humides favorables à l'avifaune, notamment dans les prairies humides et au bord des cours d'eau (roselières, mégaphorbiaies, cariçaies) et ne pas combler les mares, fossés et annexes hydrauliques présents dans ces zones humides.

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

### Recommandations

1 Informer la structure animatrice de toute dégradation – la présence ou disparition d'espèces d'intérêt communautaire et de la modification des habitats associés ou de projets d'aménagement (notamment entre les mois de mars et juillet, période de reproduction des oiseaux).

30



## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux forestiers

### Engagements

- ☐ Mettre en conformité, dans un délai de 3 ans après la signature de la charte, le plan simple de gestion ou l'aménagement forestier de ses forêts avec les engagements souscrits dans la présente charte.

*Point de contrôle : Vérification de la mise en conformité du document de gestion dans un délai de 3 ans.*

- ☐ ~~Ne pas réaliser de coupes à blancs sur de petite surface (< 0,5 ha) et favoriser une régénération naturelle (hors coupes définitives progressives de régénération et coupes d'élimination de résineux, ou cas sanitaire sur avis de la structure animatrice et/ou des services de l'Etat)~~

*Point de contrôle : Absence de coupe rase ou vérification de la concordance entre la surface de la coupe rase réalisée et la surface de la coupe rase autorisée (basé sur un état des lieux initial réalisé avant la signature de la Charte)*

31

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux forestiers

### Engagements

- ☐ Le signataire s'engage à effectuer les travaux d'entretien (dépressages, nettoisements, ouvertures de cloisonnements) dans les jeunes peuplements de sa parcelle (type gaulis et fourré) en automne ou en hiver, afin de ne pas perturber la période de nidification des espèces d'oiseaux sylvoicoles (travaux en dehors de la période du 1er mars au 31 juillet) sur les parcelles concernées par une espèce d'intérêt communautaire

*Point de contrôle : Contrôle sur place de la réalisation de travaux d'entretien en dehors des périodes définies*

- ☐ ~~Conserver un maximum de vieux arbres, au minimum deux arbres à vocation biologique (arbres morts sur pied ou au sol ou à fort enjeu patrimonial : surannés, dépérissants, creux, fissurés, à cavités) à cavités ou arbres morts (sur pied et au sol) dans les boisements (de préférence de gros diamètre) sauf s'ils portent atteinte à la sécurité du public.~~

32

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux forestiers

### Engagements

- ☐ ~~Dans le cas de coupes prévues (affouage ou sylviculture) et si un site de nidification est connu sur la parcelle engagée (la structure animatrice est tenue d'avertir le signataire de la présence du nid), le signataire s'engage à ne pas réaliser d'interventions forestières de travaux sylvoicoles dans un rayon de 250m autour du nid durant la période de nidification des espèces d'oiseaux sylvoicoles (travaux en dehors de la période du 1er mars au 31 juillet) afin de limiter le dérangement. Cet engagement concerne notamment les aires de Cigogne noire, Bondrée apivore et Milan noir.~~

*Point de contrôle : Absence de travaux sylvoicoles dans un rayon de 250 m autour du nid connu, durant la période définie*

- ☐ ~~Dans le cas d'un renouvellement des peuplements par plantation, le signataire s'engage à ne pas transformer les peuplements typiques par la plantation mono-spécifique de résineux ou de feuillus exotiques.~~

*Point de contrôle : Absence de plantations avec des essences non adaptées (basé sur un état des lieux initial réalisé avant la signature de la Charte)*

33

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux forestiers

### Recommandations

- ☐ ~~1\_ Conserver un maximum de vieux arbres, arbres à cavités et arbres morts (sur pied et au sol) dans les boisements (de préférence de gros diamètre) sauf s'ils portent atteinte à la sécurité du public. => engagement~~

- ☐ ~~2\_ Favoriser la diversité des strates de végétation (strates herbacée, arbustive et arborée). En cas d'exploitation, prélever d'abord les essences non caractéristiques de l'habitat, puis les essences compagnes et enfin la ou les essences dominantes.~~

- ☐ ~~3\_ Favoriser la régénération naturelle et un traitement en futaie irrégulière.~~

- ☐ ~~4\_ Eviter le travail le tassement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces envahissantes (Renouée du Japon, Robinier faux-acacia...).~~

34

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux forestiers

### Recommandations

- ☐ ~~5\_ Eviter, dans la mesure du possible, d'étendre le réseau de chemins d'exploitation et de routes, sauf si cela s'avère nécessaire pour le bon déroulement du débardage et de l'exploitation des bois et sauf en cas d'événements climatiques exceptionnels.~~

- ☐ ~~6\_ Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux sylvoicoles, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 15 février 1<sup>er</sup> mars et le 31 juillet. Une attention particulière devra également être portée lors de l'intervention, en hiver, sur de gros arbres à cavités, ces derniers pouvant abriter des chiroptères en hibernation (espèces protégées). Une vérification préalable devrait être conduite pour éviter toute destruction d'individus.~~

- ☐ ~~7\_ Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, utilisation d'huiles biodégradables, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels, disposer d'un bac récepteur en dessous des machines et engins motorisés lors du stationnement ...).~~

35

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Cours d'eau, plans d'eau et milieux humides associés (végétation de berges, ripisylves, zones humides prairiales ou forestières...)

### Engagements

- ☐ En cas d'entretien des ripisylves (Formations végétales autochtones qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elles sont constituées de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues : saules, aulnes, frênes...):

- ne pas défricher pratiquer de coupes à blanc (coupe rase et continue d'un ensemble d'arbres)

- opérer entre octobre et mars afin de tenir compte des cycles biologiques des espèces présentes

- privilégier des actions légères (élagage léger, arrachage de certains rejets de ligneux) et ponctuelles, sans recours aux produits phytosanitaires

En cas de gros travaux d'entretien, le signataire s'engage à informer au préalable l'animateur et suivre ses prescriptions éventuelles.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de la non-réalisation de travaux d'entretien en dehors des périodes définies ; Absence de coupe à blanc et d'utilisation de produits phytosanitaires. ; Le cas échéant, prescriptions écrites de l'animateur en réponse à l'information préalable réalisée par l'adhérent et concrétisation des prescriptions émises*

36



## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Cours d'eau, plans d'eau et milieux humides associés (végétation de berges, ripisylves, zones humides prairiales ou forestières...)

### Engagements

- Dans une zone tampon de 5 +0 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau (5 +0-m à partir de la berge), la création de nouvelles pistes est interdite. La circulation des engins forestiers est cependant autorisée sur les pistes forestières déjà existantes.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de création de nouvelles pistes*

- Conserver les zones humides favorables à l'avifaune, notamment dans les prairies humides et au bord des cours d'eau (roselières, mégaphorbiaies, cariçaies) et ne pas combler les mares, fossés et annexes hydrauliques présents dans ces zones humides.

*Point de contrôle : Contrôle sur place => engagement général*

37

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Cours d'eau, plans d'eau et milieux humides associés

### Engagements

- Demander l'avis de la structure animatrice avant tous travaux sur cours d'eau pouvant avoir des conséquences sur l'intégrité physique des cours d'eau dans le site Natura 2000 et à proximité.

*Point de contrôle : Preuve d'une correspondance entre l'animateur et l'acteur concerné; Absence de travaux détériorant les cours d'eau et les milieux humides associés*

### Recommandations

- 1\_Favoriser le maintien dans les ripisylves des espèces locales typiques des cours d'eau, des vieux arbres, **arbres têtards**, arbres à cavités et arbres morts (sur pied et au sol, et de préférence de gros diamètres) sauf s'ils représentent une menace pour la sécurité du public **ou l'intégrité du cours d'eau**.
- 2\_Eviter la circulation des véhicules dans les zones humides (cariçaies, roselières, mégaphorbiaies) ainsi que le piétinement des animaux et la traversée des cours d'eau.
- 3\_Favoriser la végétation de berges, la diversité des strates de végétation (strates herbacée, arbustive et arborée) et des classes d'âge dans les ripisylves.
- 4\_Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable en cas d'entretien des ripisylves

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types d'activités

**Question : Des souhaits d'activité ?**

### Engagements

□

### Recommandations

□

39



## Partie IV : Perspectives de travail

40

## Calendrier des prochaines réunions

Tableau de bord de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Barrois		
Action	Date prévue	Objet
Programme d'actions et Charte Natura 2000		
<b>Réalisé</b>		
Groupe sur les milieux agricoles (CA, CR, DRAAF, DREAL, DDT)	16 janvier 2014	- Travail sur l'élaboration du programme d'actions - Travail sur la définition d'un Projet de Charte Natura 2000
Atelier de travail n°1 « Milieux agricoles et aquatiques »	Mardi 21 janvier à 14h30 à Bar-sur-Aube	
Atelier de travail n°2 « Milieux forestiers et aquatiques »	Jeu 13 février à 14h30 à Bar-sur-Aube	
<b>A venir</b>		
Atelier de travail n°3 « Transversal »	Jeu 27 février à 14h30 à Bar-sur-Aube	
Animation et suivi du projet		
Comité de pilotage final	A définir (première quinzaine de juin)	Validation du programme d'actions, de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob

41

Merci de votre  
attention

### Contact

BIOTOPE – Agence Nord-Est  
2 bis rue Charles Oudille  
54603 Villers-lès-Nancy Cedex

Aurélien MICHEL : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)

Téléphone : 03.83.28.77.46



## DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

### Site Natura 2000 n°FR2112010 « Barrois et forêt de Clairvaux »

#### Compte-rendu de l'Atelier thématique n°3 « Thématiques transversales » 27 février 2014 - Servipôle (Bar-sur-Aube)

**Liste des présents et des excusés :** Cf. Feuille d'émargement en annexe

#### ❖ **Objet de la réunion**

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux », un atelier « Thématiques transversales » est organisé, ayant pour objet la discussion sur les actions à mettre en œuvre sur les mesures de communication/sensibilisation et sur le projet de Charte.

L'ordre du jour est défini comme suit :

- ✓ Rappel de la démarche et du contexte ;
- ✓ Rappel des mesures de gestion envisagées pour les milieux forestiers, agricoles et aquatiques ;
- ✓ Les autres mesures proposées ;
- ✓ Projet de Charte Natura 2000 ;
- ✓ Perspectives de travail

#### ❖ **Présentation du diaporama (Cf. Présentation en annexe)**

Mme Michel remercie les personnes présentes. Un tour de table est réalisé pour effectuer les présentations. Puis, Mme Michel présente le diaporama.

Les modifications sont directement intégrées dans le diaporama (**en rouge** pour les ajouts, **barré** pour les suppressions).

### **Mesures**

#### *Mesure de débardage alternatif/raisonné*

Cette mesure est difficile à mettre en œuvre concrètement. Le cheval sert à débusquer plutôt qu'à réellement débarder. Des engins sont néanmoins nécessaires en complément.

M. Pichery s'interroge sur la cible du dérangement. Il n'est pas possible d'exploiter les bois sans bruit. Une période d'interdiction permettrait de limiter le dérangement : la recommandation existe dans la charte, assorti d'un engagement interdisant l'intervention en cas de nidification avérée dans un rayon de 200 mètres.



Cette mesure est souvent utilisée pour préserver les sols d'un tassement. Les terrains dans la ZPS sont très peu sensibles en dehors des fonds de vallons.

L'aspect rédhibitoire pour la vente est évoqué. Les exploitants vendent les bois sur pied. Si le débardage alternatif est imposé, cela peut poser des difficultés à la vente.

Il est décidé de supprimer cette mesure qui n'est pas appropriée pour ce site.

#### *Mesure innovante*

Mme Braud (DREAL) ne souhaite pas inscrire cette mesure sauf si elle transcrit une idée précise. M. Schmitt propose d'étudier une mesure de mise en place d'aires de nidification artificielles pour la Cigogne.

Mme Lamerandt précise que cette mesure permet d'apporter au plan d'action une certaine souplesse pour faire face à des problématiques qui ne sont pas encore identifiées et qui peuvent émerger au cours des 6 années d'animation du DOCOB.

M. Schmitt précise qu'il est relativement aisé d'effectuer des modifications du DOCOB si nécessaire. Cela nécessite néanmoins de réunir le COPIL pour valider la modification proposée.

Ainsi, cette mesure est supprimée sans projet concret.

#### *Chantier de limitation d'une espèce indésirable*

Il est demandé de préciser ce que l'on appelle une espèce indésirable. L'espèce est jugée indésirable par rapport à l'habitat considéré. Par exemple, dans une chênaie, le Hêtre est indésirable. Cette mesure ne concerne pas uniquement les espèces dites invasives.

Le terme « limitation » est ici assimilé à celui « d'éradication ».

M. Pichery estime que c'est un très mauvais signal de laisser ce flou et qu'il est préférable d'indiquer la liste des espèces non souhaitées.

Il est décidé d'ajouter cette liste précise et de se limiter aux espèces invasives.

#### *Travaux de reconnexion*

Cette opération devra faire l'objet d'une mesure hors contrat Natura 2000.

Un débat a lieu autour de la définition d'une zone humide. Mme Lamerandt rappelle les textes réglementaires :

« Article L211-1 Code de l'Environnement

*I. - Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau ; cette gestion équilibrée vise à assurer :*

*1° La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. (...)* »





M. Pichery trouve dommage de s'arrêter à cette définition réglementaire et propose plutôt de raisonner par grands types de milieux pour lesquels des objectifs précis seraient définis.

Il est décidé de lister les milieux concernés (rivières, annexes, marais, boisements alluviaux, prairies inondables, ...).

#### *Fertilisation raisonnée ou absente sur le bassin versant*

M. Lorin demande ce que signifie une fertilisation raisonnée. En effet, il rappelle que la fertilisation est déjà raisonnée par obligation (Directives Nitrates). La fertilisation ne peut être que limitée.

M. Migout précise qu'elle peut être raisonnée par la date, en lien avec la fauche tardive.

M. Lorin explique qu'il existe un seuil de cumul avec la température. Le pic de croissance de l'herbe correspond à la seconde quinzaine de mai. Avant cette période, il y a du gaspillage.

M. Migout rappelle que les Directives ont une portée réglementaire européenne et que les textes sont ainsi génériques. Ce qui est nécessaire, c'est de les adapter au contexte local.

M. Mignon (DDT) demande la suppression du terme « raisonnée ». Les fertilisations sont raisonnées en tant que telles et il apparaît inutile de l'écrire.

Il est décidé de conserver uniquement l'absence de fertilisation comme action.

M. Migout rappelle que ces mesures, si elles sont faites pour l'environnement, sont également une manne financière pour l'agriculteur qui est « dans le cadre ». Si la prairie est inondable, la fauche est tardive de fait et l'amendement est limité. L'agriculteur a alors tout intérêt à contractualiser.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de cumul de primes possibles.

#### *Maîtrise de l'accès du public*

M. Migout précise que nul n'a le droit de circuler dans un espace naturel, en dehors des ayants-droits.

Sur les carrières, cette mesure est très utile pour préserver les batraciens. La question se pose ici pour le Grand-Duc. Les carrières sont de petits sites d'exploitation, la nuisance sonore induit un réel dérangement.

La circulaire Olin cadre la pratique des engins motorisés. Seul le « hors-piste » est strictement interdit. Les propriétaires privés sont seuls à décider s'ils ouvrent ou non à la circulation publique des véhicules à moteur leurs chemins privés ou d'exploitation.

Le Ministère recommande formellement de matérialiser cette décision sur le terrain. En l'absence de pancarte, les gardes de l'ONCFS demande le nom du propriétaire et applique une procédure d'avertissement.

Se pose la question de la mise en oeuvre concrète du renforcement de la surveillance et du financement de cette mesure.



M. Schmitt indique que l'animateur du site Natura 2000 a une mission de veille sur le terrain. Il s'agit par exemple de réaliser une carte des zones sensibles à surveiller en priorité. De sensibiliser les pratiquants de loisirs verts motorisés aux enjeux de ce site. C'est d'ailleurs l'objet de l'action suivante de sensibilisation et d'information.

Il est entendu que les modelés des sols et « difficultés diverses » attirent les quadistes. La création de fossés n'est donc pas la solution. Ainsi, la mesure « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès » est supprimée.

En termes de dérangement, la pratique de l'escalade est plus impactante. Cette activité sportive est soumise à évaluation des incidences (*Mesure « balai »* ou clause « filet », prévue à l'article L. 414 - 4 - IV bis du Code de l'environnement). La DREAL précise qu'il n'y a jamais eu de demande à ce jour pour ce site.

M. Lorin rappelle que le Maire peut réglementer la circulation sur les chemins en prenant un arrêté municipal. Cette interdiction doit être motivée pour des raisons de sécurité publique ou d'atteinte à l'environnement.

Suite aux discussions, cette problématique n'est pas jugée importante sur ce site.

La discussion s'écarte du sujet initial vers le bruit des avions rafales qui volent parfois très bas. Les nuisances sonores causées par le survol d'avions militaires sont importantes. Les militaires sont *a priori* soumis à des hauteurs minimales réglementaires par rapport au sol (200m).

#### *Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances*

M. Lorion indique qu'il n'y a qu'une seule ligne électrique gérée par RTE qui traverse ce site. Les réseaux de distribution sont gérés par ERDF.

Un recensement a été effectué en 1995 sur l'ensemble zones sensibles au risque de percussion avec l'ouvrage en lien avec les espèces présentes.

M. Migout indique que la réflexion porte plutôt sur la coupe d'entretien forestier sous la ligne.

M. Lorion précise que cette même ligne traverse le PNR de la Forêt d'Orient et qu'un partenariat existe pour optimiser la gestion des lignes électriques sur le plan de la biodiversité.

M. Migout rappelle que si cette charte d'intervention existe, elle n'est pas toujours respectée. Il cite le cas de la réserve naturelle de l'étang de la Horre.

M. Lorion est conscient qu'il y a eu des erreurs par le passé et indique qu'il y en aura certainement encore. Il indique que RTE s'engage depuis plusieurs années dans une gestion durable et exemplaire des ouvrages et de leurs emprises. D'ailleurs, de plus en plus de conventions sont passées avec l'ONCFS et les sociétés de chasse. Il faut orienter RTE sur les périodes optimales d'intervention.

En période de nidification, les sols sont plus secs et l'accès est facilité.



RTE est à l'écoute des préconisations et des propositions de gestion. M. Lorion signale néanmoins que cet ouvrage reste sensible car il dessert Langres à une extrémité et Vesoul à l'autre. Une mise hors tension doit forcément intervenir en juillet-août.

Entre la période d'interdiction et la période autorisée, le pas de temps est court.

M. Fratila indique qu'il faut élargir la liste des oiseaux à cibler si l'on parle d'entretien au sol : Engoulevent, Busard, ...

Les lignes RTE créent des milieux ouverts favorables à d'autres espèces mais celles-ci ne sont pas forcément patrimoniales.

Les lignes aériennes peuvent également présenter sur certains secteurs un risque de percussion ou d'électrocution pour les oiseaux. M. Lorion précise que l'électrocution intervient plutôt sur les lignes basse tension. Sur ce type de ligne, il s'agit principalement d'un risque de percussion.

Pour répondre à cette menace, RTE a mis en place des mesures en faveur de la protection de l'avifaune : spirale colorée, ... Ces balises, installées directement sur les conducteurs, rendent celles-ci plus visibles.

Cette ligne est d'une longueur de 28 kilomètres. Au regard des coûts, cette intervention n'est envisageable que sur des zones prioritaires d'intervention.

RTE est à l'écoute des remontées de la LPO ou autres associations. Il existe d'ailleurs un comité national réunissant RTE, EDF, la Ligue de Protection des Oiseaux et France Nature Environnement. M. Lorion n'a pas eu d'écho sur cette ligne même s'il est bien conscient que les cadavres des oiseaux percutés sont difficilement repérables une fois tombés au sol.

Suite à la demande de Mme Michel, M. Lorion précise qu'il n'y a pas de projet de doublement de cette ligne ou de création de nouvelle ligne sur ce territoire dans les 15 ans à venir.

Mme Lamerandt s'interroge sur l'amortissement à long terme des coûts d'enfouissement compte-tenu des coûts induit par les dégâts lors des tempêtes.

M. Lorion précise que c'est le réseau de distribution qui est le plus sensible aux tempêtes. Le coût de l'enfouissement est tel qu'il n'est absolument pas envisagé. De plus, les tranchées forestières sont néanmoins maintenues.

La même question est posée pour le réseau de distribution et le financement. ERDF n'a que le réseau concédé. Le réseau en lui-même appartient aux communes. Les lignes HT et THT appartiennent à l'Etat. Les fonds pour mettre en œuvre l'enfouissement des lignes, d'un côté et de l'autre, ne sont pas les mêmes.

*Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques.*

La question est posée de ce que l'on entend par cette mise en cohérence.

Mme Lamerandt donne l'exemple de la déclinaison du SRCE à l'échelle des sites et de la cohérence à assurer dans les actions de création/restauration de zones humides proposées





au DOCOB. Les travaux de reconnexion sont à étudier en lien avec les territoires voisins, en particulier avec le PNRFO qui s'est doté d'une Trame Verte et Bleue (TVB).

M. Pichery exprime le fait que ce manque de cohérence est du fait du législateur. Les financements N2000 ne sont pas faits pour régler les contradictions de la loi. Un portail commun existe, c'est la DDT.

M. Migout indique que l'animateur doit amener les bases techniques, être le liant.

M. Pichery rétorque que celui-ci n'a pas à être le traducteur de la réglementation et de ses méandres. M. Migout répond que les services publics de l'état vont s'atteler à résoudre ça.

M. Girardie indique que l'animateur doit notamment aider les porteurs de projet. L'animateur est celui qui connaît le terrain.

M. Schmitt intervient pour rappeler le rôle de l'animateur. Celui-ci doit être le contact privilégié du maître d'ouvrage. Il peut donner son avis sur le Plan Simple de Gestion au regard des objectifs N2000. En cas de manifestation sportive, il aide au montage de l'étude d'incidence N2000.

Dans le cadre de N2000, les fonds sont limités. Ces démarches demandent beaucoup de temps et il y a peu de moyens.

La mise en cohérence des TVB paraît ingérable aujourd'hui.

M. Fratila espère que d'ici 6 années, le SRCE sera fait avec une mise en cohérence des initiatives locales.

### **Charte Natura 2000**

M. Girardie précise que les propriétaires sont exonérés à 100 %.

Cette exonération n'est par contre, quasiment plus compensée par l'Etat (actuellement 41% par rapport à 2003 et toujours en diminution).

Mme Lamerandt propose d'ajouter un engagement et une carte de localisation afin d'éviter les travaux entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 juillet sur les zones sensibles des espèces à enjeux forts (Cigogne noire et Pic cendré).

M. Pichery ne comprend pas cette proposition. Les zones sensibles représentent un pourcentage non négligeable de la ZPS (potentialité de présence mais non avéré) où toutes les interventions seraient gelées dans la période proposée. Si cet engagement reste, il y a un risque que la charte soit peu signée.

L'ONF et M. Barthélémy préfèrent l'engagement plus ciblé à la parcelle pour la Cigogne.

Les zones sensibles présentées sur la carte du Pic cendré correspondent aux habitats d'espèces (méthodologie précise présentée dans l'annexe 4 du Tome 1). Pour la Cigogne, ce sont des zones élargies autour du nid et des zones de reproduction possible.

Les Pics sont opportunistes et ne seraient pas gênés par l'exploitation.

Ainsi, cet engagement est supprimé.



M. Fratila demande le montant du dédommagement d'un arbre disséminé de chêne à cavités pour le propriétaire. Mme Michel répond que l'indemnité accordée pour un chêne est de 150 €. La perte financière pour le propriétaire peut parfois être plus importante.

M. Lorin demande quels sont les dispositifs d'effarouchement. Mme Lamerandt cite l'exemple de la barre qui semble bien fonctionner.

La fauche est utile pour les prairies, or, ce sont surtout les oiseaux des cultures qui sont visés. Il est décidé de passer en recommandation les pratiques souhaitées pour la fauche.

Mme Braud indique qu'il est possible que la validation du DOCOB se déroule en deux temps. Un premier pour la validation du DOCOB sans la Charte. Un second pour la validation de la Charte. En effet, la diminution de la compensation de l'exonération de la TFNB pouvant être pénalisante pour le budget des communes.

M. Pichery s'étonne et marque son désaccord. Qu'il y ait incitation financière ou non, il faut valider la charte. Pour permettre une garantie de gestion durable, les incertitudes concernant les financements futurs ne doivent pas nuire aux outils N2000.

Mme Lamerandt abonde dans son sens et ajoute que la fiscalité n'a rien à voir avec ces débats.

M. Farfelan pense que les communes financent indirectement puisqu'il n'y a plus de compensation. M. Girardie explique que la part intercommunale peut être récupérée par les communes signataires de la charte.

M. Lorin se demande si l'exploitant est dans l'obligation de respecter la charte quand le propriétaire a signé la charte. M. Girardie explique que le propriétaire peut stipuler dans le contrat de fermage l'interdiction de retournement de prairie par exemple. Le propriétaire doit *a minima* tenir informé l'exploitant.

Il est demandé de passer en recommandations générales : « Eviter de détruire les nids d'oiseaux et les nichées »

M. Pichery demande sur quelle carte se basera la DDT en cas de contrôle dans les chartes vis-à-vis des engagements relatifs aux cours d'eau : la carte de classification des cours d'eau comme ce qui existe dans l'Aube ?

M. Mignon indique que cette carte va prochainement évoluer.

M. Girardie précise que cette définition n'est valable que pour les bandes enherbées. En Haute-Marne, il existe un arrêté sur les bandes enherbées qui concerne « tous les cours d'eau en traits pleins ou en pointillés nommés ». Chaque département définit sa propre classification.

M. Pichery fait référence à l'action de mise en cohérence des politiques publiques et s'inquiète des dispositions « à géométrie variable ». En cas de litige, qui est le juge de paix ?



M. Girardie indique que sur les zones non traitées, ce sont les cours d'eau. Il sera essentiel de se mettre d'accord au moment de la signature de la charte. La discussion devra avoir lieu.

## **Perspectives de Travail**

### **Calendrier :**

- Comité de pilotage final « Validation du programme d'actions et de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob » : première quinzaine de juin 2014

### **Pour tout complément :**

#### **Biotope Agence Nord-Est**

2 bis rue Charles Oudille  
54 600 Villers-Lès-Nancy  
Tel : 03.83.28.77.46  
Fax : 03.83.27.13.61

**Chef de projet: Mme Aurélie MICHEL**

**E-mail : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)**

#### **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne**

##### **Mme Charlotte BRAUD**

50 avenue Patton  
51 000 Châlons-en-Champagne  
Tel : 03.51.41.64.15  
Email : [charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr](mailto:charlotte.braud@developpement-durable.gouv.fr)

#### **Direction Départementale de Territoires (DDT) de l'Aube**

##### **M. Yann PERI**

1, boulevard Jules Guesde  
B.P. 769  
10026 TROYES Cedex  
Tel : 03.25.46.21.44  
E-mail : [yann.peri@aube.gouv.fr](mailto:yann.peri@aube.gouv.fr)



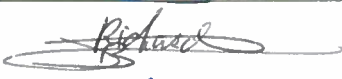







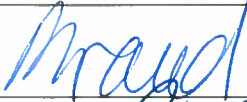






Atelier thématique n°3 - Transversal

Elaboration du document d'objectif du site  
Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux »

2 bis, rue Charles-Oudille  
54 600 Villers-lès-Nancy  
T. : + 33 (0)3 83 28 25 42  
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61  
nordest@biotope.fr

**Merci de préciser votre adresse mail si vous ne recevez pas directement les invitations**

Structure	Nom Prénom	Signature
ONF 52	SCHMITT GUILLAUME	
RTE	LORION Thierry	
CRPF Champ. Ardennais	RICHARD Jean-Baptiste	
Mairie MONTHERIES et SIGF Forêt Ogmon.	HENRISSAT Justine	
FD CA	Ledercy Philippe	
Commune de Bligny	LORION Thierry	
ONCFS - SD10	MIGOUT Thierry	
ONF Aube Cuvfim	FRATILA Fabien	
DDT 10	MIGNON Frédéric	
Commune de FONTAINE	FARRELAN Patrice	
DREAL CA	BRAUD Charlotte	
DDT 52	GIRARDIE Arthur	
INAO.	MONNIER Catherine	
SPFSA	PICHERY Christophe	
SFP 52	BARTHELEMY Jean	

## Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Barrois et Forêt de Clairvaux » FR2112010

Atelier thématique transversal n°3

Bar-sur-Aube, le 27 février 2014

1

## PLAN

- I- Rappel de la démarche et du contexte
- II- Rappel des mesures de gestion envisagées pour les milieux forestiers, agricoles et aquatiques
- III- Autres mesures
- IV- Projet de Charte Natura 2000
- V- Perspectives de travail

2

## Partie I : Rappel de la démarche et du contexte

3

## Contenu et avancement du DOCOB

Document de **diagnostic** et d'**orientation** pour la gestion des sites Natura 2000

**États des lieux**

Diagnostic écologique ↔ Diagnostic socio-économique

Hierarchisation des enjeux de conservation et Définition des objectifs

Programme d'actions  
Contrats Natura 2000, mesures de suivi, mesures de sensibilisation...

**Charte Natura 2000**

**Réalisé**

Etat des lieux et enjeux de conservation présenté lors du COPIL du 26 septembre 2013

**Réalisé**

Définition des objectifs et des priorités d'intervention en termes d'habitats d'espèces : Réunions de travail « Enjeux-objectifs » du 29/10 et 16/12

**En cours**

A partir des objectifs, définition d'un programme d'actions et d'un projet de Charte concertés lors des ateliers thématiques (janvier-février)

Concentration : groupes de travail, ateliers thématiques, COPIL

4

## L'élaboration des documents d'objectifs

Les outils pour réaliser des actions en faveur des habitats d'espèces et des espèces sur le site - sur la base d'un engagement volontaire -

**Programme d'actions**

Mesures de toute nature dont les mesures contractuelles de gestion :

**Les contrats Natura 2000**

- Contrats agricoles
- Contrats forestiers
- Contrats non agricole – non forestier

→ contrat donne droit à une **contrepartie financière** et à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

**La charte du site Natura 2000**

**Outil d'adhésion au Document d'objectifs**

- Engagements de l'ordre des bonnes pratiques
- Recommandations

→ donne droit à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou à des aides publiques (forêt)

→ n'entraîne **pas de surcoût de gestion** pour les adhérents

➔ Recherche de coordination entre les contrats et la charte.

### Localisation du site Natura 2000 "Barrois et forêt de Clairvaux" FR2112010

DREAL Champagne-Ardenne

Élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000 "Barrois et forêt de Clairvaux" FR2112010

Natura 2000

0 5 10 km

6



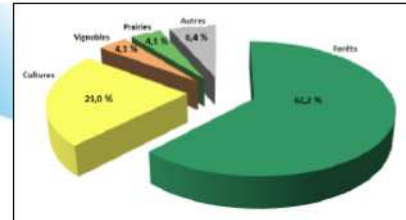
## Synthèse des enjeux de conservation de la ZPS

Espèces d'intérêt communautaire	Espèces remarquables	Habitats d'espèces
<b>Enjeux forts</b>		
Cigogne noire		Arbres vieillissants ou sénescents de chêne ou de hêtre
Pic cendré		Forêts mixtes (mélange feuillus-résineux) Autres types de boisements Plans d'eau et milieux associés Cours d'eau (y compris rus forestiers)
<b>Enjeux moyens</b>		
Alouette lulu	Chevêche d'Athéna	Régénérations forestières et zones arbustives
Busard Saint-Martin	Grimpereau des bois	Prairies
Engoulevant d'Europe	Torcol fourmilier	Grandes cultures et jachères
Bondrée apivore		Vergers
Busard cendré		Pelouses
Grand-duc d'Europe		Vignobles
Busard des Roseaux		Milieux rupestres (carières)
<b>Enjeux faibles</b>		
Chouette de Tengmalm		
Martin pêcheur d'Europe		
Pic mar		
Pic noir		

7

## Le contexte du site

- 25 596 ha de boisement sur la ZPS (~ 62 % de la surface totale) dont :
  - 80 % de forêts caducifoliées
  - 64 % de forêts publiques
  - 1675 propriétaires forestiers privés
  - 31 Plans Simples de Gestion
- Des espaces agricoles majoritairement en culture (9471 ha)
- Surface de vignes (1700 ha) quasi équivalente à celle des prairies (1754 ha)
- Présence de plusieurs vallées (Aube, Aujon, Landion), de cours d'eau et de rus forestiers
- Peu de surfaces en eau : étang de Bligny, étang de Silvarouvres



Sur la base des données RPG 2010, IFN 2005-2006, INAO et CLC 2006

8

## Enjeux écologiques

Habitats d'espèces	Espèces concernées
Arbres sénescents ou morts de chênes ou de hêtres	Espèces d'intérêt communautaire : Pic mar, Pic cendré + espèces remarquables : Grimpereau des bois
Forêts mixtes	Espèces d'intérêt communautaire : Pic mar, Pic cendré, Pic noir, Chouette de Tengmalm
Autres types de boisements	Espèces d'intérêt communautaire : Pic noir, Cigogne noire, Bondrée apivore, Milan noir + espèces remarquables : Pouillot siffleur
Régénérations forestières et milieux arbustifs	Espèces d'intérêt communautaire : Busard Saint-Martin, Pie-grièche écorcheur, Engoulevant d'Europe
Cours d'eau (y compris rus forestiers)	Espèces d'intérêt communautaire : Cigogne noire, Martin-pêcheur d'Europe
Plans d'eau et milieux associés	Espèces d'intérêt communautaire : Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Blongios nain

- Milieux forestiers :**
- 4 habitats d'espèces
  - 10 espèces d'intérêt communautaire (dont 2 à enjeu fort)

- Milieux aquatiques :**
- 2 habitats
  - 5 espèces d'intérêt communautaire (dont 1 à enjeu fort)

9

## Enjeux écologiques

Habitats d'espèces	Espèces concernées
Prairies	Espèces d'intérêt communautaire : Cigogne noire, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Busards cendré et Saint-Martin (terrain de chasse), Milan noir (terrain de chasse) + espèces remarquables : Torcol fourmilier, Vanneau huppé
Vergers	Espèces d'intérêt communautaire : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur + espèces remarquables : Torcol fourmilier, Chevêche d'Athéna, Rougequeue à front blanc
Pelouses Vignobles	Espèces d'intérêt communautaire : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur + espèces remarquables : Rougequeue à front blanc
Grandes cultures et jachères	Espèces d'intérêt communautaire : Busard cendré, Busard Saint-Martin + espèces remarquables : Vanneau huppé

- Milieux agricoles :**
- 4 habitats d'espèces
  - 6 espèces d'intérêt communautaire

10

## Partie II : Rappel des mesures de gestion envisagées pour les milieux forestiers, agricoles et aquatiques

## Les contrats

### Mesures de gestion contractuelles

- Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000
- PDRH 2014-2020 en cours de rédaction
- Contexte particulier de la réforme de la PAC 2014-2020

- Engagement volontaire sur 5 ans donnant droit à une contrepartie financière

### Conditions d'éligibilité

- Terrains inclus dans le site Natura 2000
- « Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site »

11

12



## Les mesures proposées pour la ZPS

- Mesures proposées selon les types de milieu
  - Restauration/Entretien des milieux forestiers en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire
  - Création/Restauration/Entretien des zones humides en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire
  - Création/Restauration/Entretien des prairies en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire
  - Restauration/Entretien des pelouses en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire
  - Création/Restauration/Entretien des éléments fixes du paysage (haies, vergers, arbres isolés, mares, bosquets, bandes enherbées)

13

## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇨ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Restauration / Entretien des milieux forestiers en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire	Objectif 1. Favoriser une exploitation forestière adaptée aux exigences de l'avifaune	Arbres sénescents ou morts de chêne ou de hêtre	Pic mar, cendré et noir Cigogne noire Bondrée apivore	Maintien en place d'arbres sénescents disséminés ou d'îlots de bois sénescents Travaux d'abattage ou de taille au profit des habitats d'oiseaux d'intérêt com.	1
	⇨ Maintenir des arbres sénescents ou morts de chênes ou de hêtres ⇨ Favoriser une diversité de peuplements (en âge, en structure, en espèce, etc.)	Forêts mixtes (mélange feuillus-résineux) Autres types de boisements Régénérations forestières et milieux arbustifs	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard Saint-Martin Engoulevent d'Europe Chouette de Tengmalm Milan noir	Mise en œuvre d'un débardage alternatif/raisonné Aménagement et entretien de lisière étagée Chantier de limitation d'une espèce indésirable (nuisant à l'état de conservation d'un habitat d'espèce d'oiseaux d'intérêt communautaire)	

14

## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇨ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Création / Restauration / Entretien des zones humides (rivières, annexes, marais, boisements alluviaux, prairies inondables, ...) en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire	Objectif 2. Maintenir et/ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées	Cours d'eau (y compris rus forestiers) Plans d'eau et milieux associés Prairies	Cigogne noire Martin-pêcheur Busard des roseaux Marouette ponctuée Blongios nain Rapaces Espèces de passage (migration, chasse) ...	Création/Restauration /entretien de mares et plans d'eau Maintien des zones humides Fertilisation raisonnée ou absente sur le bassin versant Restauration / entretien des ripisylves typiques des cours d'eau (date d'intervention, outils...) Restauration et entretien des fossés favorables à la biodiversité (date d'intervention, outils...)	2
	Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts ⇨ maintenir les zones humides ⇨ améliorer la mosaïque d'habitats		Rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau		

15

## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇨ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Création / Restauration / Entretien des prairies en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire	Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts ⇨ maintenir l'ouverture des milieux	Prairies	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Busard cendré et Busard Saint-Martin (terrain de chasse) ...	Création/Restauration/Entretien des prairies Reconversion de cultures en prairies Maintien ou mise en place d'une bande refuge avec respect d'une période de non intervention Fertilisation <del>raisonnée</del> ou absente	2
	Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts ⇨ maintenir l'ouverture des milieux ⇨ améliorer la mosaïque d'habitats		Pelouses Vignobles	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu	

## Les mesures proposées

Mesures	Objectifs de développement durable ⇨ Objectifs opérationnels prioritaires	Habitats d'espèces	Espèces d'IC	Actions	Priorité
Création / Restauration / Entretien des éléments fixes du paysage	Objectif 3. Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts	Vergers Autres prairies Pelouses et vignobles	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu	Création / Restauration / Entretien des haies, des vergers, des arbres isolés, des mares, des bosquets (respect date d'intervention, outils...) Création / Restauration / Entretien d'une bande refuge avec respect d'une période de non intervention	2
	Objectif 4. Maintenir et favoriser la restauration des haies et des ourlets du vignoble par les propriétaires et gestionnaires concernés ⇨ maintenir l'ouverture des milieux ⇨ maintenir les arbres à cavités ⇨ améliorer la mosaïque d'habitats				

17



## Partie II : Autres mesures envisagées

Présentation et discussion

18

Mesures	Objectifs de développement durable	Actions	Priorité
<b>Autres mesures de gestion des habitats d'espèce</b>			
Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	Objectif 5.-Garantir la tranquillité du Grand-Duc	Maîtrise de l'accès du public dans les milieux rupestres par la création de fossés, interdisant l'accès motorisé à certains secteurs sensibles du site → Problème des quads au niveau des carrières ? → Efficacité de la mesure ?	2
Mise en place d'opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats d'espèces		Lesquelles ?	3

19

Mesures	Objectifs de développement durable	Actions	Priorité
<b>Animation</b>			
Animer le dispositif Natura 2000	Tous	Mise en œuvre du Document d'objectif	1
<b>Communication et sensibilisation</b>			
Sensibilisation des acteurs locaux, usagers et du grand public aux enjeux du site Natura 2000		Journées de sensibilisation et de formation de reconnaissance des principales espèces d'oiseaux remarquables Journées pédagogiques avec scolaires, opérations nettoyage, ... Réalisation de supports d'information et de sensibilisation (panneaux, articles sur internet, plaquette...) de portée générale et sur les enjeux écologiques du site	1
Information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions du Docob	Objectif 5. Garantir la tranquillité du Grand Duc	Lettre Natura 2000 annuelle Réunions publiques d'information Articles de presse, sur sites internet, dans bulletins municipaux, départementaux, régionaux...	2
Renforcement de la surveillance dans les zones sensibles du site Natura 2000		Mise en place d'opérations de surveillance et de verbalisation afin d'enrayer la pratique sauvage de sports motorisés et leurs atteintes sur les milieux	2

20

Mesures	Objectifs de développement durable	Priorité
<b>Mise en cohérence</b>		
Mise en cohérence avec les objectifs du site Natura 2000 des opérations et recommandations pour les grands projets, programmes et politiques publiques	-Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques dans le respect des enjeux Natura 2000	1
<b>Suivi et amélioration des connaissances</b>		
Mise en réseau des acteurs du territoire et de leurs connaissances et observations	-Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site -Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats naturels	1
Suivis et amélioration des connaissances des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	-Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site -Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats naturels	1
Suivi et caractérisation plus fine des habitats d'espèces et des états de conservation	-Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site -Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats naturels	1
Approfondissement des connaissances sur les risques liés aux infrastructures électriques encourus par l'avifaune OU Identifier les aires occupées par les rapaces/certaines espèces d'oiseaux et leur intersection avec des lignes électriques	Objectif 5. Garantir la tranquillité du Grand Duc -Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site	2
Inventaire des zones de discontinuités écologiques	-Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site	3

## Partie III : La Charte Natura 2000

Rappel du cadre général, présentation des engagements et recommandations proposées

22

### Charte – Généralités

**Objectif :** Maintien des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site, et de leurs habitats d'espèces

→ Faire reconnaître les bonnes pratiques existantes

#### Contenu :

Recommandations et engagements généraux et spécifiques par grand type de milieux (entre 3 et 5 engagements par type de milieux) et par grand type d'activités

23

### Charte – Généralités

#### Modalités :

- Engagement volontaire sur 5 ans
- Signataire : propriétaire et/ou mandataire
- Unité d'engagement = parcelle cadastrale

#### Avantages à l'heure actuelle :

- Exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations ;
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales ;
- Garantie de gestion durable des forêts.

24



## Charte Natura 2000

### Les engagements

- Une approche de type « ne pas faire » ou « mieux faire »
  - N'entraîne aucun surcoût pour l'adhérent (auquel cas ils sont éligibles potentiellement aux contrats Natura 2000)
- ⇒ Conformément à l'article L. 414-12-1, ces engagements peuvent être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal.

### Les recommandations

« Eviter », « Favoriser » et « Limiter »

- ⇒ La charte peut contenir des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens.

26

## Pistes de Charte Natura 2000 – Volet Général (sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000)

### Engagements généraux

- ❑ Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.

*Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site ; Absence de refus d'accès aux experts.*

- ❑ Informer tout personnel, mandataires et entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. Les mandats doivent être modifiés lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

*Point de contrôle : Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux ; Document signé par les mandataires attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits ; modification des mandats.*

27

## Pistes de Charte Natura 2000 – Volet Général (sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000)

### Engagements généraux

- ❑ Mettre en conformité les documents de gestion des parcelles engagées dans la charte Natura 2000 du site, avec les engagements de celle-ci.

*Point de contrôle : Mise en conformité des engagements au plus tard au moment du renouvellement de ceux-ci.*

- ❑ Tenir un cahier recensant toutes les interventions ou informations concernant la parcelle durant les 5 années d'adhésion à la charte.

*Point de contrôle : Existence et tenue du cahier*

- ❑ Conserver les zones humides favorables à l'avifaune, notamment dans les prairies humides et au bord des cours d'eau (roselières, mégaphorbiaies, cariçaies) et ne pas combler les mares, fossés et annexes hydrauliques présents dans ces zones humides.

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

### Recommandations

1 Informer la structure animatrice de la présence ou disparition d'espèces d'intérêt communautaire et de la modification des habitats associés

2 Ne pas détruire les nids d'oiseaux et les nichées

27

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux forestiers

### Engagements

- ❑ Mettre en conformité, dans un délai de 3 ans après la signature de la charte, le plan simple de gestion ou l'aménagement forestier de ses forêts avec les engagements souscrits dans la présente charte.

*Point de contrôle : Vérification de la mise en conformité du document de gestion dans un délai de 3 ans.*

- ❑ Le signataire s'engage à effectuer les travaux d'entretien (dépressages, nettoisements, ouvertures de cloisonnements) dans les jeunes peuplements de sa parcelle (type gaulis et fourré) en automne ou en hiver, afin de ne pas perturber la période de nidification des espèces d'oiseaux sylvoles (travaux en dehors de la période du 1er mars au 31 juillet) sur les parcelles concernées par une espèce d'intérêt communautaire

*Point de contrôle : Contrôle sur place de la réalisation de travaux d'entretien en dehors des périodes définies*

28

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux forestiers

### Engagements

- ❑ Conserver au moins un arbre à vocation biologique par hectare (arbre mort sur pied ou au sol ou à fort enjeu patrimonial : suranné, dépérissant, creux, fissuré, à cavités) dans les boisements (de préférence de gros diamètre).

*Point de contrôle : Contrôle de la présence des arbres référencés et marqués*

- ❑ Si un site de nidification est connu sur la parcelle engagée (la structure animatrice est tenue d'avertir le signataire de la présence du nid), le signataire s'engage à ne pas réaliser d'interventions forestières dans un rayon de 200 m autour du nid durant la période de nidification des espèces d'oiseaux sylvoles (travaux en dehors de la période du 1er mars au 31 juillet) afin de limiter le dérangement. Cet engagement concerne notamment les aires de Cigogne noire, Bondrée apivore et Milan noir.

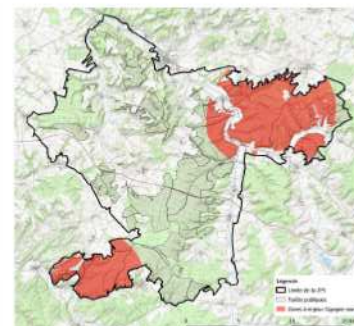
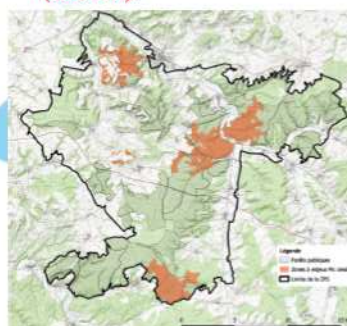
*Point de contrôle : Absence de travaux sylvicoles dans un rayon de 200 m autour du nid connu, durant la période définie*

29

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux forestiers

### Engagements

- ❑ ~~Réaliser les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des espèces d'intérêt communautaire à enjeu fort, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 juillet pour les zones à enjeux Cigogne noire et entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin pour les zones à enjeux Pie-cendré (cf. cartes).~~





## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux forestiers

### Recommandations

- ❑ 1 Favoriser la diversité des strates de végétation (strates herbacée, arbustive et arborée).
- ❑ 2 Favoriser la régénération naturelle.
- ❑ 3 Éviter le tassement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces envahissantes (Renouée du Japon, Robinier faux-acacia...).
- ❑ 4 Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux sylvoles, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 juillet. Une attention particulière devra également être portée lors de l'intervention, en hiver, sur de gros arbres à cavités, ces derniers pouvant abriter des chiroptères en hibernation (espèces protégées). Une vérification préalable devrait être conduite pour éviter toute destruction d'individus
- ❑ 5 Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, utilisation d'huiles biodégradables, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels, disposer d'un bac récepteur en dessous des machines et engins motorisés lors du stationnement...).

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux ouverts : prairies, pelouses, vergers, vignoble

### Engagements

- ❑ Conserver la vocation du sol des prairies, pelouses et vergers.  
*Point de contrôle : Absence de transformation des prairies, pelouses et vergers. (basé sur un état des lieux initial réalisé avant la signature de la Charte)*
- ❑ Conserver les éléments arbustifs et herbacés existants (haies, bosquets, arbres isolés, ripisylves, bandes enherbées...) et ne pas réaliser les travaux en période de reproduction (avril à juillet)  
*Point de contrôle : Absence de traces de disparition ou de destructions des éléments arbustifs et herbacés (basé sur un état des lieux initial réalisé avant la signature de la Charte)*
- ❑ Lors de la création de haies, ne pas planter de résineux ni d'essences exotiques ou envahissantes et utiliser des espèces locales (Cf. liste des essences à favoriser lors de la plantation de haies en annexe de la Charte).  
*Point de contrôle : Etat des lieux des haies avant signature de la Charte et absence de nouvelles plantations d'espèces de résineux et/ou d'espèces exotiques et/ou d'espèces envahissantes.*

32

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Milieux ouverts : prairies, pelouses, vergers, vignoble

### Recommandations

- ❑ Limiter les traitements antiparasitaires et préférer le recours à des molécules de faible rémanence. Ces produits ont un effet négatif sur les insectes coprophages, ressource alimentaire de nombreuses espèces d'oiseaux.

~~❑ Ne pas éviter de détruire les nids d'oiseaux et les nichées~~

- ❑ Favoriser l'enherbement dans les inter-rangs des vignes et réduire les traitements phytosanitaires

- ❑ Éviter la fauche centripète

### ❑ Pratiquer une fauche

- avec la mise en place d'un dispositif d'effarouchement
- dans le respect d'une vitesse maximale de fauche, permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (moins de 10 km/h)

- ❑ Participer à la lutte contre l'expansion des espèces exotiques et envahissantes 33

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Cours d'eau, plans d'eau et milieux humides associés (végétation de berges, ripisylves, zones humides prairiales ou forestières...)

### Engagements

- ❑ En cas d'entretien des ripisylves\* :
    - ne pas défricher
    - opérer entre octobre et mars afin de tenir compte des cycles biologiques des espèces présentes
    - privilégier des actions légères (élagage léger, arrachage de certains rejets de ligneux) et ponctuelles, sans recours aux produits phytosanitaires
- En cas de gros travaux d'entretien, le signataire s'engage à informer au préalable l'animateur et suivre ses prescriptions éventuelles.
- Point de contrôle : Contrôle sur place de la non-réalisation de travaux d'entretien en dehors des périodes définies ; Absence de coupe à blanc et d'utilisation de produits phytosanitaires ; Le cas échéant, prescriptions écrites de l'animateur en réponse à l'information préalable réalisée par l'adhérent et concrétisation des prescriptions émises*

\* Formations végétales autochtones qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elles sont constituées de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues : saules, aulnes, frênes...)

34

## Pistes de Charte Natura 2000 par grands types de milieux Cours d'eau, plans d'eau et milieux humides associés (végétation de berges, ripisylves, zones humides prairiales ou forestières...)

### Engagements

- ❑ Dans une zone tampon de 5 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau (5 m à partir de la berge), la création de nouvelles pistes est interdite. La circulation des engins forestiers est cependant autorisée sur les pistes forestières déjà existantes.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de création de nouvelles pistes*

### Recommandations

- ❑ 1 Favoriser le maintien dans les ripisylves des espèces locales typiques des cours d'eau, des vieux arbres, arbres têtards, arbres à cavités et arbres morts (sur pied et au sol, et de préférence de gros diamètres) sauf s'ils représentent une menace pour la sécurité du public ou l'intégrité du cours d'eau.
- ❑ 2 Éviter la circulation des véhicules dans les zones humides (cariçaies, roselières, mégaphorbiaies) ainsi que le piétinement des animaux et la traversée des cours d'eau.
- ❑ 3 Favoriser la végétation de berges, la diversité des strates de végétation (strates herbacée, arbustive et arborée) et des classes d'âge dans les ripisylves.
- ❑ 4 Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable en cas d'entretien des ripisylves



## Partie IV : Perspectives de travail

35

## Calendrier des prochaines réunions

Tableau de bord de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Barrois		
Action	Date prévue	Objet
<b>Programme d'actions et Charte Natura 2000</b>		
Finalisation du programme d'actions et de la Charte Natura 2000	Mars-Avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi par mail du programme d'actions et de la Charte Natura 2000 à l'ensemble des membres du COPI et autres acteurs</li> <li>- Retour des remarques des acteurs par mail</li> <li>- Envoi d'une nouvelle version</li> </ul>
<b>Animation et suivi du projet</b>		
Comité de pilotage final	A définir (première quinzaine de juin)	Validation du programme d'actions, de la Charte Natura 2000 et de l'ensemble du Docob

37

Merci de votre  
attention

### Contact

**BIOTOPE – Agence Nord-Est**  
2 bis rue Charles Oudille  
54603 Villers-lès-Nancy Cedex

Aurélien MICHEL : [amichel@biotope.fr](mailto:amichel@biotope.fr)

Téléphone : 03.83.28.77.46



**Premier comité de pilotage**

Le premier Copil marquant le lancement de la réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux », s'est tenu à Bar-sur-Aube le 27 juin 2012. Cette première réunion a eu pour objet de présenter aux membres du Copil la démarche Natura 2000, le site et le planning prévisionnel de l'élaboration du Docob.

**Consultations**

La phase de consultation a été réalisée auprès de différents acteurs du territoire (collectivités, services de l'État, usagers et

propriétaires, associations de protection de la nature, organisations professionnelles...). Elle a permis de réaliser la synthèse des activités humaines sur le site et des projets de développements à prendre en compte pour l'élaboration du document d'objectifs.

**Prospections**

L'ensemble des prospections ornithologiques a été réalisé en 2013, entre fin mars et juin, sur l'ensemble du territoire de la ZPS. La phase de terrain, les consultations et la synthèse bibliographique réalisée par l'Office national des forêts (ONF) ont notamment permis d'identifier les populations des 22 espèces

d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site et de proposer l'ajout de quatre nouvelles espèces non mentionnées jusqu'alors.

**Suite à venir**

La prochaine étape du Docob correspond à la définition et hiérarchisation des objectifs du site, ensuite déclinés en mesures de gestion, de suivi et d'animation. Ces phases seront menées en concertation avec les membres du comité de pilotage et lors d'ateliers thématiques.

**Natura 2000 en France**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

**Natura 2000 en Champagne-Ardenne**

<http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1219.html>

**Calendrier prévisionnel**

Phases	Actions	2012	2013	2014
Diagnostics écologiques et socio-économiques	Bibliographie, consultations			
	Prospections ornithologiques			
	Synthèse des diagnostics et hiérarchisation des enjeux			
	Copil et Infosite n°1			
Objectifs et rédaction du plan d'actions du Docob	Définition des objectifs de conservation et des priorités			
	Groupes de travail			
	Rédaction de la charte Natura 2000 et des cahiers des charges			
	Copil et infosite n°2			
Animation	Animation avec les acteurs du site, etc.			

Zone de protection spéciale

**Barrois et forêt de Clairvaux**

FR2112010



infosite n°1  
septembre 2013

**Busard cendré**

(© Olivier Larrey, photo prise hors site)

À cheval sur les départements de l'Aube (10) et de la Haute-Marne (52), la ZPS (zone de protection spéciale) « Barrois et forêt de Clairvaux » couvre une surface de 41 156 ha et s'étend sur le territoire de 42 communes.

La conservation de 22 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire a motivé son intégration au réseau européen Natura 2000 au titre de la directive « Oiseaux », par arrêté ministériel du 8 mars 2006. Le site accueille des espèces d'oiseaux emblématiques, comme la Cigogne noire, le Milan noir et le Pic cendré.

La désignation du site Natura 2000 s'accompagne de l'élaboration, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, d'un plan de gestion : le document d'objectifs (Docob). Cette démarche, propre à la France, invite, dans un souci de développement durable, l'ensemble des acteurs à s'impliquer pour une meilleure prise en compte des richesses naturelles du territoire dans les activités humaines. En

l'absence de collectivité désireuse de porter la maîtrise d'ouvrage, la DREAL Champagne-Ardenne est en charge de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Docob.

La communication s'avère ici fondamentale pour informer et éclairer sur les tenants et aboutissants de ce projet de territoire. Ce premier infosite, distribué lors du deuxième Copil (septembre 2013), se propose d'informer l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir de cette ZPS, sur ses enjeux, la démarche d'élaboration du document d'objectifs ainsi que l'état d'avancement des travaux en cours. Il s'adresse de manière plus globale à tous ceux qui se sentent impliqués dans la préservation d'une nature en harmonie avec l'homme. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et réflexions, elles seront toujours les bienvenues.

L'équipe de Biotope

Édito

Lecteurs, à vos stylos!

Vous souhaitez réagir, poser une question, apporter un témoignage ou des informations sur le site « Barrois et forêt de Clairvaux » ? N'hésitez pas à nous transmettre vos messages qui paraîtront si possible dans la future rubrique « vos réactions » du prochain infosite (amichel@biotope.fr).



**Milan noir**

(© Biotope, photo prise hors site)



**Chevalier guignette**

(© Olivier Larrey, photo prise hors site)



**Natura 2000 en résumé**

- Des milieux naturels et des espèces animales et végétales rares ou menacées à l'échelle européenne, pour lesquels des mesures de conservation deviennent nécessaires.
- Un projet des États membres de l'Union européenne.
- Un réseau de sites à fort intérêt écologique.
- Deux textes de référence : la directive « Habitats » de 1992 et la directive « Oiseaux » de 2009.
- Une procédure centrée sur les acteurs du territoire, mise en place à l'échelle locale.



## ► Qu'est-ce que le réseau Natura ?

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont l'objectif est de préserver la biodiversité en harmonie avec les activités humaines. Il vise ainsi à favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites naturels ou semi-naturels remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et locales.

## ► Quelles sont les conséquences de la désignation d'un site ?

Il ne s'agit en aucun cas de créer des « sanctuaires de nature ». Les sites Natura 2000 sont compatibles avec la pêche, la chasse, l'agriculture, la sylviculture... Ces mêmes activités peuvent participer directement au maintien d'espèces et de milieux naturels. Les sites Natura 2000 sont et seront des espaces gérés par et avec des acteurs locaux et usagers.

La zone ayant obtenu la désignation au réseau Natura 2000 peut bénéficier de financements de l'État de l'Europe et d'autres partenaires. Les modalités de sa gestion sont explicitées dans un « document d'objectifs ».

## ► La particularité de la démarche française

La démarche française s'accompagne d'une implication forte des acteurs locaux dans l'élaboration des documents d'objectifs (Docob). Afin de tenir compte de l'ensemble des aspects économiques, sociaux et environne-

mentaux dans le cadre de la gestion de ces espaces, un comité de pilotage (Copil) est désigné pour chaque site. Il s'agit de favoriser la participation de chacun dans l'élaboration du Docob.

## ► Comment se déroule l'élaboration d'un document d'objectifs ?

Ce document est l'aboutissement d'un processus partenarial de concertation qui s'organise avec les différents acteurs concernés par le site (habitants, élus, représentants socioprofessionnels...). Ce processus a pour but d'établir un consensus sur les objectifs et les actions à mener en vue de la conservation ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

## ► Un document d'objectifs pour gérer durablement

Le document d'objectifs, véritable plan de gestion, est un outil de mise en cohérence et de planification des actions publiques ou privées. Il s'agit de déterminer « qui fait quoi » et avec quels moyens. C'est un véritable document d'aide à la décision pour tous les acteurs ayant compétence sur le site.

Le document présente un état des lieux des habitats naturels, des espèces, des milieux dans lequel elles vivent (habitats d'espèces), ainsi que les activités humaines en place et leurs interactions avec ces habitats et ces espèces. Il s'agit des diagnostics écologique et socio-économique. Le Docob définit ensuite les objectifs de gestion qui sont traduits en actions de gestion propres au site et les moyens à engager avec des priorités d'inter-

vention. Une fois le document d'objectifs rédigé, les actions nécessaires à une meilleure gestion ou à la restauration des habitats pourront être mises en œuvre dans la phase dite d'animation du Docob.

## ► Une approche volontaire contractuelle privilégiée

Des contrats ou chartes peuvent être passés avec les propriétaires et les gestionnaires de l'espace pour la réalisation des objectifs définis.

En définitive, le document d'objectifs est un document de communication pour les différents acteurs puis un document de référence permettant d'évaluer les actions qui seront engagées ainsi que l'incidence de nouveaux projets sur le site.

## ► Quels sont les acteurs impliqués ?

- Le comité de pilotage réunissant les principaux acteurs concernés a été désigné par le Préfet. Sa mission consiste à suivre et valider les différentes étapes d'élaboration du document d'objectifs.
- le bureau d'études Biotopie a été retenu pour l'élaboration du Docob. Ses missions : mener à bien les inventaires, les consultations, le traitement des données et rédiger le Docob.
- Vous : habitants, agriculteurs, entrepreneurs, services de l'État ou collectivités locales, chasseurs, pêcheurs... L'ensemble des acteurs et des usagers du site sont impliqués.

# Présentation du site

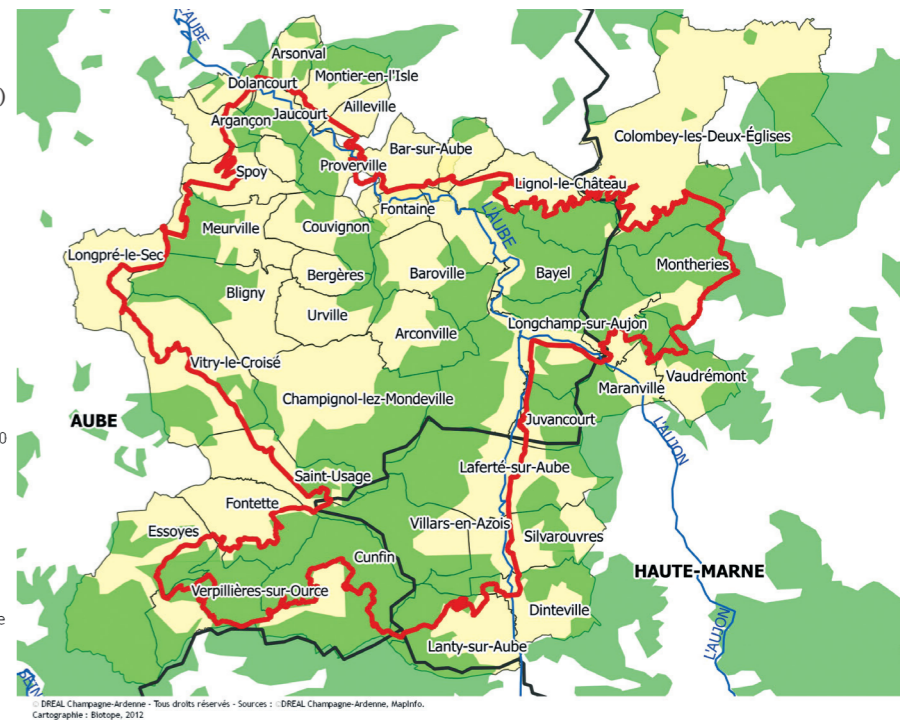
## « Barrois et forêt de Clairvaux » FR2112010

- Région : Champagne-Ardenne (sud)
- Départements : Aube (77 %) et Haute-Marne (23 %)
- Superficie : 41 156 ha

- 42 communes

## • 5 intercommunalités :

- Communauté de communes :
  - de la Région de Bar-sur-Aube,
  - de l'Arce et de l'Ource,
  - des Rivières
  - des Trois Forêts,
  - du Pays Chaumontais



**Alouette lulu**  
(© Biotopie, photo prise hors site)

## Points clés du diagnostic écologique

La ZPS « Barrois et forêt de Clairvaux » abrite 19 espèces d'intérêt communautaire nichant de façon certaine ou probable sur le territoire. Elle accueille par ailleurs 7 espèces d'intérêt communautaire fréquentant de manière régulière le site en période de migration ou en hivernage, sans toutefois y nicher. Parmi les espèces nichant sur le territoire de la ZPS, mais ne figurant pas à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, plusieurs peuvent être qualifiées de remarquables, au vu de leur statut de rareté, à l'échelle nationale ou régionale. Plusieurs cortèges d'oiseaux sont présents sur le site, en lien avec la grande diversité de milieux naturels de son territoire :

- **Les oiseaux fréquentant les boisements** (25 600 ha de forêt présents sur la ZPS) : Pics noir\*, cendré\* et mar\*, rapaces nicheurs (Bondrée apivore\*, Milans royal\* et noir\* notamment), Chouette de Tengmalm\*, Cigogne noire\*, Gélinoite des bois\*, Grimpereau des bois.
- **Les oiseaux inféodés aux milieux prairiaux** (prairies de fauche et prairies pâturées), bocagers, vergers et vignobles : Pie-grièche écorcheur\*, Milans royal\* et noir\* (terrains de chasse), Alouette lulu\*, mais aussi Pie-grièche grise, Vanneau huppé, Faucon hobereau, Grive litorne, Tarier des prés.
- **Les oiseaux liés aux cours d'eau et plans d'eau** : Martin-pêcheur d'Europe\*, Busard des roseaux\*, Marouette ponctuée\*, Blongios nain\* et oiseaux d'eau migrateurs.
- **Les oiseaux de grandes cultures et jachères** : Busards Saint-Martin\* et cendré\*.
- **Les oiseaux utilisant les carrières abandonnées du site** : Grand-duc d'Europe\*.

Trois habitats d'espèces, les chênaies mûres, les prairies pâturées et les prairies de fauche, représentent un très fort enjeu avifaunistique, en lien avec les espèces remarquables qu'ils abritent et les menaces qui pèsent sur eux.

## Points clés du diagnostic socio-économique

Caractérisé par un tissu économique relativement peu dense, le périmètre du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » est toutefois concerné par plusieurs activités, essentiellement sylviculture, agriculture, viticulture et chasse, à même d'interagir de manière directe ou non avec l'avifaune. Les espèces patrimoniales de pics sont par exemple fortement liées à la gestion des boisements, et notamment à la conservation d'arbres à cavités et sénescents. Une telle gestion est pratiquée dans les forêts publiques (64 % des forêts). Les surfaces cultivées représentent la majeure partie des parcelles agricoles (80 %). Elles sont progressivement placées à l'élevage, limitant ainsi la ressource alimentaire pour les espèces d'oiseaux insectivores, d'autant plus que les haies, vergers et bosquets ont tendance à régresser au sein de nos paysages.

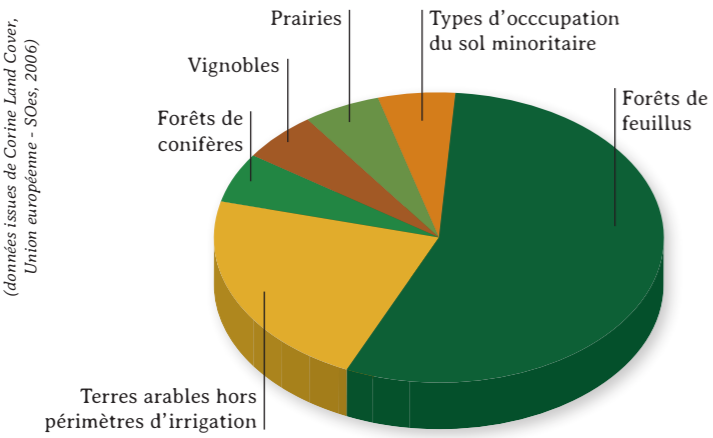
Les espaces viticoles font partie intégrante de l'identité paysagère du site. Bien que les vignes constituent un milieu peu utilisé par les espèces nicheuses d'intérêt communautaire de la ZPS, leur présence et leur extension potentielle, liée à la révision de l'aire de l'AOC Champagne seront à prendre en considération. Il en va de même de l'ensemble des activités de loisirs (chasse, pêche, randonnée pédestre, circulation d'engins motorisés...) qui peuvent potentiellement engendrer le dérangement d'espèces d'oiseaux. Toutefois, en raison de la fréquentation limitée sur le site, cet effet semble faible sur l'avifaune.

Certains aménagements représentent une menace pour l'avifaune, comme les parcs éoliens qui peuvent induire une mortalité parmi les rapaces. Six sont présents à moins de 30 km mais aucun n'est présent sur la ZPS. Les activités d'extraction de roches calcaires, conduisant à l'apparition de falaises, peuvent favoriser la colonisation par des espèces telles que le Grand-Duc d'Europe. Cinq carrières sont présentes, mais une seule est encore en activité. Une autre est en cours d'installation sur la commune de Bayel.



**Pie-grièche écorcheur**  
(© Olivier Larrey, photo prise hors site)

## Types d'occupation du sol sur le territoire du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » : domination des forêts de feuillus et des terres arables



**Présence de vignes sur les coteaux**  
(© Biotopie, photo prise sur le site)



**Importance des plans d'eau pour les espèces migratrices**  
(© Biotopie, photo prise sur le site)

**mots-clés**

**Habitat d'espèce :** milieu où vit l'espèce considérée, au moins à l'une des phases de son cycle biologique.

**Espèce d'oiseaux d'intérêt communautaire (ou européen) :** espèce remarquable, en danger, vulnérable, rare ou endémique requérant une attention particulière à l'échelle européenne et qui figure à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

(données issues de Corine Land Cover, Union européenne - SOEs, 2006)

\* espèce d'intérêt communautaire